



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mercredi 29 novembre 2023 — Vol. 47 N° 84

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2023

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 29 novembre 2023 — Vol. 47 N° 84

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	3757
Souligner le 85e anniversaire du Camp Papillon	
M. François St-Louis	3757
Rendre hommage aux fondateurs du Centre communautaire Partage Saint-François	
Mme Geneviève Hébert	3757
Demander au gouvernement de conserver le site de l'ancienne Institution des sourdes de Montréal pour la communauté sourde	
Mme Ruba Ghazal	3757
Rendre hommage à M. François Girard	
M. Mario Laframboise	3758
Souligner la nomination de Mme Andrée Bouchard au poste de préfète de la MRC du Haut-Richelieu	
M. Louis Lemieux	3758
Rendre hommage à Mme Josée Dugas	
Mme Isabelle Poulet	3758
Rendre hommage à M. Claude Bincette	
M. Youri Chassin	3759
Féliciter Mme Karen Pinette Fontaine, alias Kanen, lauréate de deux prix Félix	
Mme Kateri Champagne Jourdain	3759
Souligner le 20e anniversaire de la route des vins de Brome-Missisquoi	
Mme Isabelle Charest	3759
Rendre hommage à Mme Maryse Pinsonneault	
M. Simon Jolin-Barrette	3759
Rendre hommage à Mme Chantal Lachaine	
Mme Sona Lakhoyan Olivier	3760
Présence du consul général de la République italienne à Montréal, M. Enrico Pavone	3760
Présence de M. Sylvain Pagé, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale	3760
Dépôt de documents	3760
Dépôt de rapports de commissions	3761
Auditions et étude détaillée du projet de loi n° 205 — Loi concernant Mutuelle Beneva	3761
Mise aux voix	3761
Consultations particulières sur le projet de loi n° 40 — Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice	3761
Dépôt de pétitions	3761
Accorder la parité de traitement entre les avocats des CISSS et des CIUSSS et leurs homologues	3761
Aménager des feux pour piétons d'une durée adéquate et sécuritaire à l'intersection de la route du Président-Kennedy et de l'avenue des Ruisseaux	3762
Accorder la parité de traitement entre les avocats des CISSS et des CIUSSS et leurs homologues	3762
Questions et réponses orales	3762
Maintien des actifs de transport	
M. André Albert Morin	3762
Mme Geneviève Guilbault	3763
M. André Albert Morin	3763
Mme Geneviève Guilbault	3763
M. André Albert Morin	3763
Mme Geneviève Guilbault	3763

Table des matières (suite)

Acquisition d'un terrain pour le projet Northvolt	3764
Mme Madwa-Nika Cadet	3764
M. Pierre Fitzgibbon	3764
Mme Madwa-Nika Cadet	3764
M. Pierre Fitzgibbon	3765
Mme Madwa-Nika Cadet	3765
M. Pierre Fitzgibbon	3765
Délais d'attente dans les urgences	3765
M. André Fortin	3765
M. Christian Dubé	3766
M. André Fortin	3766
M. Christian Dubé	3766
M. André Fortin	3766
M. Christian Dubé	3766
Crédits alloués pour la mise en oeuvre de la Loi sur le protecteur national de l'élève	3767
Mme Marwah Rizqy	3767
M. Bernard Drainville	3767
Mme Marwah Rizqy	3767
M. Bernard Drainville	3767
Mme Marwah Rizqy	3768
M. Bernard Drainville	3768
Négociation des conventions collectives dans la fonction publique	3769
M. Gabriel Nadeau-Dubois	3769
M. François Legault	3769
M. Gabriel Nadeau-Dubois	3770
M. François Legault	3770
M. Gabriel Nadeau-Dubois	3770
M. François Legault	3770
Hausse du salaire minimum	3770
M. Alexandre Leduc	3771
M. Jean Boulet	3771
M. Alexandre Leduc	3771
M. Jean Boulet	3771
M. Alexandre Leduc	3771
M. Jean Boulet	3771
Impact de l'implantation de l'usine Northvolt	3772
M. Paul St-Pierre Plamondon	3772
M. François Legault	3772
M. Paul St-Pierre Plamondon	3772
M. François Legault	3772
M. Paul St-Pierre Plamondon	3773
M. François Legault	3773
Aide aux producteurs agricoles	3773
Mme Alejandra Zaga Mendez	3773
M. André Lamontagne	3774
Mme Alejandra Zaga Mendez	3774
M. André Lamontagne	3774
M. Sol Zanetti	3774
M. André Lamontagne	3774
Protection des données personnelles dans le réseau de la santé	3775
Mme Michelle Setlakwe	3775
M. Christian Dubé	3775
Motions sans préavis	3775
Dénoncer toute tentative de polarisation à l'endroit d'événements rassembleurs qui font partie du patrimoine québécois	3775
Mise aux voix	3776
Demander à la ministre des Transports et de la Mobilité durable de mettre en oeuvre les recommandations du Vérificateur général sur la conservation des chaussées du réseau routier	3777
Mise aux voix	3777

Table des matières (suite)

Recommander au gouvernement d'inscrire au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 la réalisation des grands projets des hôpitaux de Saint-Jérôme, de Saint-Eustache et de Mont-Laurier	3777
Mise aux voix	3778
Avis touchant les travaux des commissions	3778
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	
Avis de sanction du projet de loi n° 22 — Loi concernant l'expropriation	3779
Affaires du jour	3779
Projet de loi n° 40 — Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice	
Adoption du principe	3779
M. Simon Jolin-Barrette	3779
M. André Albert Morin	3780
M. Pascal Paradis	3785
Mme Jennifer Maccarone	3786
Vote reporté	3789
Projet de loi n° 35 — Loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions	
Adoption du principe	3789
M. Mathieu Lévesque	3790
M. Monsef Derraji	3790
M. Haroun Bouazzi	3794
Mme Madwa-Nika Cadet	3796
Mise aux voix	3798
Renvoi à la Commission des finances publiques	3798
Mise aux voix	3799
Débats sur les rapports de commissions	
Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à des consultations particulières sur le rapport de mise en oeuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale 2015-2019 intitulé <i>IncurSION au coeur du code d'éthique et de déontologie : de la théorie à la pratique</i>	3799
Mme Karine Boivin Roy	3799
M. Monsef Derraji	3800
Mme Valérie Schmaltz	3802
M. Alexandre Leduc	3802
Mme Céline Haytayan	3804
M. Louis Lemieux	3805
Ajournement	3806

Le mercredi 29 novembre 2023 — Vol. 47 N° 84

(Neuf heures quarante minutes)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous allons débiter nos travaux. Je vous invite à prendre place, donc, afin de commencer. Nous sommes rendus... Mme la députée de Mercier, vous pouvez prendre place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Alors, nous sommes rendus à la rubrique Déclaration des députés, et je cède maintenant la parole à M. le député de Joliette.

Souligner le 85e anniversaire du Camp Papillon

M. François St-Louis

M. St-Louis : Merci, M. le Président. J'ai l'immense privilège, aujourd'hui, de souligner en cette Chambre le 85e anniversaire du Camp Papillon.

Fondé en 1938 aux abords du lac Pierre, à Saint-Alphonse-Rodriguez, le Camp Papillon, dont la notoriété dépasse largement les frontières du Québec, est l'un des plus importants camps de vacances adaptés en Amérique du Nord. Depuis plus de huit décennies, l'équipe du camp offre aux enfants vivant avec un handicap physique et/ou intellectuel l'occasion de participer à la vie de plein air dans un camp de vacances adapté et sécuritaire.

La mission est simple, M. le Président : assurer le bonheur des campeurs en partageant et en vivant avec eux la magie papillon. Ce sont près de 500 campeurs que le camp accueille année après année sur une presqu'île de 40 acres qui comprend plus de 70 bâtiments. Des vacances de rêve sur un site enchanteur où le bien-être et la joie de vivre sont à l'honneur.

En terminant, permettez-moi de saluer M. Jean Duchesneau et Mme Suzie Guérin, respectivement président et directrice générale de la Fondation Papillon, tous deux présents dans nos tribunes.

Longue vie au Camp Papillon! Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Joliette. Et je reconnais maintenant Mme la députée de Saint-François.

Rendre hommage aux fondateurs du Centre communautaire Partage Saint-François

Mme Geneviève Hébert

Mme Hébert : M. le Président, le Partage Saint-François est un organisme d'hébergement qui vient en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. A l'occasion de son 40e anniversaire, je veux honorer avec une immense gratitude la famille qui l'a fondé.

Wilfrid Grégoire et son épouse Marie-Jeanne Leblond ont mis sur pied la ressource d'entraide en 1983. C'est un fait rare et remarquable que leurs six enfants aient participé à leur oeuvre de bienfaisance de diverses façons et sur différentes périodes jusqu'en 2022. Je salue, dans les tribunes, Gilles, Jacqueline, Luc, Lucie, Suzanne. Malheureusement, leur frère Marc est décédé en 2017.

Je souligne que le Partage Saint-François a connu une nouvelle impulsion avec la venue de l'actuel directeur général, Sébastien Laberge, à partir de 2014. Le Partage gère maintenant six services d'hébergement et deux plateaux de travail.

C'est un cadeau du ciel pour une foule de gens qui reprennent leur vie en main. M. le Président, la foi du couple fondateur a fait merveille. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci beaucoup, Mme la députée de Saint-François. Et je cède maintenant la parole à Mme la députée de Mercier.

Demander au gouvernement de conserver le site de l'ancienne Institution des sourdes de Montréal pour la communauté sourde

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, M. le Président. Pendant plus d'un siècle, l'Institution des sourdes a joué un rôle crucial en offrant éducation et soutien aux jeunes femmes sourdes, brisant ainsi leur isolement.

Ce bâtiment historique du Plateau—Mont-Royal a vu grandir Ludivine Lachance, considérée comme notre Helen Keller québécoise. Exclue par sa condition, elle a trouvé une seconde chance grâce aux services qui y sont donnés.

Lors d'une assemblée publique sur l'avenir du site dans mon comté, récemment, des femmes comme Ludivine se sont remémoré avec joie leur passage à l'institution, témoignant ainsi de son importance pour la communauté sourde de Montréal. Cette communauté a subi des pertes, notamment la conversion en condos de l'ancien institut des sourds sur le boulevard Saint-Laurent.

Comme mentionné dans une lettre rédigée par le Comité logement du Plateau—Mont-Royal que j'ai remise hier matin au ministre des Infrastructures, il est du devoir du gouvernement de préserver ce site pour la communauté sourde. C'est une question de respect des droits de ces personnes. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Mercier. La parole revient maintenant à M. le député de Blainville.

Rendre hommage à M. François Girard

M. Mario Laframboise

M. Laframboise : M. le Président, le 10 septembre dernier, notre région a perdu un leader exceptionnel que tous aimaient et respectaient, M. François Girard.

Né à Montréal en 1939, marié à Monique depuis 51 ans, père de trois enfants et grand-père de six petits-enfants, M. Girard a fait preuve d'innovation et d'un remarquable sens des affaires. Assurément reconnu pour son altruisme et son humanisme, il aura marqué les esprits. Propriétaire fondateur de cinq supermarchés IGA du même nom et d'un dépanneur, couvrant une superficie totale de 190 000 pieds carrés, générant plus d'un millier d'emplois dans la région, ses commerces demeurent un fleuron de l'expertise et de l'audace au Québec.

Homme très actif et impliqué dans sa communauté, il s'est associé à une multitude d'institutions et d'événements au cours de sa vie, notamment comme membre honoraire de l'Académie Sainte-Thérèse et La Maison des jeunes de Blainville. Il a également reçu une mention de la ville de Lorraine pour son implication et, en 2013, il a été intronisé au Temple de la renommée de l'Association des détaillants en alimentation du Québec.

Permettez-moi d'offrir mes condoléances à Monique, à ses enfants, Serge, Julie, Isabelle, ainsi qu'à tous ses proches. Merci pour tout, M. Girard, et bon repos.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Blainville. Au tour, maintenant, de M. le député de Saint-Jean.

Souligner la nomination de Mme Andrée Bouchard au poste de préfète de la MRC du Haut-Richelieu

M. Louis Lemieux

M. Lemieux : M. le Président, à leur dernière rencontre, la semaine dernière, les représentants des 14 municipalités de la MRC du Haut-Richelieu ont voté pour la nomination d'un nouveau préfet, ou plutôt d'une nouvelle préfète.

Mais, avant de parler d'elle, je veux saluer et remercier pour ses services des six dernières années Réal Ryan, le maire de Noyan, petite municipalité du sud, qui était, comme je l'appelais amicalement, mon préfet préféré, puisqu'il est le seul préfet du territoire du comté de Saint-Jean. Merci, Réal, de ta confiance et de ta collaboration et merci d'avoir contribué à nous permettre, avec les autres élus de tous les paliers de gouvernance de la région, de travailler ensemble pour le Haut-Richelieu.

Donc, c'est maintenant la mairesse de notre ville centre, Saint-Jean-sur-Richelieu, qui devient la préfète de la MRC du Haut-Richelieu. Andrée Bouchard fait déjà partie, depuis son élection il y a deux ans, du travailler-ensemble dans le Haut-Richelieu, parce que, comme elle aime le dire : Tout seul, on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.

Merci, Andrée, et bon mandat! Merci, M. le Président.

• (9 h 50) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Saint-Jean. Et la parole revient maintenant à Mme la députée de Laporte.

Rendre hommage à Mme Josée Dugas

Mme Isabelle Poulet

Mme Poulet : Merci, M. le Président. Alors, je souligne les 30 ans de carrière de Mme Josée Dugas au sein du Centre de bénévolat de la Rive-Sud.

À la suite de sa nomination à titre de directrice générale, cette dame rassembleuse a passé à l'action. Elle a en effet procédé à l'acquisition du monastère de Chambly et d'une maison ancestrale à Saint-Lambert pour y loger ses bureaux, mis en place un service de formation et de conseil pour les gestionnaires des bénévoles, géré des campagnes Opération Nez rouge, inauguré l'agence Pair de l'agglomération de Longueuil et mis en place le programme d'intervenants de milieu, auprès des aînés vulnérables. M. le Président, son inlassable travail a sans aucun doute eu un impact positif majeur sur la vie des gens ainsi que sur la qualité des services offerts par le Centre de bénévolat de la Rive-Sud de Montréal. Son implication et son dévouement se devaient d'être soulignés. Merci, Mme Dugas.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Laporte. La parole revient maintenant à M. le député de Saint-Jérôme.

Rendre hommage à M. Claude Bincette

M. Yuri Chassin

M. Chassin : Merci, M. le Président. Maintenant fusionné à Saint-Jérôme, le Vieux-Bellefeuille est organisé autour d'une église, d'une école, d'une boucherie et de Fruits et légumes Bellefeuille, propriété de Claude Bincette. En activité depuis 1985, c'est devenu un lieu où on se croisait, où on jasait, notamment avec Claude, mais aussi avec nos voisins.

Claude, c'est un petit entrepreneur local, donc, mais qui a su faire de son commerce un lieu citoyen. Et il ne peut pas se résumer seulement à son rôle d'entrepreneur, il a fondé aussi une troupe de théâtre avec Marc Verville, Sandra Kelly et Louise Carrière, Les plaisantins. Il jouait de la guitare, du ukulélé, il dessinait merveilleusement, il faisait des tours de magie.

Notre magicien de Bellefeuille est décédé le 14 novembre dernier, presque en même temps que Karl Tremblay. Alors, permettez, M. le Président, que je salue ses proches, ses amis et tout Bellefeuille, qui perd un de ses piliers. Claude, repose en paix, tu nous manqueras.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Saint-Jérôme. La parole revient maintenant à Mme la députée de Duplessis.

Féliciter Mme Karen Pinette Fontaine, alias Kanen, lauréate de deux prix Félix

Mme Kateri Champagne Jourdain

Mme Champagne Jourdain : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de fierté que je souligne le travail de la jeune auteure compositrice-interprète de ma région, Kanen. Karen Pinette Fontaine, alias Kanen, est originaire de la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam et, à 23 ans, elle est déjà une artiste accomplie.

Ce fut un grand bonheur pour moi de la voir recevoir les Félix dans les catégories Artiste autochtone de l'année et Révélation de l'année lors du Gala de l'ADISQ. Elle est d'ailleurs la première autochtone à remporter le prix de la Révélation de l'année à cette prestigieuse soirée.

Révélation Radio-Canada 2022-2023, sélectionnée pour artiste folk et artiste de la relève au Gala Teweikan 2022, Kanen a sorti son premier album, Mitshuap, en avril dernier, où elle peaufine une musique folk acoustique et indie rock.

«Tshinashkumitin», Kanen, pour ta musique, et tes mots, et surtout ta douceur. Tu es une fierté pour l'ensemble de la nation innue. Ton travail est essentiel pour la promotion et la sauvegarde de notre langue mais également de notre grande et riche culture.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Duplessis. Et je reconnais maintenant Mme la députée de Brome-Missisquoi.

Souligner le 20e anniversaire de la route des vins de Brome-Missisquoi

Mme Isabelle Charest

Mme Charest : La route des vins Brome-Missisquoi fait partie des 18 routes touristiques officielles signalisées du Québec, et on célèbre cette année ses 20 ans.

Son histoire révèle bien l'esprit de coopération qu'avaient les pionniers de la viticulture et de l'oenotourisme au Québec. Je cite Charles-Henri de Coussergues, du Vignoble de l'Orpailleur : «On était quelques producteurs de la région à rêver d'une route des vins pour aider les gens, qui n'avaient pas de GPS, à l'époque, à trouver nos vignobles et à venir nous rencontrer.»

Le Centre local de développement Brome-Missisquoi fut le porteur de ce projet touristique qui caractérise aujourd'hui de façon unique notre région. La route des vins, c'est 160 kilomètres de route qui parcourent par monts et vallées les plus beaux paysages du comté. Véritable carte de visite, elle attire les touristes venus de partout, les guidant à la découverte de notre terroir et de ses 22 vignobles.

J'invite la population à découvrir la programmation du 20e anniversaire sur le site laroutedesvingtans.ca et à suivre les panneaux bleus arborant une grappe de raisins pour visiter nos vignobles. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Brome-Missisquoi. Et je reconnais maintenant M. le député de Borduas.

Rendre hommage à Mme Maryse Pinsonneault

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Merci, M. le Président. C'est avec regret que j'ai appris, le 20 octobre dernier, le décès de Mme Maryse Pinsonneault.

Femme de coeur dotée d'une grande écoute, Mme Pinsonneault s'est démarquée depuis de nombreuses années par son engagement communautaire dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste. Sa participation à la guignolée annuelle, son implication dans l'organisation de la parade de la fête nationale, son implication au Comptoir d'entraide de Saint-Jean-Baptiste ou encore l'organisation de l'incontournable souper spaghetti avec le défilé de mode sont quelques exemples qui démontrent sa contribution exceptionnelle au sein de sa communauté.

Guidée par son désir de redonner aux autres, sa participation dans plusieurs levées de fonds a permis d'amasser des dizaines de milliers de dollars pour plusieurs causes. À cet égard, M. le Président, je désire souligner particulièrement son implication au bénéfice de la Société canadienne du cancer, pour laquelle elle a réussi à amasser, en collaboration de son équipe, pas moins de 80 000 \$ en 10 ans.

Mme Pinsonneault a représenté une figure marquante pour la communauté de Saint-Jean-Baptiste. Il est indéniable qu'elle laisse derrière elle un héritage important.

J'aimerais également profiter de cette tribune pour transmettre de nouveau mes sincères condoléances à son conjoint Dominic, à sa fille Kate, ainsi qu'à l'ensemble des membres de sa famille et de ses amis.

Un grand merci, Maryse, pour tout.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Borduas. Et je reconnais Mme la députée de Chomedey.

Rendre hommage à Mme Chantal Lachaine

Mme Sona Lakhoyan Olivier

Mme Lakhoyan Olivier : Merci, M. le Président. À titre de députée de Chomedey, c'est un privilège d'avoir à côtoyer au quotidien des gens de coeur. Chaque jour, je suis témoin de tout le travail que les organismes tels que Diapason-Jeunesse accomplissent. En 1997, Mme Chantal Lachaine sut amener sa vision pour la jeunesse de Laval.

Les problèmes de décrochage scolaire ne datant pas d'hier, elle a su, au fil des ans, non seulement renouveler son engagement, mais aussi bonifier l'offre de services en fonction de l'évolution démographique et sociale de son milieu. Maintenir la pérennité d'un organisme demande de la détermination, une capacité à mobiliser tous les acteurs autour d'un même but, d'une même mission. Clairement, la directrice de Diapason-Jeunesse a su relever, depuis 25 ans, tous ces défis avec brio.

Mme Chantal Lachaine, je tiens à vous féliciter pour vos 25 ans de carrière, vos 25 ans de passion et votre dévouement pour les jeunes Lavallois. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Chomedey. Alors, voilà qui met fin à la rubrique Déclarations des députés.

Je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 54)

(Reprise à 10 h 05)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. On a beaucoup d'invités ce matin. Messieurs dames, bienvenue. Le parlement du Québec, c'est votre maison.

Messieurs dames les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Présence du consul général de la République italienne à Montréal, M. Enrico Pavone

Alors, j'ai le plaisir de souligner, ce matin, la présence, dans les tribunes, du consul général de la République italienne à Montréal, M. Enrico Pavone, à l'occasion de sa visite de prise de poste.

Présence de M. Sylvain Pagé, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale

Et j'ai également le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de M. Sylvain Pagé, ancien député de Labelle. Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni de présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, bonjour, Mme la Présidente. Je dépose les réponses du gouvernement aux questions inscrites au feuillet 17 du 17 octobre 2023 par le député de Maurice-Richard, le 18 octobre 2023 par la députée de Chomedey et le 24 octobre 2023 par le député de Nelligan. Merci.

La Présidente : Ces documents sont déposés.

Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la Commission des finances publiques et député de Montmorency.

Auditions et étude détaillée du projet de loi n° 205

M. Simard : Oui, Mme la Présidente, je dépose le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 28 novembre 2023, a procédé à l'audition des intéressés et à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant Mutuelle Beneva. La commission a adopté le texte du projet de loi avec des amendements.

Mise aux voix

La Présidente : Ce rapport est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Présidente : Adopté. M. le président de la Commission des institutions et député de Richmond.

Consultations particulières sur le projet de loi n° 40

M. Bachand : Merci, Mme la Présidente. Je dépose le rapport de la Commission des institutions qui, les 23 et 28 novembre 2023, a tenu des auditions publiques dans le cadre des consultations particulières du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice. Merci.

La Présidente : Ce rapport est déposé.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député de Camille-Laurin.

Accorder la parité de traitement entre les avocats des CISSS et des CIUSSS et leurs homologues

M. St-Pierre Plamondon : Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 429 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que les avocats des CISSS et des CIUSSS effectuent un travail essentiel pour la société et qu'ils ont des tâches équivalentes aux avocats oeuvrant pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales ou pour l'aide juridique; «Considérant que, comme les procureurs du DPCP, les avocats des CIUSSS/CISSS ont un mandat de protection envers la population notamment pour protéger les plus vulnérables, les enfants et les personnes représentant un danger pour elles-mêmes ou pour la population ainsi que celles nécessitant une ordonnance de soins;

«Considérant que sans les avocats des CISSS [et des] CIUSSS l'État ne pourrait intervenir ni mettre en application le mandat de protection confié par le législateur aux établissements;

«Considérant qu'une disparité salariale importante existe entre les procureurs du DPCP et les avocats des CISSS [et des] CIUSSS;

«Considérant qu'une disparité salariale...» Pardon.

«Considérant que les avocats des CISSS [et des] CIUSSS assument le fardeau de la preuve et exercent dans les mêmes dossiers et [dans] les mêmes salles de cour que leurs homologues de l'aide juridique;

«Considérant que les avocats oeuvrant pour le DPCP, pour l'aide juridique [ou] pour les contentieux des établissements de santé et de services sociaux sont tous rémunérés par le même Conseil du trésor;

«[...]l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'agir avec équité envers les avocats des CISSS et des CIUSSS en leur accordant la parité salariale et la parité des conditions de travail avec les avocats du DPCP et de l'aide juridique.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

• (10 h 10) •

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

J'ai reçu une demande de Mme la députée de Bellechasse pour la présentation d'une pétition non conforme. Y a-t-il consentement pour la présentation de cette pétition? Consentement? Consentement?

Des voix : Consentement.

La Présidente : Merci. Mme la députée de Bellechasse, on vous écoute.

**Aménager des feux pour piétons d'une durée adéquate et sécuritaire
à l'intersection de la route du Président-Kennedy
et de l'avenue des Ruisseaux**

Mme Lachance : Mme la Présidente, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 375 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant qu'il y a déjà eu trop de vie perdue;

«Considérant que nous ne voulons pas attendre qu'il y [...] ait d'autres [vies] qui s'ajoutent;

«Considérant que là où il y a du danger c'est notre responsabilité d'agir;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec des feux de signalisation piétonniers suffisamment longs afin de traverser en totalité et sans danger l'intersection de la route du Président-Kennedy et l'avenue des Ruisseaux.»
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

J'ai reçu une demande de M. le député de Camille-Laurin pour la présentation d'une pétition non conforme. Y a-t-il consentement pour la présentation de cette pétition?

Des voix : Consentement.

La Présidente : Consentement. M. le député de Camille-Laurin.

**Accorder la parité de traitement entre les avocats des
CISSS et des CIUSSS et leurs homologues**

M. St-Pierre Plamondon : Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 420 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que les avocats des CISSS et des CIUSSS effectuent un travail essentiel pour la société et qu'ils ont des tâches équivalentes aux avocats oeuvrant pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales ou pour l'aide juridique;

«Considérant que, comme les procureurs du DPCP, les avocats des CISSS [et des] CIUSSS ont un mandat de protection envers la population notamment pour protéger les plus vulnérables, les enfants et les personnes représentant un danger pour elles-mêmes ou pour la population ainsi que celles nécessitant une ordonnance de soins;

«Considérant que, sans les avocats des CISSS [et des] CIUSSS, l'État ne pourrait intervenir ni mettre en application le mandat de protection confié par le législateur aux établissements;

«Considérant qu'une disparité salariale importante existe entre les procureurs du DPCP et les avocats des CISSS [et des] CIUSSS;

«Considérant qu'une disparité salariale importante existe entre les avocats de l'aide juridique et les avocats des CISSS [et des] CIUSSS;

«Considérant que les avocats des CISSS [et des] CIUSSS assument le fardeau de la preuve et exercent dans les mêmes dossiers et les mêmes salles de cour que leurs homologues de l'aide juridique;

«Considérant que les avocats oeuvrant pour le DPCP, pour l'aide juridique et pour les contentieux des établissements de santé et de services sociaux sont tous rémunérés par le même Conseil du trésor;

«[...]l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'agir avec équité envers les avocats des CISSS et des CIUSSS en leur accordant la parité salariale et la parité des conditions de travail avec les avocats du DPCP et de l'aide juridique.»
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales, et je reconnais, en question principale, le député de l'Acadie.

Maintien des actifs de transport

M. André Albert Morin

M. Morin : Mme la Présidente, la Vérificatrice générale a fait un constat accablant de l'état des routes au Québec et elle a déposé un rapport, la semaine dernière, à ce sujet. L'objectif était de déterminer si le ministère des Transports et de la Mobilité durable gérait le réseau pour assurer le bon état de la chaussée. L'évolution porte sur la période d'avril 2018

à mars 2022. Ce que l'on constate, c'est que le déficit du maintien des actifs est en pleine croissance depuis 2018. La ministre n'a rien fait pour améliorer la situation. Et, comme le tableau de la Vérificatrice générale le démontre, le déficit est passé de 7,2 milliards en 2018 à 11 milliards en 2022. Mme la Présidente, on a un gouvernement en déroute qui est incapable de gérer nos actifs.

Que va faire la ministre pour renverser la tendance?

La Présidente : La réponse de la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui, merci beaucoup, Mme la Présidente. On a, bien sûr, nous aussi, pris connaissance du rapport du Vérificateur général la semaine dernière, je crois, jeudi, sur, entre autres, l'état des routes. Évidemment, le déficit de maintien des infrastructures au Québec, Mme la Présidente, on va parler des routes aujourd'hui, mais ça vaut pour pas mal d'infrastructures, notamment le parc scolaire, notamment nos hôpitaux.

Le Parti libéral a été au pouvoir pendant 15 ans, Mme la Présidente, la CAQ, cinq ans. Alors, quelle part de responsabilité prend le Parti libéral dans la désuétude des infrastructures quand on est arrivés, en 2018? Se lever aujourd'hui et penser qu'ils n'ont aucune responsabilité dans l'état de nos infrastructures, c'est de l'aveuglement volontaire et du déni, Mme la Présidente.

Ceci étant dit, il reste que, depuis qu'on est arrivés, en 2018, si je prends les investissements routiers au PQI, au Plan québécois des infrastructures, depuis 2018, donc depuis que la CAQ est au pouvoir, ils ont augmenté, par rapport au précédent gouvernement libéral, de 57,5 %, 57,5 % plus d'investissements dans notre réseau routier, 33 000 kilomètres de routes à entretenir, il faut le dire, que le gouvernement libéral, Mme la Présidente.

La Présidente : Faire juste attention à certains propos. Première complémentaire.

M. André Albert Morin

M. Morin : Alors, Mme la Présidente, c'est un classique, c'est toujours la faute des autres.

Moi, quand je regarde le tableau, c'est clair, 2018-2022, ça, c'est le gouvernement de la CAQ. Encore pire, le rapport souligne que le ministère n'a aucune cible pour maîtriser le déficit de maintien des actifs, qui, je le rappelle, je le rappelle, est passé de 7 à 10 milliards, une augmentation considérable. Il y a urgence d'agir.

Quel est le plan de la ministre pour arrêter ce déficit?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui. Bien, Mme la Présidente, le député me brandit son tableau, je sens que c'est un appel pour que je lui oppose le mien sur nos investissements en transport collectif, parce que, là, il se lève sur les routes, mais, d'habitude, la mode, c'est de nous parler du transport collectif.

Alors, regardez bien, là, les investissements de la CAQ, colonne bleue toujours, les investissements cumulés en transport collectif de la CAQ par rapport aux libéraux : 37, 30, 35, 39, 35, les libéraux; 51, 51, 43, 48, la CAQ. Ce qui ne nous a pas empêchés, en plus, d'investir plus que jamais en transport collectif, d'investir presque 60 % de plus d'argent dans notre réseau routier que le Parti libéral, qui l'a laissé à l'abandon, et on ramasse les conséquences aujourd'hui, Mme la Présidente.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. André Albert Morin

M. Morin : À nouveau, Mme la Présidente, moi, je vous parle de l'entretien, je vous parle de la Vérificatrice générale, je vous parle d'un rapport de 2018 à 2022, et ça, c'est exclusivement le gouvernement de la CAQ. Le déficit accumulé pour la période représente 3,6 milliards. Il y a 8 000 kilomètres de routes en fin de vie, et le gouvernement de la CAQ, la ministre n'a aucun projet pour la réhabilitation planifiée des routes. C'est la Vérificatrice générale qui le dit.

Que va faire la ministre?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui. Alors, pour revenir sur le rapport du VGQ, parce que je pense que c'est important de le dire, on s'engage à donner suite aux recommandations. Il y a un plan d'action qui va être déposé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur la manière, justement, dont on entend donner suite concrètement aux recommandations du VGQ, très important de le dire. Il y aura certains axes, dans ce plan-là, je ne veux pas en parler avant de le déposer,

mais entre autres sur la priorisation, entre autres sur l'innovation aussi, les types de matériaux. Donc, il y a diverses choses là-dedans. Il y a le prix du bitume aussi qui a significativement augmenté en 2018, de 2018 à 2019, ce qui fait que chaque travaux... les travaux coûtent plus cher qu'auparavant. Donc, il y a plusieurs facteurs à prendre en considération, Mme la Présidente, ce sera fait dans le plan d'action. Mais je tiens à terminer là-dessus, là...

La Présidente : En terminant.

Mme Guilbault : ...60 %, presque 60 % plus d'argent investi dans notre réseau routier qu'au temps des libéraux, qui ont...

La Présidente : En question principale, je reconnais la députée de Bourassa-Sauvé.

Acquisition d'un terrain pour le projet Northvolt

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Mme la Présidente, on le sait, le ministre de l'Économie met tous ses oeufs dans le même panier, celui de la filière batterie, et il n'y en a pas, de limite. Northvolt, ce sont 1,4 milliard de fonds publics québécois. Mais est-ce que tout cet argent public... est-ce qu'il est bien dépensé? On a de la difficulté à le savoir avec le manque de transparence qu'on a dans le dossier et le peu d'information que le ministre ou Investissement Québec nous donne.

Ce matin, Thomas Gerbet nous apprenait qu'Investissement Québec a accompagné l'entreprise suédoise pour l'acquisition de son terrain avec notre argent, au coût de 240 millions de dollars, un terrain qui, en 2020, était évalué au coût de 85 millions de dollars. On apprenait aussi dans cet article que Québec a mal évalué le coût du terrain et que l'entreprise n'avait pas fait affaire avec un évaluateur agréé pour acquérir ce terrain.

Northvolt, c'est un grand bénéficiaire de l'aide gouvernementale. Il faudrait que l'argent soit dépensé de façon rigoureuse.

Pourquoi Investissement Québec n'a pas exigé à Northvolt de faire affaire avec un évaluateur agréé pour s'assurer de payer un juste prix?

La Présidente : La réponse du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : Mme la Présidente, merci à la collègue d'amener le dossier Northvolt, qu'on aime beaucoup.

Alors, écoutez, premièrement, pour la négociation du prix du terrain, je pense qu'une société internationale comme celle-là, qui a investi à date plus de 15 milliards, qui va en investir 7 milliards au Québec... je pense qu'ils ont la capacité intellectuelle de pouvoir négocier. Peut-être d'autres pourraient faire mieux qu'eux autres.

Deuxièmement, le gouvernement du Québec n'a aucun travail à faire pour l'évaluation du terrain. Ça représente 240 millions sur un investissement total de 7 milliards de dollars. L'évaluation du risque du gouvernement a été pour la technologie, pour la société qu'on a choisie. Je pense qu'il faut laisser aux entreprises le soin de négocier eux-mêmes. Et, de dire que c'est l'argent public qui finance le terrain, il y a effectivement 810 millions de subventions pour 7 milliards. Dans le 7 milliards, le terrain représente une très petite partie, à peu près 3 %.

Donc, je pense qu'on doit laisser les entreprises faire leurs propres négociations. Ce n'est pas au gouvernement ni à Investissement Québec de négocier le prix des terrains.

• (10 h 20) •

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Mme la Présidente, la vente record de ce terrain-là a été financée à 100 % avec un prêt gouvernemental. Investissement Québec a nommé un facilitateur dans ce dossier pour épauler Northvolt dans son processus d'acquisition de ce terrain-là, qui a évalué : Ah! bien, regardez, voici le montant qu'ils devraient nommer. Non, finalement, on a fait une autre proposition à un coût qui est moins élevé. Et, dans tout ça, il n'y a pas eu d'évaluateur indépendant qui a été nommé. Ce qu'on comprend, c'est que la CAQ préfère ne pas exiger les meilleures pratiques de la part...

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : Bien, malheureusement, Mme la Présidente, la collègue amène des faits inexacts. Northvolt a utilisé des évaluateurs. C'est leur prérogative, c'est leur travail. Ce sont des gens très sophistiqués, qui investissent eux-mêmes 80 % du montant avec des financiers extérieurs. Donc, je pense qu'on doit faire confiance au marché.

Deuxièmement, la forme d'assistance financière du gouvernement, oui, le terrain a été pris en garantie, mais c'est un prêt global qui s'insère dans l'oeuvre totale, qui est de 1,3 milliard. Donc, on a le terrain en garantie, mais ce n'est pas le terrain qui a été financé, c'est la forme.

Alors, moi, je pense, encore une fois, il faut laisser les entreprises... C'est du monde sophistiqué, je pense qu'ils sont plus habilités que les gens dans la salle ici...

La Présidente : En terminant.

M. Fitzgibbon : ...incluant moi-même, pour négocier le terrain.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Mme la Présidente, il y a un risque économique à investir autant dans une même filière. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ami du ministre, Guy LeBlanc, le P.D.G. d'Investissement Québec. Pour minimiser le risque, il faut s'assurer que chacune des dépenses soit faite de façon rigoureuse. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Parti libéral du Québec a demandé la création d'un poste de directeur parlementaire du budget, pour faire exactement ça, pour nous assurer que chaque dollar qui est investi soit fait avec soin, puis ce n'est pas ça qu'on voit en ce moment, Mme la Présidente.

Quels sont les mécanismes de contrôle mis en place pour assurer...

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : Bien, écoutez, je suis fier de dire que c'est la première fois dans l'histoire du Québec qu'on a un projet aussi structurant. On parle de 15 milliards d'investissement. Ça ne s'est jamais vu. On parle de prendre nos minerais critiques et stratégiques, du nickel, du graphite, du lithium, de l'amener jusqu'à la cellule de batterie. Ça ne s'est jamais vu. Alors, moi, je pense qu'aujourd'hui dire que ça a été fait de façon cavalière, ou peu importe, c'est exactement faux. Le gouvernement, l'investissement du gouvernement, en support financier, est à peu près de 2 milliards sur 15 milliards. Le deux tiers de ça, c'est des prêts ou de l'investissement. La partie subvention, aujourd'hui...

La Présidente : En terminant.

M. Fitzgibbon : ...est à 800 millions pour 15 milliards. Je pense que c'est un projet extraordinaire. Le Québec, on peut en être fiers.

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de Pontiac.

Délais d'attente dans les urgences

M. André Fortin

M. Fortin : Oui. Merci, Mme la Présidente. Hier, les gens de la CAQ nous ont trouvé durs avec le ministre de la Santé parce qu'on lui a rappelé qu'il manquait à peu près toutes ses cibles : en soins à domicile, pour des chirurgies, pour des consultations. Jamais les listes d'attente, au Québec, n'ont été aussi longues. C'était vrai hier, c'est vrai aujourd'hui, et le ministre avait besoin de l'entendre.

Mais, aujourd'hui, on va se concentrer sur les salles d'urgence au Québec avec un rappel, la citation du Dr Boucher, le président des urgentologues, qui dit : À partir de 150 %, nos urgences sont extrêmement dysfonctionnelles, et on met les patients à risque.

Là, aujourd'hui, Mme la Présidente, dans la région du premier ministre, le taux d'occupation sur civière est à 228 % à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur et de 242 % à Joliette. Dans la région du ministre de la Santé, toutes les urgences sont au rouge. En fait, c'est vrai pour l'ensemble de la couronne de Montréal.

L'an passé, le ministre nous disait : Fiez-vous sur nous, on a un plan santé, ça va bien aller. Mme la Présidente, ça ne va pas bien, ça ne s'améliore pas. Est-ce qu'il peut réaliser son échec puis l'admettre une fois pour toutes?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Mme la Présidente, je ne pense pas que la situation, dans notre réseau, a changé depuis hier. Puis malheureusement c'est notre réalité. Les réponses que j'ai données hier au député de Pontiac vont être les mêmes aujourd'hui.

On est dans des facteurs excessivement difficiles, dans notre réseau, et ce, sans compter la grève que l'on subit en ce moment. On est dans des facteurs qui sont communs à l'échelle du Canada, à l'échelle du monde, en ce moment. Lorsque je parle à mes collègues qui sont ministres de la Santé soit au Canada ou en Europe, les gens vivent tous les mêmes problèmes, Mme la Présidente, tous les mêmes problèmes. On est en train de négocier des conventions collectives avec un réseau de la santé et d'autres réseaux, mais, avec le réseau de la santé, il y a des employés qui sont fatigués, qui sortent de trois années

de pandémie. Je veux bien comprendre qu'on peut mettre les statistiques, on a été les premiers à vouloir les mettre sur la table, l'an dernier, ça a été très transparent de la part de notre gouvernement, moi, je n'ai aucun problème à ce qu'on discute ces statistiques-là, mais elles reflètent l'état d'un réseau qui est fatigué, qui a été difficile, et on doit faire des changements importants. Ma collègue au Trésor, en ce moment, elle a dit une chose : On est capable de mettre des argents supplémentaires, mais on doit avoir des changements dans l'organisation du travail...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...Mme la Présidente. Je vais continuer.

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Bon, bien, parfait, s'il veut répéter les mêmes excuses qu'il nous a dites hier. Hier, il nous disait : Ah! bien, vous savez quoi, c'est novembre, c'est la saison de la grippe, qu'est-ce que vous voulez? Bien, on a fait une petite vérification pour le ministre. Comparativement à l'an dernier, à la même date, le taux d'occupation des civières dans les urgences, il a augmenté de 6 %, mais l'achalandage, il a diminué de 11 %. Il y a moins de monde aux urgences, mais ils sont plus débordés. Ça ne va pas du tout, là. Pendant ce temps-là, le Dr Boucher nous dit : On renvoie des P2, P3 à la maison. En fait, ils quittent l'urgence sans voir personne. Ça ne peut pas continuer comme ça.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Encore une fois, Mme la Présidente, je ne pense pas que les conditions ont changé depuis hier, puis je vais répéter la même chose. Mme la Présidente, il nous manque de monde dans nos urgences. On a demandé à nos syndicats d'être compréhensifs quand on demande des offres différenciées. Je ne manque pas d'infirmières le mercredi, Mme la Présidente, je n'en manque pas, j'ai amplement d'infirmières qui veulent travailler durant le jour, le mercredi. Mais qu'est-ce que j'ai besoin d'avoir, c'est des infirmières qui viennent travailler le vendredi soir, les fins de semaine, d'être capable de leur donner un meilleur salaire, si elles sont prêtes, par choix, à le faire. C'est ça qu'on a besoin d'avoir de notre syndicat. Il y a des infirmières à la retraite qui veulent venir travailler pour nous. Elles ne peuvent pas juste venir nous donner une journée de travail, parce que la convention collective ne le permet pas. Et je peux continuer longuement à vous donner des exemples, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire après la réponse. Deuxième complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Est-ce que vous avez entendu la même chose que moi, Mme la Présidente? Le ministre nous a dit, tantôt, là, que le taux d'occupation dans les urgences, c'était en partie dû à la grève. M. le ministre, il n'y a pas de grève aujourd'hui dans nos hôpitaux. Les gens qui manifestent à l'extérieur, là, c'est des profs, ce n'est pas des infirmières.

L'an dernier, au moins, il essayait quelque chose. Il y avait une cellule de crise sur les urgences. Depuis, la cellule de crise, elle ne fonctionne plus, il a arrêté de prendre ses recommandations. Mme la Présidente, ils nous disent : C'est revenu au «top-down» ministériel, comme d'habitude.

C'est quoi, son plan cette année?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : ...je lui demanderais de surveiller ses informations ou demander à ses gens de recherche. Non seulement la cellule de crise n'est plus en place parce qu'on l'a remplacée par une personne qui est venue, je l'ai déjà expliqué et je vais le réexpliquer, on a la chance d'avoir un ancien P.D.G. qui va s'occuper de la fluidité chez nous et qui va coordonner toutes nos urgences. Et je pense qu'avec l'arrivée de cette personne-là il y a un changement important de culture, d'arrêter de regarder chacune des opérations en silo mais de travailler en collaboration. C'est là qu'on est rendus. On a pris toutes les recommandations de la cellule d'urgence, on les a passées à M. Delamarre, qui, lui, en ce moment, fait le tour de toutes les organisations pour s'assurer qu'on va avoir une meilleure fluidité dans nos urgences.

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : Alors, je pense qu'on est exactement où on doit être.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Saint-Laurent.

**Crédits alloués pour la mise en oeuvre de la Loi
sur le protecteur national de l'élève**

Mme Marwah Rizqy

Mme Rizqy : Bonjour, Mme la Présidente. En 2022, on a adopté le projet de loi sur le Protecteur national de l'élève et on a ajouté des amendements pour la protection des élèves en matière de violences sexuelles en milieu scolaire.

À ce moment-là, j'ai posé la question suivante au ministre de l'époque : Allez-vous ajouter des montants additionnels? La réponse était la suivante : Oui, nous avons déjà adopté des crédits pour lutter contre les violences à caractère sexuel dans les écoles.

Suivi fait par une demande d'accès à l'information par Mme Lemay, on apprend que, pour la prévention, l'accompagnement et l'encadrement des violences à caractère sexuel, le ministère de l'Éducation, entre 2022 et 2027, met zéro dollar; pour le développement d'outils pédagogiques en éducation sexuelle, pour la prévention, entre 2022 et 2027, le ministère de l'Éducation met zéro dollar.

J'aimerais avoir des explications, parce que, lorsqu'on me dit, en Chambre, qu'il y aura des crédits alloués, je m'attends que ce soit fait. Est-ce que j'ai été induite en erreur?

La Présidente : La réponse du ministre de l'Éducation.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Mme la Présidente, la question des violences dans les écoles, c'est un enjeu très important, auquel nous sommes très sensibles. Je le suis comme ministre. Je le suis également comme père de famille, comme père de trois enfants.

Dans les derniers mois, Mme la Présidente, qu'est-ce que nous avons fait sur la question des violences, des violences au sens général? D'abord, on a ordonné une enquête, un mandat général sur la question des violences sexuelles. Le rapport a été déposé, comme on s'est engagés à le faire, au mois d'août. Et on a annoncé, Mme la Présidente, qu'il y aurait un suivi de ces recommandations, qu'on allait les mettre en oeuvre, et nous maintenons notre engagement, Mme la Présidente. Il y aura mise en oeuvre des recommandations, qui vont nous permettre notamment de faire en sorte que les personnes qui posent une menace pour l'intégrité physique ou psychologique de nos enfants ne puissent pas changer de centre de services scolaire, qu'on les perde dans la nature, qu'ils se retrouvent ailleurs, dans un autre centre de services, et puis qu'ils puissent se retrouver dans une position où ils pourraient recommencer à poser des gestes d'inconduite qui menacent nos enfants. Ça, c'est l'une des recommandations sur lesquelles nous allons agir.

• (10 h 30) •

La Présidente : En terminant.

M. Drainville : Nous avons également posé d'autres gestes sur la question des violences. Je vais en parler dans la deuxième réponse.

La Présidente : Alors, première complémentaire.

Mme Marwah Rizqy

Mme Rizqy : Moi, je parle du projet de loi sur le Protecteur national de l'élève, le projet de loi n° 9, qui a déjà été adopté avec des amendements qui prévoyaient de la prévention, de l'accompagnement, de l'encadrement, mais aussi un outil qui a été développé pour les enfants, mais aussi pour les adultes, pour mieux prévenir les violences dans les écoles.

La question qui a été posée à l'époque, nous l'avons dans le verbatim : Allez-vous allouer des crédits supplémentaires? La réponse du ministre précédent : Oui. Quand on fait les suivis, c'est marqué zéro. Pourquoi?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Alors, toujours sur la question des violences, Mme la Présidente, il y a quelques semaines de ça, j'ai annoncé également un plan violence qui va faire en sorte, Mme la Présidente, que nous allons documenter beaucoup plus rigoureusement les actes de violence et d'intimidation qui se produisent dans nos écoles. On va également, Mme la Présidente, mettre en place des équipes d'intervention spécialisées qui vont intervenir dans les écoles qui vivent des épisodes de violence à répétition ou qui vivent des épisodes de violence de grande intensité. On va mettre en place un protocole d'urgence également, lorsqu'il y a des incidents, pour faire en sorte qu'on les gère, pour faire en sorte que ça ne dégénère pas.

Alors, sur la question de la violence, Mme la Présidente, on pose plusieurs gestes...

La Présidente : En terminant.

M. Drainville : ...avec des moyens qui sont conséquents, et on va continuer à le faire.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Marwah Rizqy

Mme Rizqy : Violences sexuelles, article 75.1, article 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur le protecteur national de l'élève, l'article 261.0.1 de la Loi sur l'instruction publique ainsi que 54.5 de la Loi sur l'enseignement privé, l'article 34.3, ont déjà été adoptés. Il y avait un engagement du ministre précédent, qui a clairement dit au micro : Oui, il y a eu des crédits alloués, adoptés.

Est-ce que vous avez induit le Parlement en erreur?

La Présidente : M. le...

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout. Vous allez me laisser gérer. Je vais reconnaître...

Une voix : ...

La Présidente : Quelle est votre question de règlement, M. le leader du gouvernement?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, l'article 35. La députée de Saint-Laurent tente...

Des voix : ...

La Présidente : Brièvement.

M. Jolin-Barrette : ...bon, oui, hein, tente...

Une voix : ...

M. Jolin-Barrette : ... — bien, laissez-moi terminer, M. le leader de l'opposition officielle — tente de faire en sorte de prêter des motifs indignes et de faire en sorte que le ministre...

La Présidente : C'est beau. Alors, je vais trancher. Je vous vois, je vous entends. Vous savez qu'il y a une procédure particulière si on prétend qu'il y a eu... qu'on induit la Chambre en erreur, nous n'en sommes pas là. C'est une question. Mme la députée a le droit de poser la question, et c'est ce que vous alliez me dire, j'imagine, M. le leader de l'opposition officielle. Et, à cet égard, la question a été posée, elle est valide, et j'aimerais entendre la réponse.

Une voix : ...

La Présidente : Pardon? Alors, allez-y, je vous écoute.

M. Derraji : Je ne voulais pas me lever, Mme la Présidente, mais c'est la troisième fois qu'on perd la neuvième à cause d'interventions pareilles.

La Présidente : Bon, à cette...

Une voix : ...

La Présidente : Non, c'est beau, M. le leader du gouvernement. Je veux maintenant entendre...

Des voix : ...

La Présidente : Messieurs dames, je suis... Messieurs dames, la neuvième n'est pas une question protégée, vous le savez. J'aimerais entendre le ministre sur la réponse, et la question était valide.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Toujours sur la question de la lutte à la violence, Mme la Présidente, je tiens à ajouter également que nous allons former, mieux former nos enseignants sur ces enjeux-là. Il y aura du contenu qui sera destiné à la formation de nos enseignants sur ces enjeux-là.

Et je rappelle aussi l'introduction obligatoire, à partir de l'an prochain, du cours Culture et citoyenneté québécoise, qui va nous permettre, justement, de sensibiliser nos élèves aux enjeux de violence et d'intimidation, notamment sur les réseaux sociaux.

Et j'ajoute, Mme la Présidente, l'excellent projet de loi de mon collègue ministre du Travail, qui a déposé un projet de loi qui va nous permettre de mettre fin aux clauses d'amnistie qui font en sorte que, des personnes qui ont posé des gestes d'inconduite, leur dossier se trouve effacé. Bien, ce ne sera plus possible, dorénavant, grâce au projet de loi de mon collègue.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef du deuxième groupe d'opposition.

Négociation des conventions collectives dans la fonction publique

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Merci, Mme la Présidente. On n'a jamais vu une aussi grosse grève dans toute l'histoire du Québec. Et pourtant, ces jours-ci, on a comme tous une impression de déjà-vu. Qu'est-ce que le PQ de Lucien Bouchard disait à l'époque? Il n'y a pas d'argent pour les infirmières. Qu'est-ce que les libéraux de Philippe Couillard disaient à l'époque? Il n'y a pas d'argent pour les profs. Qu'est-ce que dit la CAQ aujourd'hui? Il n'y a pas d'argent pour les orthophonistes, pour les intervenantes à la DPJ, pour les techniciennes en laboratoire. Il n'y en a pas, d'argent. Il n'y en a pas, d'argent.

Ça fait 25 ans que le premier ministre est en politique, ça fait 25 ans qu'il est témoin, comme nous, de la dégradation des services publics au Québec, parce que ça fait 25 ans qu'on économise sur les conditions de travail des femmes et des hommes qui donnent les services aux Québécois, Québécoises. Le premier ministre reproduit l'erreur de ses prédécesseurs. Il oublie que la force d'une nation, c'est le monde qui travaille pour elle.

En ce moment, là, les profs grelottent dehors. On vient d'apprendre qu'ils vont avoir sept nouvelles journées de grève. Et, malgré toutes les perturbations que ça provoque dans la vie des gens, malgré tout ça, les Québécois et les Québécoises sont derrière la grève.

Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer comment il va obtenir des résultats différents en appliquant la même vieille recette?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, je pense que le co-porte-parole de Québec solidaire, comme on dit en bon Québécois, a manqué une bonne game, parce que j'ai été très clair, et puis la présidente du Conseil du trésor l'a été aussi, on est prêts à augmenter l'offre de 14,8 % d'augmentation de la masse salariale. Par contre, ce qu'on demande en échange, pour le bien des citoyens québécois, c'est de changer les conventions collectives, enfin changer les conventions collectives.

Le ministre de la Santé, tantôt, a donné quelques exemples. Est-ce que le porte-parole de Québec solidaire trouve ça normal que, si on veut donner une plus grosse prime à une infirmière qui veut aller travailler dans une région où on a plus de besoin d'aide, le syndicat puisse la refuser? Est-ce que Québec solidaire trouve ça normal que, si on veut donner une prime plus grande la nuit, la fin de semaine à une infirmière parce qu'on en manque, le syndicat puisse dire non?

Québec solidaire défend le statu quo. Nous, ce qu'on veut faire, au gouvernement de la CAQ, on est prêts à augmenter le montant financier, donc les augmentations de salaire, mais il est temps qu'on pense à nos enfants, qu'on pense à nos patients, qu'on soit capables de se donner la flexibilité, enfin, d'aller améliorer les services qu'on donne à la population.

La Présidente : En terminant.

M. Legault : Il faut sortir du statu quo comme le propose Québec solidaire.

Des voix : ...

La Présidente : Vraiment? Première complémentaire, M. le chef... Et on s'interpelle par notre titre. M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : En ce moment, là, les patients, les parents, les travailleurs, travailleuses, même pas syndiqués, même pas en grève, ne sont pas derrière le premier ministre, ils sont massivement derrière les travailleurs et les travailleuses des services publics. Le premier ministre a perdu le débat de l'opinion publique.

Il envoie sa ministre négocier à *Tout le monde en parle*. Aujourd'hui, il me demande de négocier au salon bleu. Ce n'est pas sérieux, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Vous perdez du précieux temps. Il n'y avait qu'une personne qui parlait. Maintenant, j'aimerais entendre la réponse. Et pas de commentaire, ni après les questions ni après les réponses. M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, parlons un peu des enseignants. Ce qu'on propose aux enseignants dans l'échelon maximum, c'est, au lieu de gagner 92 000 \$ par année, qu'ils gagnent 102 000 \$ par année. Savez-vous ce que disent les enseignants quand on les rencontre? C'est que ce n'est pas le salaire qui est l'enjeu, c'est les conditions de travail. Savez-vous ce qu'on propose? D'ajouter des milliers de postes d'aides à la classe pour améliorer les conditions de travail des enseignants. Ce qu'on ne sait pas, par contre, c'est qu'est-ce que propose Québec Solidaire, à part du chialage continu.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Mme la Présidente, il n'y a pas juste Québec solidaire qui chiale, il y a 80 % des Québécois et des Québécoises qui sont derrière les profs, derrière les profs, parce que les Québécois et les Québécoises ont compris ce que le premier ministre est incapable de comprendre : Tant qu'on ne paiera pas mieux notre monde, tant qu'on ne leur donnera pas des meilleures conditions de travail, il n'y en aura pas assez, de profs dans notre système pour s'occuper de nos enfants.

Il est temps que le premier ministre se reconnecte sur ce qui se passe au Québec.

La Présidente : La réponse du premier ministre. Et on reste respectueux les uns avec les autres.

M. François Legault

M. Legault : Bien, je ne suis pas surpris de voir Québec solidaire qui défend, encore une fois, le lobby des syndicats.

Une voix : ...

M. Legault : Le lobby des syndicats. Ce qu'on offre, actuellement, aux enseignants puis aux infirmières, c'est d'augmenter le 14,8 % d'augmentation qui est sur la table, on est prêts à donner plus d'argent. Ce qu'on veut, c'est améliorer les conditions de travail puis améliorer les services aux enfants puis aux patients. Québec solidaire, tout ce qu'ils sont capables de faire, c'est de défendre des lobbys.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député d'Hochelaga-Maisonneuve. La parole est à vous, juste à vous. On l'écoute.

Hausse du salaire minimum

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. La CAQ a un gros problème, il s'appelle les bas salaires. Je ne parle pas du salaire des propriétaires des Kings ou le salaire des députés de la CAQ, je parle du monde qui gagne en bas de 20 \$ l'heure.

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement, c'est beau, il n'y avait aucun problème avec la question. On va poursuivre avec la question.

• (10 h 40) •

Des voix : ...

La Présidente : J'ai tranché, je n'ai pas de problème avec la question. Poursuivez avec la question.

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Je parle du monde qui gagne en bas de 20 \$ l'heure, au Québec, ou, pire encore, le salaire minimum. Quand le taux de chômage est à un plancher historique, mais qu'il y a quasiment 1 million de personnes dans les banques alimentaires, on a un problème de bas salaires. Quand le monde n'arrive pas à payer leur loyer, leur hypothèque, leur épicerie, on a un problème de bas salaires.

Au moment où on se parle, les fonctionnaires du ministre du Travail calculent la prochaine augmentation du salaire minimum. Cette année, ça ne peut pas augmenter à coups de quelques cents, on est dus pour un salaire minimum qui sort le monde de la file du panier de Noël. Le ministre du Travail vit dans le même monde que moi, il sait que la méthode de calcul, 50 % du salaire moyen, c'est rendu décroché de la réalité.

On sait ce que le gouvernement offre aux travailleurs des services publics. Qu'est-ce que le ministre offre aux travailleurs au salaire minimum? Est-ce que ça va être des pinottes pour tout le monde?

La Présidente : La réponse...

Des voix : ...

La Présidente : Attention, j'entends les commentaires. La réponse du ministre...

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout. Je vais vous nommer un à la fois. La réponse du ministre du Travail. On l'écoute, tout comme on a écouté attentivement la question.

M. Jean Boulet

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. Je rappellerai à mon collègue d'Hochelaga-Maisonneuve que, l'année dernière, le 1er mai... en fait, cette année, on a augmenté le salaire minimum d'un peu plus de 7 %, ce qui faisait dire à la chaire de fiscalité et de finances publiques de l'Université de Sherbrooke que nous étions les premiers au Canada en termes de revenu disponible pour une famille avec deux enfants et pour une famille monoparentale.

Donc, on est conscients de cette réalité. On est en pénurie de main-d'oeuvre. On est extrêmement préoccupés par le sort des personnes qui reçoivent le salaire minimum. Et effectivement on fait un exercice, on aura l'occasion d'en discuter, et on va s'assurer d'augmenter le salaire minimum le 1er mai l'année prochaine, comme à toutes les années, pour répondre aux besoins des Québécois, Québécoises à plus faibles revenus et, en même temps, respecter la capacité de payer des petites et moyennes entreprises. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Vous savez comme moi que les gens qui gagnent le salaire minimum paient de l'impôt et qu'augmenter le salaire minimum, ça augmente les revenus de l'État. Une augmentation à 20 \$ l'heure va générer des centaines de millions en revenus pour l'État qu'on pourra investir pour aider les PME, les groupes communautaires, les entreprises agricoles dans cette transition vers un salaire minimum décent.

Combien le ministre va mettre sur la table pour l'augmentation cette année?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Jean Boulet

M. Boulet : Mme la Présidente, comme je viens de le mentionner, on fait un processus de consultation. On tient compte de 12 facteurs socioéconomiques. On veut que la capacité de payer des Québécois, Québécoises à plus faibles revenus augmente. On veut respecter la compétitivité des petites organisations, notamment des groupes communautaires. Et on va le faire de manière ordonnée, rigoureuse et dans le respect du salaire minimum, qu'il soit le plus compétitif possible, et qui respecte les besoins de tous et toutes. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Bon, bien, on a compris qu'avec la CAQ, 20 \$ de l'heure pour vivre dignement, bien, les travailleurs, travailleuses au salaire minimum vont devoir oublier ça.

L'an passé, en année préélectorale, le ministre avait augmenté le salaire minimum d'une grosse piastre. Minimale, le ministre, cette année, peut-il s'engager à offrir aux travailleurs, travailleuses au salaire minimum une augmentation d'au moins 1 \$ de l'heure encore une fois, ou c'était juste bon avant les élections?

Est-ce que ça va être des grenailles pour la fonction publique puis des grenailles pour les gens au salaire minimum?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Jean Boulet

M. Boulet : Mme la Présidente, je rappelle, là, 7,02 % l'année dernière, c'était l'augmentation la plus importante de l'histoire du salaire minimum en termes de proportion. Alors donc, on prend ce dossier-là véritablement à coeur. C'est important de respecter tous les partenaires du marché de l'emploi, de répondre aux besoins des personnes à plus faibles revenus.

Je rappellerai que le filet de sécurité sociale, au Québec, il est extrêmement généreux, reconnu comme étant le meilleur au Canada. C'est au Québec, d'ailleurs, qu'on lutte le mieux contre la pauvreté.

La Présidente : En terminant.

M. Boulet : Et on va soutenir, aider puis accompagner les personnes qui sont au salaire minimum. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef du troisième groupe d'opposition.

Impact de l'implantation de l'usine Northvolt

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, la CAQ est au pouvoir depuis maintenant cinq ans, et les citoyens attendent toujours de voir des améliorations dans leur quotidien. En matière de logement, bien, il n'y a pas de logements, les jeunes n'ont plus accès à la propriété, les locataires doivent payer environ 50 % plus cher qu'il y a cinq ans, et nous accusons un retard d'à peu près 1 million de mises en chantier d'ici 2030, si on voulait rééquilibrer les choses. En matière de CPE, ce sont 35 000 enfants qui sont toujours en attente d'une place. En transport collectif, c'est l'échec du REM de l'Est, l'échec du REM de Longueuil, du tramway de Québec et de toutes sortes d'autres projets. En matière de routes, la Vérificatrice générale vient de nous confirmer qu'elles sont en décrépitude. En matière de services publics, en éducation, en santé, les travailleurs sont à bout de souffle et sont dans la rue. Nos réseaux craquent de partout.

Et là arrivent les Suédois de Northvolt, qui, surprise, surprise, font les mêmes constats. Ils nous disent que, si l'usine rentre en fonction en 2026, nous aurons des enjeux de main-d'oeuvre, de transport collectif, de services sociaux et de logement. «Well, well, well.»

Ma question au premier ministre : Est-ce qu'il compte reproduire le modèle suédois dans les deux, trois kilomètres carrés autour de Northvolt? En d'autres mots, est-ce qu'il compte payer avec les fonds publics les routes, les places en garderie, les logements juste pour le périmètre de Northvolt pendant que les Québécoises et les Québécois attendent toujours?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, il y a beaucoup, beaucoup de choses dans la question du chef du troisième groupe d'opposition.

D'abord, je lui rappellerai que, concernant les CPE puis le transport collectif, il n'y a jamais eu des investissements aussi importants que ce qu'on a fait depuis cinq ans, puis ça, ça inclut quand on se compare avec le dernier gouvernement du Parti québécois.

Mme la Présidente, si on parle de logement, parce que je sais qu'hier le chef du troisième groupe d'opposition a parlé de logement, on est en train d'investir un autre 1,8 milliard de dollars, on est rendus à 5,7 milliards de dollars. Pourquoi? Parce que partout en Amérique du Nord il y a une crise du logement, il manque d'offre, donc, oui, on doit augmenter les moyens des acheteurs, ce qu'on a fait. Puis je sais que le Parti québécois était contre les chèques de 400 \$, 600 \$, 500 \$, le Parti québécois était contre les baisses d'impôt.

Maintenant, Bernard Landry aurait rêvé d'un investissement de Northvolt, de GM, de Ford pour créer des emplois mieux payés, pour créer de la richesse au Québec. Bernard Landry aurait rêvé de ça. Je ne reconnais plus le Parti québécois actuel.

La Présidente : Première complémentaire.

Une voix : ...

La Présidente : J'invite le député de Matane-Matapédia à garder un petit peu le silence parce que je veux entendre le chef du troisième groupe d'opposition.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : ...mon collègue, qui demande de laisser la mémoire de Bernard tranquille, de Bernard Landry tranquille, et il a parfaitement raison. Merci.

Donc, la question, elle porte sur Northvolt. Le président de Northvolt dit : Merci pour les milliards, maintenant on vient de se rendre compte qu'on a des problèmes de main-d'oeuvre, de transport collectif, de services sociaux et de logement. Je veux simplement savoir : En sus des milliards investis en fonds publics, est-ce que l'État québécois va payer pour les routes, les garderies, les logements et tous ces services sociaux uniquement pour le périmètre de trois kilomètres...

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, je pense que le chef du troisième groupe d'opposition, là, va regretter ce qu'il est en train de dire dans cinq ans, dans 10 ans, quand il va voir les résultats, parce que c'est clair que, dans l'entente, entre autres,

avec Northvolt, les retombées, là, les revenus qui vont arriver de façon additionnelle au gouvernement du Québec vont excéder de façon très importante les coûts, incluant les coûts des routes.

Pour ce qui est de la main-d'oeuvre, Mme la Présidente, on est en plein-emploi. Le défi qu'on a actuellement, c'est d'augmenter la qualité des emplois, d'être dans l'économie verte, de penser à l'avenir...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...pas d'être dans le passé comme le PQ.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, je ne regretterai jamais de demander de la transparence au gouvernement quand on envoie des milliards de dollars dans un projet pour lequel on en apprend petit à petit.

Et là je pose une question toute simple. Le président dit : On n'y arrivera pas tout seuls, on a des problèmes de main-d'oeuvre, de transport collectif, de services sociaux et de logement. Je pose la question au premier ministre : Est-ce que c'est l'État qui va investir? Et, si oui, combien? Est-ce que ce sera également seulement dans les trois kilomètres autour de Northvolt, pendant que toutes les Québécoises et les Québécois, eux, attendent?

• (10 h 50) •

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, ce qu'on fait, c'est de prendre des employés qui gagnent 20 \$ de l'heure puis les faire travailler dans un projet où ils vont gagner 40 \$, 50 \$ de l'heure. En plus, on est allés chercher deux tiers de l'argent au fédéral, avec François-Philippe Champagne, l'ancien patron de la députée de Bourassa-Sauvé. On est en train, Mme la Présidente, d'aller convaincre le fédéral d'investir dans l'avenir du Québec. On convainc le fédéral de mettre des milliards, puis le PQ, bien, pendant ce temps-là, ils attendent le grand soir.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Verdun. La parole est à vous seule. On vous écoute.

Aide aux producteurs agricoles

Mme Alejandra Zaga Mendez

Mme Zaga Mendez : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais commencer en soulignant la présence, dans les tribunes, de M. Yves Laurencelle et Mme Luce Bélanger, président et vice-présidente de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale—Côte-Nord.

Vous savez, en ce moment, il y a une ferme sur 10 qui prévoit fermer ses portes dans la prochaine année en raison d'un manque de liquidités. C'est énorme, 10 % des fermes qui risquent de disparaître d'un seul coup, au Québec. La saison catastrophique de cet été va avoir des répercussions sur l'année prochaine à cause des maladies et des bris. Je veux... On a une pensée pour les producteurs de fraises de l'île d'Orléans, pour ceux et celles de Charlevoix qui ont été touchés par les inondations et ne savent pas comment ils vont se relever.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé des montants, mais c'est loin d'être suffisant. C'est à peine un plasteur sur la plaie qui est encore ouverte.

Est-ce que le ministre va laisser 2 800 fermes du Québec mettre la clé sous la porte?

La Présidente : La réponse du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Mme la Présidente, très heureux de la question de ma collègue, qui s'intéresse au secteur agricole depuis que vous êtes en fonction. Je félicite votre intérêt.

Toute la question de la saison qu'on vit présentement, qu'on a vécue cet été, au niveau de nos producteurs, nos productrices agricoles, depuis le mois de mai, là, Mme la Présidente, on est en collaboration très étroite avec L'Union des producteurs agricoles, avec la Fédération de la relève, avec tous les partenaires sur le territoire.

On a commencé au mois de mai par l'annonce d'un fonds d'urgence, où on avait identifié près de 1 700 entreprises qui pouvaient être à risque en fonction de la situation actuelle, pour pouvoir venir les aider. Récemment, on a annoncé une bonification du fonds d'urgence à hauteur de 25 millions de dollars, qui va générer 167 millions de dollars en liquidités pour nos entreprises, que ce soient nos petites entreprises, nos moyennes entreprises, nos grandes entreprises. Parallèlement à ça, on a entrepris une révision complète de tout le système d'assurance récolte, mais en prenant pour acquis aussi que, jusqu'à maintenant, c'est des millions de dollars qui ont été versés en soutien à nos producteurs, nos productrices.

Soyez assurée, Mme la Présidente... puis j'assure ma collègue, là, je suis en communication constante avec l'UPA, puis on voit à travailler avec les producteurs...

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Alejandra Zaga Mendez

Mme Zaga Mendez : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais aussi entendre le ministre nous parler de protection du territoire agricole. C'est de plus en plus difficile d'acheter des terres. Le prix des terres augmente sans cesse, et les producteurs, bien, ils compétitionnent contre des géants. Nous avons déposé un projet de loi pour mettre fin à l'achat des terres par des fonds d'investissement privés.

Est-ce que le ministre va agir pour arrêter l'hémorragie et appeler notre projet de loi pour lutter contre l'accapement des terres agricoles?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Mme la Présidente, je répète comment je suis heureux que ma collègue pose des questions, mais c'est un petit peu comique, parce qu'on se souvient qu'à la campagne électorale de 2022 la meilleure façon qu'ils ont trouvée pour venir appuyer nos agriculteurs, nos agricultrices, c'est d'arriver avec des taxes orange. La première taxe, c'était de venir taxer à hauteur de 1 % tous ceux qui avaient un capital supérieur à 1 million de dollars. La deuxième taxe, c'était de venir taxer les morts. Non seulement on taxe sur le capital quand il y a un décès, mais, en plus de ça, on voulait taxer les successions. On se souvient... On se souvient de la réaction des agriculteurs. Dans la journée même, le cochef de la deuxième opposition avait dit : Non, non, non, ça ne s'applique pas au secteur agricole. Mais ça nous démontre, dans le fin fond...

La Présidente : En terminant.

M. Lamontagne : ...l'essence de Québec solidaire par rapport à nos agriculteurs, nos agricultrices, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire après les réponses. En deuxième complémentaire, M. le député de Jean-Lesage. Deuxième?

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : Oui.

La Présidente : Allez-y.

M. Zanetti : Merci, Mme la Présidente. Je trouve décevantes les réponses du ministre, surtout pour des gens qui sont là pour obtenir des réponses sur ce que lui, il va faire, des gens que le ministre de l'Agriculture n'a jamais accepté de rencontrer. Les gens de l'UPA, là, Capitale-Nationale, Côte-de-Beauport, le ministre ne les a jamais rencontrés.

Puis, moi, ce que je voudrais savoir, là, c'est pour les gens de l'île d'Orléans. Les producteurs de fraises, là, qui ont dû réduire leurs charges de transport à cause du pont, que vous n'êtes pas à bout de remplacer, ça va leur coûter 250 000 \$ par ferme. Est-ce que vous allez les compenser?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Mme la Présidente, mon collègue vit dans un univers parallèle. Depuis que je suis en poste, je fais ça à plein temps, rencontrer les gens du milieu agricole, rencontrer les producteurs et les productrices. M. Laurencelle, qui est en haut, il était directeur, il était président régional de la Côte-Nord, je l'ai rencontré. On a eu des appels. Il n'y a pas longtemps, j'étais sur la Côte-Nord, je l'ai invité à venir me rejoindre pour que je puisse discuter avec lui. Malheureusement, dans son agenda, ce n'était pas possible. J'ai rencontré le président régional du Bas-Saint-Laurent, de Lanaudière, de l'Abitibi. Alors, je suis très présent, Mme la Présidente, auprès des producteurs et des productrices, des représentants. Puis soyez assurés que, les producteurs de fraises, framboises, on les rencontre, on travaille avec eux. L'objectif, c'est de faire en sorte de les accompagner dans ces périodes qui sont très difficiles, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mont-Royal—Outremont. La parole est à vous, juste à vous.

Protection des données personnelles dans le réseau de la santé**Mme Michelle Setlakwe**

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, les détails de nos problèmes de santé physique ou mentale, on veut que ça reste entre nous et notre médecin. Le secret médical, c'est capital. Les constats de la Vérificatrice générale sont accablants, la confidentialité des renseignements de santé des Québécois est loin d'être suffisamment protégée. Le ministre évite la crise actuelle en parlant des bienfaits éventuels de la loi n° 5, un seul système, une seule loi, une seule base de données, ça va tout régler. Mme la Présidente, permettez-nous de douter de cette approche jovialiste. En attendant, à chaque jour qui passe, il y a 400 000 utilisateurs du réseau qui ne sont pas encadrés par des bonnes pratiques de protection des données. Le gouvernement n'a même pas un portrait clair de la situation.

Mme la Présidente, le ministre du Numérique a clairement la responsabilité d'assurer la sécurité de l'information. Trouvera-t-il encore le moyen de se défilier?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Puis je salue tout le travail que la députée d'Outremont...

Une voix : ...

M. Dubé : ...Mont-Royal—Outremont, je m'excuse, a fait lorsqu'on a fait le projet de loi n° 19 sur toute la question de transfert des données. Depuis ce temps-là, on a mis... la chance qu'on a eue de passer du projet de loi à la loi n° 5. La loi n° 5 a été adoptée, particulièrement importante pour notre réseau de la santé. Et maintenant ce qu'il nous reste à publier, Mme la Présidente, puis on est à quelques semaines de les publier, c'est les règlements, et les règlements qui vont nous permettre, maintenant, de mieux travailler avec les données, de mieux travailler avec les chercheurs, de mieux travailler de façon sécuritaire avec un responsable des données pour le ministère de la Santé, en collaboration avec mes collègues autant au Numérique qu'à la Commission d'accès à l'information.

Ces données-là, ces règlements-là vont être publiés dans les prochaines semaines, ils seront le fruit de tout le travail qui a été mis au cours des deux dernières années pour enfin avoir une protection des données, mais aussi d'être capable de les utiliser dans notre réseau de santé...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...qui en a bien besoin.

• (11 heures) •

La Présidente : Alors, cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Motions sans préavis

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique Motions sans préavis, et, pour ce faire, je cède la place au troisième vice-président de l'Assemblée nationale. Merci, tout le monde. Bonne fin de journée.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, à la rubrique...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'ordre, s'il vous plaît! À la rubrique des motions sans préavis, je reconnais maintenant, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, un membre du groupe formant le gouvernement, et c'est M. le ministre responsable de la Lutte contre le racisme.

Dénoncer toute tentative de polarisation à l'endroit d'événements rassembleurs qui font partie du patrimoine québécois

M. Skeete : Merci beaucoup, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Westmount—Saint-Louis, le chef du troisième groupe d'opposition, la députée de Vaudeuil et le député de Marguerite-Bourgeoys :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que la fête de Noël est une tradition célébrée au Québec;

«Qu'elle dénonce les propos de la Commission canadienne des droits de la personne selon lesquels "les jours fériés liés au christianisme, dont Noël et Pâques", représentent un "exemple évident" d'une "discrimination religieuse systémique" et que cette "discrimination à l'égard des minorités religieuses au Canada est ancrée dans l'histoire du colonialisme au Canada";

«Qu'elle dénonce toute tentative de polarisation à l'endroit d'événements rassembleurs qui font partie du patrimoine québécois depuis plusieurs générations;

«Qu'enfin, elle invite tous les Québécois [et toutes les Québécoises] à s'unir en cette période de Noël qui approche.»
Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors... S'il vous plaît! S'il vous plaît, collègues! S'il vous plaît! S'il vous plaît! Alors, un vote électronique a été demandé. La période de vote est ouverte. La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 109
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, M. le Président. Je voudrais qu'on envoie une copie de cette motion à la Commission canadienne des droits de la personne, au gouvernement fédéral, au Parlement fédéral et également au père Noël, au pôle Nord, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Ce sera...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci. Collègues, s'il vous plaît! Ce sera fait, M. le leader adjoint du gouvernement.

Alors, pour la prochaine motion, j'invite un membre du groupe formant l'opposition officielle, et c'est Mme la députée de Mont-Royal—Outremont.

Mme Setlakwe : M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Maurice-Richard, le député des Îles-de-la-Madeleine, la députée de Vaudreuil et le député de Marguerite-Bourgeoys :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte des constats émis par la Vérificatrice générale dans son plus récent rapport sur la protection des renseignements personnels des Québécois dans le secteur de la santé;

«Qu'elle rappelle que les données médicales sont parmi les renseignements les plus confidentiels détenus par le gouvernement sur tout citoyen et que celles-ci doivent faire l'objet de la plus grande protection;

«Qu'enfin, elle s'inquiète des lacunes exprimées en matière de contrôle des accès aux renseignements personnels et qu'elle exige du gouvernement caquiste qu'il revoie les politiques nécessaires afin de rehausser la sécurité des données et d'y resserrer l'accès, et ce dans les plus brefs délais.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement. Et, pour la prochaine motion, j'inviterais un membre du deuxième groupe d'opposition, et c'est M. le député de Maurice-Richard.

M. Bouazzi : Merci, M. le Président. Je demande le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec le député de Jean-Talon :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que le monopole de distribution et de transport d'électricité d'Hydro-Québec est le seul moyen d'assurer une exploitation publique, coordonnée et intégrée de la desserte d'électricité et que l'autoproduction par des entreprises ne doit pas entrer en concurrence avec ce principe;

«Qu'elle demande au gouvernement de maintenir intact le monopole de distribution et de transport d'électricité d'Hydro-Québec.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement. Et, pour la prochaine motion, appartenant à un membre du troisième groupe d'opposition, c'est M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

**Demander à la ministre des Transports et de la Mobilité durable de
mettre en oeuvre les recommandations du Vérificateur général
sur la conservation des chaussées du réseau routier**

M. Arseneau : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de l'Acadie, le député de Taschereau, le député de Marguerite-Bourgeoys et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Considérant que le bon état du réseau routier est primordial pour assurer une mobilité efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises, ainsi que pour favoriser l'accès au territoire, son occupation et le développement des régions, qui sont des facteurs clés du développement et de la compétitivité de l'économie du Québec;

«Considérant qu'environ la moitié de ces chaussées sont en mauvais état, et une proportion importante d'entre elles ont atteint la fin de leur durée de vie;

«Que l'Assemblée nationale demande à la ministre des Transports et de la Mobilité durable de s'engager formellement à mettre en oeuvre l'ensemble des recommandations formulées au chapitre deux du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : ...consentement, sans débat.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il y a consentement, sans débat. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : Pourquoi ne pas voter, M. le Président?

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, pour ce faire, j'ai besoin d'appuis de cinq députés. Alors, j'ai le consentement de M. le leader de la deuxième opposition. Un vote a été demandé. Donc, la période de vote est ouverte. La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 110
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est donc adoptée. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, est-ce que vous permettriez à la députée de Louis-Hébert de pouvoir enregistrer son vote avant que le vote soit prononcé, s'il vous plaît?

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, j'ai besoin du consentement. Alors, j'ai le consentement? Mme la députée, votre vote.

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Non. Vous dites votre vote, Mme la députée.

Mme Guilbault : Pour.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Pour. Alors, M. le secrétaire général, pour le nouveau décompte.

Le Secrétaire : Pour : 111
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, cette motion est donc adoptée. Pour la prochaine motion, j'inviterai Mme la députée de Vaudreuil.

**Recommander au gouvernement d'inscrire au Plan québécois
des infrastructures 2024-2034 la réalisation des grands
projets des hôpitaux de Saint-Jérôme, de
Saint-Eustache et de Mont-Laurier**

Mme Nichols : Merci, M. le Président. Permettez-moi de souligner la présence, dans nos tribunes, des membres de la Coalition Santé Laurentides.

Alors, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Saint-Jérôme, avec le député de Pontiac, avec le député de Saint-Henri—Sainte-Anne, avec le député des Îles-de-la-Madeleine et avec le député de Marguerite-Bourgeoys :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que la région des...» Voyons, je recommence : «...que la région des Laurentides connaît une croissance démographique exponentielle depuis les trente dernières années, celle-ci ayant été accélérée par la récente période pandémique. Qu'elle considère le vieillissement hâtif de ses citoyens, l'accroissement significatif des villégiateurs et l'afflux constant d'excursionnistes, utilisant les soins de santé [de] la région;

«Et finalement, que l'Assemblée nationale prenne acte que le 15 octobre dernier, 115 266 citoyens étaient toujours orphelins de service en médecine familiale, que cette région n'a pas bénéficié d'une mise à niveau importante de ses infrastructures depuis plus de 30 ans, que la région souffre d'un sous-financement historique important;

«Que l'Assemblée nationale rappelle également pour une troisième fois, l'urgence de l'application des principes du plan santé et de la modernisation de son organisation, considérant que les Laurentides est une région qui se classe encore et toujours parmi les dernières au Québec en ce qui a trait à l'accessibilité aux soins dans leur ensemble;

«Et finalement, que l'Assemblée nationale réitère la pertinence de ses résolutions du 6 mai 2021 et du 11 mai 2022 adressées au gouvernement du Québec afin d'assurer de manière pérenne un rattrapage financier pour remédier à l'iniquité des Laurentides en santé, par rapport à la moyenne des régions du Québec. Enfin, qu'elle recommande au gouvernement de voir à l'inscription au PQI 2024-2034 de la réalisation des grands projets des hôpitaux de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Mont-Laurier, ainsi que l'acceptation des plans fonctionnels et techniques des autres établissements de santé.»

Merci, M. le Président.

• (11 h 10) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Consentement, sans débat. Mme la députée de Vaudreuil.

Mme Nichols : Je vais demander un vote électronique, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Pour ce faire, j'ai besoin...

Une voix : ...

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Donc, j'ai l'appui. Donc, parfait. Alors, un vote a été demandé. Donc, la période de vote est ouverte.

La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 109
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est donc adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Alors, je demande aux collègues qui doivent quitter de le faire, s'il vous plaît, de manière silencieuse. Entre-temps, je cède la parole à M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. J'avise cette Assemblée que la Commission de l'économie et du travail va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, la Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Pauline-Marois;

La Commission de la culture et l'éducation va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de la santé et des services sociaux poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

La Commission de l'aménagement du territoire va entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Avis de la présidence. Pour ma part, je vous avise que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail demain, le jeudi 30 novembre 2023, de 8 heures à 8 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre le président-directeur général d'Hydro-Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Avis de sanction du projet de loi n° 22

À la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée, je vous informe qu'il y aura sanction du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation, aujourd'hui, à 13 h 15, au bureau de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. Merci beaucoup, M. le Président. Je vous demanderais de bien vouloir appeler l'article 5 du feuillet, s'il vous plaît, pour débiter nos travaux.

Projet de loi n° 40

Adoption du principe

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'article 5 du feuillet, M. le ministre de la Justice propose l'adoption du principe du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice.

Y a-t-il consentement... y a-t-il consentement pour déroger à l'article 236 du règlement prévoyant que le débat sur l'adoption du principe du projet de loi est inscrit aux affaires du jour de la séance suivant sa présentation, soit le rapport de la commission? Il y a consentement?

Alors, première intervention, M. le ministre de la Justice.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Merci, M. le Président. Écoutez, d'entrée de jeu, ça me fait plaisir d'intervenir sur l'adoption de principe du projet de loi n° 40 visant notamment à réformer les cours municipales, à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice.

M. le Président, vous me permettez de vous informer que l'honorable lieutenant-gouverneur a pris connaissance de ce projet de loi et il en recommande l'étude à l'Assemblée, M. le Président, vous serez heureux de l'entendre.

Alors, M. le Président, au cours des derniers jours, on a entendu plusieurs groupes qui sont venus en commission parlementaire, des groupes du secteur municipal, du secteur juridique. Donc, on a réellement pu sentir une réelle volonté de la part des acteurs du milieu de contribuer encore davantage à l'amélioration de l'accès, de l'efficacité et de la performance du système de justice. Je pense notamment à l'Union des municipalités du Québec, qui voit d'un très bon oeil le fait de prévoir explicitement dans le projet de loi les objectifs de performance pour les juges municipaux afin de mieux répondre aux besoins des justiciables, et je les cite : «Nous n'y voyons absolument aucun risque pour l'indépendance judiciaire. Nous pensons que c'est surtout une bonne chose. Il faut s'assurer que les services aux citoyens s'améliorent.»

Même son de cloche du côté de la Fédération québécoise des municipalités, et je les cite : «C'est une mesure pour les citoyens. Les citoyens se plaignent qu'il n'y a pas d'accessibilité à la justice. C'est la responsabilité des juges d'offrir suffisamment d'heures de disponibles. L'objectif est louable et correspond exactement à ce dont les citoyens se plaignent.» Et ça, c'est la Fédération québécoise des municipalités qui dit ça.

Souignons d'ailleurs que la majorité des groupes que nous avons consultés se sont montrés favorables à la nomination d'un juge municipal en chef nommé parmi les juges municipaux.

La nouvelle structure, qui constitue un volet important de notre réforme, permettra non seulement aux cours municipales de conserver leur indépendance, mais surtout d'avoir l'agilité requise pour offrir aux citoyens des services de proximité qui répondent mieux à leurs attentes, des services de proximité, d'efficacité, de performance, et le fait de pouvoir être entendus rapidement, M. le Président. La justice... pour avoir confiance dans le système de justice, ça passe notamment par des délais efficaces, le fait que les citoyens puissent être entendus, qu'ils puissent être devant un juge qui est impartial, qui est indépendant et qui a également le temps d'entendre les gens.

Donc, le deuxième volet important du système... du projet de loi, relativement au système de justice des cours municipales, est la création d'un régime de sanctions administratives pécuniaires. Ça va permettre de libérer des juges municipaux pour qu'ils puissent entendre des causes avec des dossiers plus complexes, et ce régime simplifiera les démarches pour les citoyens qui veulent contester une contravention, notamment de stationnement.

M. le Président, vous savez, ce qui est important, c'est de faire en sorte d'axer la justice vers la justice sur rendez-vous, M. le Président. Les citoyens ont des vies occupées, ils n'ont pas le temps de perdre une journée, M. le Président,

pour un constat d'infraction, de passer toute la journée à la cour municipale. Il faut changer nos façons de faire, il faut moderniser nos façons de faire. Le système de justice, c'est un service qui est public, c'est un service où la justice doit être rendue avec célérité, c'est un système de justice où on doit s'assurer de respecter les grands principes de droit, d'indépendance judiciaire et du droit d'être entendu. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas être performant et qu'on ne peut pas être efficace dans le système de justice. Et les cours municipales vont contribuer à ça, M. le Président.

Donc, le projet de loi n° 40 propose une solution innovante qui va permettre justement aux cours municipales de libérer du temps de cour et de faire en sorte que les citoyens vont pouvoir être entendus plus facilement, avec moins de rigidité procédurale, avec plus d'efficacité pour faire valoir leurs points et surtout faire valoir leurs droits. Et c'est ce qui est fondamental dans notre système de justice. Les citoyens doivent pouvoir faire valoir leurs droits, et notre devoir, comme État, c'est de mettre en place les conditions pour faire en sorte que le système de justice puisse répondre aux besoins, aux aspirations, notamment, des citoyens. Donc, on se doit d'avoir un système de justice qui est efficace. Et le régime des sanctions administratives pécuniaires nous permettra d'atteindre cet objectif-là.

Alors, M. le Président, je ne serai pas plus long sur l'adoption de principe, mais clairement vous dire qu'on opère un changement de culture dans le système de justice. On a déjà commencé, depuis plusieurs années. Là, on est rendus dans le système des cours municipales. On a échangé avec nos collègues des oppositions. Je les sens extrêmement sensibles et favorables à faire en sorte qu'on réforme les cours municipales pour plus d'efficacité, pour plus d'accessibilité, pour plus d'efficience, pour plus de performance du système de justice, tout en respectant les grands principes juridiques qui s'appliquent.

Cela étant, M. le Président, on a le devoir de répondre aux besoins des citoyens, et je sais et j'espère que je vais pouvoir compter sur la collaboration des collègues rapidement pour faire en sorte que cette réforme-là sur les cours municipales puisse aller de l'avant d'une façon à répondre aux besoins des citoyens, M. le Président. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le ministre. Je reconnais maintenant M. le député de l'Acadie.

M. André Albert Morin

M. Morin : Merci. Merci, M. le Président. Alors, effectivement, je suis heureux de prendre la parole ce matin à l'occasion du principe du projet de loi n° 40 qui va réformer les cours municipales, améliorer son efficacité, son accessibilité et la performance du système de justice.

Je vous dirai d'emblée, M. le Président, qu'on ne peut pas être contre l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice. Je pense que c'est une priorité pour l'ensemble, évidemment, des justiciables, et c'est sûrement une priorité pour moi également en tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice.

• (11 h 20) •

Cependant, ça ne veut pas dire qu'on peut faire n'importe quoi. Et donc je voulais d'emblée souligner certaines problématiques avec le projet de loi tel qu'il est. D'ailleurs, quand on regarde et qu'on se rappelle la date du dépôt du projet de loi et les dates qui ont été retenues pour que des groupes puissent venir nous parler dans le cadre des consultations publiques, bien, le délai a été excessivement court. Et ce n'est pas la première fois que, comme membres de l'opposition, quand le ministre de la Justice dépose un projet de loi, on est confrontés à des délais qui sont excessivement courts. Quel a été le résultat pratique de cet exercice trop rapide? Bien, il y a une série de groupes qui se sont désistés, qu'on n'a pas pu entendre.

Et je dois souligner le travail extraordinaire de l'association des greffiers puis greffières, qui sont quand même venus nous parler en commission parlementaire mais qui n'avaient même pas eu le temps de déposer leur mémoire, puis qui l'ont fait par la suite. Donc, ça démontre l'intérêt sincère de ces groupes à vouloir justement faire avancer... à être des partenaires, des membres inhérents, des membres complets du système de justice, qui veulent faire avancer le système de justice.

Mais encore, encore faut-il la manière puis il faut prendre le temps, et ça, malheureusement, le temps, quand des consultations, là, sont trop rapides, bien, on n'a pas le temps. Puis c'est hyperimportant. Quand, dans l'opposition officielle, on demande des consultations, ce n'est pas juste pour faire du temps. C'est parce que, quand le gouvernement dépose un projet de loi, on a souvent des questions. C'est normal. C'est ça, les débats parlementaires. On a aussi besoin de groupes d'experts, des experts du milieu qui vont être capables de nous éclairer sur les tenants et aboutissants du projet de loi pour s'assurer qu'au fond, à la toute fin, quand il va être adopté, bien, ça va servir les justiciables. Or, malheureusement, je dois dire que cette première partie de l'exercice parlementaire n'a pas été concluante, et c'est malheureux, et je tiens à le souligner.

On a quand même entendu certains groupes, et je vous dirai que plusieurs groupes accueillent le projet de loi favorablement, mais d'autres groupes ont aussi des questions. Et, des questions, on en a eu pour les différents groupes qui sont venus en commission parlementaire, que ce soit de la part de ma collègue députée de Westmount—Saint-Louis ou moi-même, député de l'Acadie.

Le ministre avait un choix, avec son projet de loi. Il aurait pu débiter une réforme des cours municipales et les intégrer dans la Cour du Québec. D'ailleurs, il y a des études qui le soulignent, qui démontraient, même, l'efficacité de ça. À mon avis, ça n'aurait pas fait en sorte que les cours municipales auraient été moins près de la population. On se rappellera que, même dans les années 70, le livre blanc du ministre de la Justice de l'époque recommandait cette insertion. Le ministre a fait un choix politique de ne pas se rendre là. C'est son choix. Mais qu'on ne vienne pas me dire que c'est parce que ça aurait eu pour effet de rendre les cours municipales plus éloignées des citoyens. C'est une structure qui, de toute façon, la cour municipale, est là pour être capable d'entendre le plus rapidement possible des citoyens, souvent dans le cas d'infractions municipales ou aux lois du Québec, notamment le Code de la sécurité routière. Ça n'aurait pas fait en sorte qu'ils auraient été moins agiles ou moins accessibles, mais ça aurait eu pour mérite, par exemple, d'unifier les tribunaux de première instance, ce qui est quand même une logique, dans l'administration de la justice, donc les unifier plutôt que les multiplier. Mais le ministre n'a pas fait ce choix.

Maintenant, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous parler des groupes qui sont venus témoigner. Et puis je vais commencer avec le mémoire de l'UMQ, de l'Union des municipalités du Québec. L'UMQ est en faveur du projet de loi, mais ce qui est fascinant... Parce qu'on a posé des questions à ce sujet-là aux représentants de l'UMQ : Vous êtes en faveur, parfait, mais avez-vous une idée du coût, ça va coûter combien, quel va être l'impact financier pour vous, dans vos villes? Avez-vous une idée? Bien, la réponse qu'on a eue, c'est : Non, on n'en a pas, d'idée, on ne le sait pas. Et donc nous, là, comme parlementaires, on est confrontés à un ministre qui veut aller vite, qui veut rendre les cours plus accessibles, plus performantes. Ça va coûter combien? On n'en a aucune idée. On ne sait pas. Quelles vont être les répercussions financières? On ne le sait pas non plus. C'est quand même un peu particulier. Alors, ça vous démontre qu'à vouloir, des fois, aller trop vite, bien, on ne va pas nulle part.

D'ailleurs, quand on regarde le mémoire de l'UMQ, ils le soulignent à la page 7 : «Il est clairement précisé à l'article 44 du projet de loi que le coût de l'exercice sera à la charge des municipalités.» On dit : Le ministre de la Justice devrait donc «assurer une pleine compensation des coûts supplémentaires», et «le projet de loi est également silencieux sur le mode de répartition que le gouvernement utilisera afin de répartir ces coûts entre les municipalités». Et le ministre nous dit : Bien, il faudrait aller rapidement. Bien, attendons. Ce serait peut-être une bonne idée, comme gouvernants, comme parlementaires. Nous, on est dans l'opposition officielle. Mais, quand le gouvernement, quand les gouvernants nous disent : Ah! écoutez, on va aller vite, puis que l'Union des municipalités dit : C'est une bonne initiative, mais on ne sait pas combien ça va coûter, bien, moi, pour moi, là, ça lève un drapeau jaune, puis je me dis : Bien, peut-être qu'il faudrait avoir plus d'information puis peut-être qu'il faudrait prendre notre temps. Alors, ça, c'est un des éléments que je tenais à soulever.

Alors, quand le ministre nous dit : Ah! les groupes sont favorables, oui, c'est vrai, dans l'ensemble, ils sont favorables, mais il y a quand même des questions hyperpertinentes pour lesquelles, présentement, on n'a pas de réponse. Et ça, je pense que ça mérite d'être souligné, ne serait-ce qu'au niveau des coûts, puis il y a l'organisation.

Quand je vous parlais des greffiers, alors, les personnes qui sont venues nous rencontrer nous ont clairement expliqué que c'était une réforme qui était importante mais que les greffiers jouaient un rôle vraiment important au sein des cours municipales et qu'il fallait surtout, surtout, conserver ce rôle et le maintenir dans le cadre du projet de loi. Les greffiers, dans leur mémoire, qui a été déposé, donc, hier, le 28 novembre, disaient, et je cite : «...la justice municipale n'est pas [dans une] situation de crise.» Et ça, je pense que c'est important de le mentionner. Et on nous rappelle l'importance de l'indépendance de la magistrature et des greffiers.

Je vais y revenir plus tard dans mon exposé, M. le Président, mais, dans ma tête, dans mon opinion, à mon avis, l'accessibilité à la justice, la performance, ce n'est pas en contradiction avec l'indépendance de la magistrature. Puis je rappelle et je rappelle au ministre que l'indépendance de la magistrature, ce n'est pas l'indépendance pour les juges, c'est l'indépendance pour les citoyens puis les citoyennes d'avoir accès à un tribunal indépendant et impartial. Et c'est pour ça que moi, dans l'opposition, je me bats, pour s'assurer que l'indépendance de la magistrature va être respectée pour les citoyens. Et ça, il ne faut jamais, jamais l'oublier.

Dans leur mémoire, les greffiers disent, dans leurs recommandations : «Que les responsabilités du greffier de la cour municipale soient codifiées au projet de loi [afin] d'éviter toute ambiguïté quant [au] rôle et [aux] responsabilités; «Que l'indépendance judiciaire du greffier de la cour municipale soit reconnue dans le projet de loi;

«Que les incompatibilités [en] fonctions de greffier de la cour municipale soient clairement identifiées dans la loi, [afin d'assurer] le respect de l'indépendance judiciaire.»

Et donc ce sont des éléments hyperimportants que je tenais à souligner au tout début, parce qu'on est à l'étape de l'adoption du principe.

• (11 h 30) •

Mais ce n'est pas tout. Continuons avec l'importance de l'indépendance de la magistrature. Ce projet de loi là est tellement important que la juge en chef adjointe de la Cour du Québec, responsable des cours municipales et du Conseil de la magistrature, a déposé un mémoire à la commission en ce qui a trait à la réforme des cours municipales et du projet de loi n° 40. La juge en chef adjointe reconnaît, et je le reconnais aussi, que le projet de loi contient à la fois certaines avancées importantes, attendues depuis des années, mais qu'il comporte des reculs majeurs, ce n'est quand même pas banal, des reculs majeurs portant atteinte à l'un des principes fondamentaux de notre démocratie, l'indépendance judiciaire.

Et la juge en chef adjointe rappelle que les trois piliers du principe de l'indépendance judiciaire sont clairement établis au Québec et au Canada depuis des décennies. La jurisprudence le reconnaît. Et ces trois principes-là, quels sont-ils? L'inamovibilité. Donc, les juges sont nommés et ne peuvent être destitués que pour cause grave au terme d'un processus prévu par la loi. La sécurité financière. Donc, assurer une dépolitisation du processus de fixation de la rémunération des juges. Et l'indépendance institutionnelle protège le tribunal, comme institution, de même que son degré d'autonomie relativement aux questions qui ont un effet, qui ont un impact sur l'exercice des fonctions judiciaires.

Et ça me permet de revenir au projet de loi n° 40 et de mettre en relief, à l'article 9 du projet de loi, la modification qui est proposée en ce qui a trait au juge municipal en chef chargé de la direction des cours municipales. J'ai questionné plusieurs groupes pendant les consultations devant la commission, et, quant à moi, voilà, au départ, ce qui pose problème avec le projet de loi n° 40. Le gouvernement souligne que le juge municipal en chef chargé de la direction des cours doit coordonner, répartir et surveiller le travail des juges dans un souci d'efficacité et d'assiduité de la justice. Jusque-là, il n'y a aucun problème, c'est évident, mais ça se complique un peu après. Les juges doivent se soumettre à ses ordres et directives, répondre aux objectifs de permanence... de performance, pardon, et aux besoins des municipalités... performance et aux besoins des municipalités, et, par la suite, de s'assurer de répondre aux besoins des municipalités lors de l'assignation des juges, de la confection des rôles et de la fixation des séances. Donc, la municipalité qui est partie prenante à la procédure va pouvoir donner ses besoins, puis le juge municipal en chef va être obligé d'en tenir compte, puis il va être obligé de répondre aux objectifs de performance et aux besoins des municipalités. Il y a là, quant à moi, un problème majeur.

Et il est étonnant que le ministre de la Justice, d'abord, ne le voie pas, mais, dans le mémoire de la juge en chef adjointe, c'est clairement souligné, et on parle effectivement de l'article 192 qui va venir modifier la Loi sur les tribunaux judiciaires. Ce qu'on dit, dans le mémoire de la juge en chef adjointe : «Ici également, les risques d'ingérence, réels ou apparents, de la part d'une municipalité dans la gestion des cours municipales nous préoccupent.

«On l'a vu, le contrôle, par les juges en situation de gestion, des questions comme l'assignation des juges aux causes, les séances de la cour et le rôle de la cour est considéré par la Cour suprême du Canada comme essentiel ou comme une exigence minimale de l'indépendance [judiciaire].»

Et ça fait référence à l'arrêt Valente. L'arrêt Valente de la Cour suprême du Canada, c'est un peu, si vous voulez, la pierre angulaire, un arrêt excessivement important où la Cour suprême est venue dire, écrire quels sont les principes fondamentaux de l'indépendance judiciaire. L'arrêt Valente, ce n'est pas un arrêt très, très récent, ça a été rendu en 1985. Alors, c'est quand même connu et ça devrait être également lu et relu. Donc, il faut tenir compte de ça et il faut s'assurer que les juges, tout en étant efficaces, évidemment, vont être à l'abri de toute ingérence, c'est-à-dire de toute personne ou organisme susceptible d'exercer une quelconque pression ou influence sur un tribunal ou un juge. Ce principe de la séparation des pouvoirs est fondamental dans notre société démocratique, et il faut le respecter. D'ailleurs, la Cour suprême, dans l'arrêt Valente, soulignait clairement que la troisième condition essentielle, et je cite la Cour suprême, de l'indépendance judiciaire, aux fins de l'article 11d), donc, de la Charte canadienne, est, à mon avis — et c'est la cour qui parle — l'indépendance institutionnelle du tribunal relative aux questions administratives qui ont directement un effet sur l'exercice de ses fonctions judiciaires, le degré de contrôle que le pouvoir judiciaire devrait idéalement exercer sur l'administration des tribunaux est un point majeur de l'indépendance judiciaire aujourd'hui. Donc, toutes les questions administratives qui ont directement un effet sur l'exercice des fonctions judiciaires est un point majeur de l'indépendance judiciaire aujourd'hui. Et, quand je relis la modification que le ministre veut apporter à la Loi sur les tribunaux judiciaires, et qu'on indique dans le projet de loi que le juge en chef ou le juge municipal en chef va devoir «répondre aux objectifs de performance et aux besoins des municipalités», qu'il va être une partie prenante devant la cour, j'ai beaucoup de difficultés, dans l'état actuel du projet de loi, de réconcilier ça avec l'enseignement de la Cour suprême, la décision de la Cour suprême en ce qui a trait à l'indépendance judiciaire sur l'indépendance, qui inclut des questions administratives qui ont directement un effet sur l'exercice des fonctions judiciaires.

Et je vous dirais que, plus récemment, la Cour d'appel fédérale, dans *Girouard c. Procureur général du Canada*, rappelait l'importance de l'indépendance judiciaire, l'inamovibilité, la sécurité financière et l'indépendance administrative. Et, je le disais d'entrée de jeu, M. le Président, ce n'est pas pour les juges, comme le rappelle la Cour d'appel fédérale, l'indépendance judiciaire existe au profit non pas des juges, mais du public. C'est le public qui doit avoir confiance envers les tribunaux, c'est le public qui doit être convaincu que, lorsqu'il s'adresse à la cour, bien, une des deux parties n'aura pas eu une ingérence quelconque sur le décideur qu'est le magistrat qui préside l'audience. C'est fondamental. C'est de base. Alors, évidemment, quand on lit la modification que le ministre veut apporter à l'article 192, bien, ça soulève des questions, ça soulève des questions. Puis, au niveau même du principe, bien, il faut que ce soit dit, il faut que ce soit expliqué, il faut que ce soit dénoncé.

Le Barreau du Québec, un ordre professionnel indépendant, a noté exactement la même chose. Permettez-moi de citer le mémoire du Barreau, puis ça s'appelle, ça s'intitule, leur titre, ici, *Garanties d'indépendance des juges municipaux. Maintien de la confiance du public par l'indépendance judiciaire*. Donc, non seulement «l'indépendance judiciaire est un principe fondamental de l'État de droit et du système de justice [mais c'est] un principe constitutionnel non écrit qui existait avant [même] la rédaction des textes constitutionnels».

• (11 h 40) •

Une autre décision de la Cour suprême, le renvoi relatif à la rémunération des juges de la Cour provinciale de l'Île-du-Prince-Édouard, et c'est au même effet. Et ça a été dit et redit par la Cour suprême, un des objectifs de l'indépendance, c'est de maintenir la confiance du public dans l'impartialité de la magistrature, élément essentiel à l'efficacité du système judiciaire. L'indépendance de la magistrature est le maintien de la primauté du droit, ce qui est un élément fondamental de notre société de droit. Et, encore une fois, on le répète, ce sont les justiciables qui sont les véritables bénéficiaires de l'indépendance judiciaire, comme le rappelle la Cour suprême du Canada. Et ça, je pense que ça mérite d'être souligné, c'est hyperimportant.

Alors, je vous parlais de l'arrêt Valente, en 1985. En voilà un autre : renvoi relatif à la rémunération des juges, en 1997. L'arrêt Lippé, de la Cour suprême, en 1991. Tous ces arrêts sont au même effet. Lippé, particulièrement, consacrait le principe de l'indépendance des cours municipales au même titre que les tribunaux et les autres tribunaux de l'ordre judiciaire. Et donc, ça aussi, c'est hyperimportant de le mentionner.

Qu'on veuille faire une réforme des cours municipales, j'en suis, et il y a des choses qui sont valables dans le projet de loi. Que tous les juges municipaux deviennent des juges à temps plein, bien, ça va contribuer à assurer leur indépendance. Qu'il y ait une structure plus nationale pour l'ensemble du Québec, c'est une bonne chose, mais vous comprendrez que, quand, dans un projet de loi, on vient attaquer l'indépendance des tribunaux puis qu'après ça on nous dit : Il faut être efficace, bien là, moi, je vais me lever puis je vais dire : Attention, attention, il y a des principes de droits constitutionnels, de droits fondamentaux à respecter, puis ça, ça mérite d'être dit.

Autre chose qui va être bien dans le projet de loi, c'est que, vu que les juges municipaux à temps partiel n'existeront plus, donc, il n'y a aucun juge municipal qui va pouvoir continuer à pratiquer le droit dans certains domaines, et ils vont devoir se consacrer uniquement et exclusivement à leur travail de magistrat dans les cours municipales. Ça, c'est bien, mais ma crainte, mon interrogation, ce que j'entends soulever aujourd'hui, c'est l'importance également de préserver l'indépendance administrative ou institutionnelle de la cour, et, ça aussi, ça fait partie d'un principe fondamental de l'indépendance de la magistrature.

Le Barreau souligne et indique clairement que les éléments suivants du projet de loi pourraient constituer des atteintes au principe de l'indépendance judiciaire, et on souligne différents aspects. «Le projet de loi établit la durée du mandat du juge municipal en chef à cinq ans. En ce qui concerne la Cour du Québec, la Loi sur les tribunaux judiciaires prévoit que le mandat du juge en chef est de sept ans.» Alors, on aura l'occasion, lorsqu'on sera à l'étape de l'étude article par article, de questionner le ministre de la Justice sur ses décisions, mais, à prime abord, ça semble un peu étonnant.

Le Barreau souligne également : «De plus, le projet de loi octroie au gouvernement, après consultation du juge municipal en chef, le pouvoir de désigner un juge coordonnateur pour chacune des régions de coordination et détermine la durée du mandat de chacun d'eux. Dans sa mouture actuelle — présentement — la Loi sur les tribunaux judiciaires prévoit que [c'est] le juge en chef [qui] désigne, parmi les juges de la Cour du Québec, avec l'approbation du gouvernement, des juges coordonnateurs et détermine la durée du mandat pour chacun d'eux.» Donc, si on veut rendre les cours municipales indépendantes, structurées pour l'ensemble du territoire québécois, bien, pourquoi utiliser une telle rédaction législative, alors que la Loi sur les tribunaux judiciaires prévoit déjà un autre mécanisme?

Je vous l'ai mentionné, je le répète, le Barreau le souligne également, le projet de loi oblige le juge municipal en chef à répondre aux objectifs de performance et aux besoins des municipalités, ce qui semble faire, comme le souligne le Barreau, un amalgame entre l'administration municipale, le pouvoir exécutif et la cour municipale en tant que telle, qui est le pouvoir judiciaire, et il ne faut pas mélanger les deux. Donc, autant d'éléments, je vous dirais, qu'il est important de soulever maintenant.

La Conférence des juges municipaux du Québec nous a fait également parvenir un mémoire, et évidemment l'article 192 de la Loi sur les tribunaux judiciaires a soulevé des interrogations comme celles que je viens de vous lire. Répondre aux objectifs de performance et aux besoins des municipalités semble, à tout le moins, assez étonnant, mais, encore là... parce que, souvent, le ministre nous dit : Ah! il faut être efficaces. Il faut être efficaces. Je ne suis pas contre l'efficacité, M. le Président. Moi aussi, je veux que les cours soient accessibles aux citoyens. Moi, je ne veux pas que des citoyens attendent des mois, et des mois, et des mois avant d'avoir accès à un tribunal, avant d'avoir une cause qui est entendue par un décideur. Et je pense que l'État doit faire en sorte que les tribunaux puissent rendre leur jugement efficacement, mais ça, ça peut se faire tout en respectant l'indépendance judiciaire, et, ça, je pense que c'est très, très important.

Donc, plusieurs groupes, plusieurs groupes qui ont soulevé plusieurs éléments, à tout le moins, étonnants que l'on retrouve dans ce projet de loi. Et parmi ceux, en tout cas, moi, qui ont retenu mon attention, il y a, évidemment, ces modifications-là à la Loi sur les tribunaux judiciaires et à ce qu'on veut, éventuellement, demander au juge municipal en chef de faire, et ça, je pense que ça mérite d'être soulevé. Mais ce n'est pas tout.

Le projet de loi va aussi s'adresser au rôle des procureurs, et on veut que les procureurs, éventuellement, soient indépendants, qu'ils se consacrent à leur travail et qu'ils puissent, évidemment, s'assurer qu'ils connaîtront et qu'ils vont respecter les directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ça m'apparaît tout à fait fondamental, et il faut assurer, dans le projet de loi, que les procureurs auront toute la latitude pour faire leur travail d'une façon indépendante. Et ça aussi, c'est un volet hyperimportant dans notre société de droit, parce qu'on ne veut pas que les poursuivants agissent ou subissent des pressions, qui pourraient venir, par ailleurs, d'une municipalité ou d'autres éléments, dans le cadre de leurs fonctions. Et donc ça, c'est important.

On nous a même dit que parfois, parfois, fort peu souvent, heureusement, mais qu'il y aurait même des procureurs qui se seraient fait dire de ne pas respecter certaines directives du DPCP. Alors, vous comprendrez que c'est d'autant plus inquiétant. Donc, c'est une chose sur laquelle nous, l'opposition officielle, on va veiller d'une façon tout à fait particulière, pour s'assurer que l'indépendance des poursuivants va être respectée.

• (11 h 50) •

Autre élément important qui va être apporté par la loi et la modification. Le ministre y a fait référence brièvement tout à l'heure lors de son allocution, et c'est l'édiction de la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière municipale. Donc, ce que le gouvernement veut créer, c'est un régime particulier lorsque les gens ont différents billets d'infraction. Pendant les consultations, on a parlé beaucoup des contraventions émises suite à des infractions en matière de stationnement, c'est-à-dire quelqu'un, bon, qui va dépasser le montant pour lequel il a payé dans un espace de stationnement réservé et payant ou bien qui ne paiera pas. Et donc ces infractions-là, on nous a dit, forment un volume très important de dossiers devant la cour municipale. Et donc un des aspects que le ministre veut couvrir, en parlant de l'efficacité, et de l'accessibilité, et, surtout, de la performance du système de justice, c'est donc de créer un régime autre pour créer et pour traiter ces infractions-là. Donc, il y aurait un décideur, qui ne serait pas un juge, mais qui aurait certaines garanties d'indépendance — et, ça aussi, on va y veiller et on va étudier ça avec soin — et qui trancherait, dans certaines circonstances, ce type de litige là, alors que quelqu'un, par exemple, voudrait contester un billet de stationnement.

Donc, on a parlé beaucoup des billets de stationnement, sauf que, quand on lit le projet de loi, ce régime-là n'est pas réservé uniquement aux billets de stationnement, d'une part. Donc, est-ce que ça veut dire qu'éventuellement on va étendre ça à une foule d'autres infractions? Lesquelles? Est-ce que ça va être des infractions plus importantes? On ne le sait pas.

En plus, en plus, le gouvernement veut, par règlement, permettre l'établissement par un organisme municipal d'un régime de sanctions administratives pécuniaires ayant pour objectif d'inciter à remédier rapidement à un manquement à une disposition réglementaire ou de prévenir la répétition d'un tel manquement. Le gouvernement peut, par règlement... Le problème, évidemment, la loi n'est pas adoptée, donc, le règlement, on ne l'a pas. On n'a pas non plus le projet de règlement. Il me semble, il me semble, que, pour un changement aussi important, le ministre aurait pu, dans son projet de loi, mettre dans la loi les éléments fondamentaux d'un tel régime. Je peux comprendre, évidemment, l'importance, par la suite, d'adopter un règlement, pas nécessairement le mettre dans la loi. Vous le savez, M. le Président, c'est beaucoup plus facile de modifier un règlement qu'une loi — merci. Et évidemment, éventuellement, par règlement, le ministre aurait pu rajouter différents types d'infractions, une infraction couverte par le régime, mais, quant à l'établissement du régime

comme tel, il aurait été fort intéressant, pour les parlementaires et pour l'opposition officielle, de voir exactement ce qu'il va y avoir là-dedans puis comment ça va fonctionner. On ne le sait pas.

Donc, évidemment, le gouvernement aura beaucoup de latitude. Il est vrai cependant qu'à l'article 2 dans la loi on vient spécifier ce que devrait contenir le règlement, mais, raison de plus, si on met dans la loi ce que doit contenir le règlement, bien, pourquoi on ne le met pas directement dans la loi? Ça aurait été plus simple, mais, enfin, bref, ce n'est pas le système que le ministre a retenu. Et quant aux personnes qui auront à entendre ces différentes infractions, elles seront nommées par le gouvernement sur recommandation du ministre de la Justice, et, bien, c'est ça, on va veiller à ce que ces gens-là soient également totalement indépendants et qu'ils puissent agir pour s'assurer que le citoyen aura devant lui un arbitre qui est totalement impartial.

Donc, au niveau même du principe, quand on regarde le projet de loi, il y a des éléments qui sont positifs, mais il aurait été important, je pense, d'avoir plus de temps pour permettre à plus de spécialistes de venir en commission parlementaire pour nous expliquer davantage les tenants et aboutissants du projet de loi et il aurait été, je pense, important, pour le ministre, d'emblée, de s'assurer, dans son projet de loi, que des éléments, des éléments fondamentaux de notre État de droit soient clairement bien indiqués pour éviter justement tout ce problème qui est soulevé en lien avec l'indépendance institutionnelle, et, ça, je pense que c'est un élément fondamental et majeur.

D'ailleurs, permettez-moi, sur ce sujet de l'indépendance institutionnelle, d'attirer votre attention sur l'article 196 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, qui va être également modifié, et je réfère au mémoire de la Conférence des juges municipaux. On nous dit : «Tel que libellé, l'article 196 pourrait potentiellement causer des problèmes d'indépendance institutionnelle. En effet, il ne nous apparaît aucunement utile [...] ni pertinent que le nom de chaque juge qui siège à une séance soit clairement identifié et qu'il y ait une obligation de transmettre sans délai au ministre de la Justice un rapport contenant ces informations.»

D'ailleurs, quand vous regardez l'article 196, ça dit bien : «Les juges coordonnateurs transmettent au juge municipal en chef, au moins deux fois par année, un rapport d'activités établi sur une base mensuelle pour chaque région de coordination et comprenant notamment les renseignements suivants :

«1° le nombre de jours où il a été tenu séance et le nombre d'heures qui y a été consacré en moyenne;

«2° le nom du juge municipal qui a présidé chaque séance;

«3° le nombre de causes entendues;

«4° l'état des délais.

«Le juge municipal en chef transmet sans délai ce rapport au ministre de la Justice.»

Que le tribunal ait des statistiques, que le juge en chef municipal gère sa cour et regarde et s'assure qu'il n'y aura pas de délai ou qu'il y en aura très peu, bien, ça, ça m'apparaît essentiel. Pourquoi transmettre sans délai un tel rapport au ministre de la Justice? Bien, encore là, je ne peux pas vous dire aujourd'hui, M. le Président, que cette disposition-là va à l'encontre de l'indépendance judiciaire et que ça touche directement et d'une façon spécifique et grave à l'indépendance institutionnelle ou administrative. C'est moins clair que ça. Mais pourquoi toujours se situer dans cette espèce de zone grise qui fait en sorte que tout le monde s'interroge, alors qu'une rédaction différente aurait évidemment rassuré tout le monde?

D'ailleurs, le rapport de la Conférence des juges municipaux le dit, et ils le reconnaissent eux-mêmes : «...il est pertinent, dans un souci de saine administration de la justice, que [ces] données soient colligées...» Je ne dirai pas l'inverse. C'est évident que c'est important. Ça pourrait même être transmis au ministre à intervalles. D'ailleurs, les cours colligent déjà des statistiques. Mais, encore là, je pense qu'une autre rédaction aurait été préférable.

Donc, autant d'exemples qui vont faire en sorte que, bien sûr, dans le cadre de l'étude article par article du projet de loi, ma collègue la députée de Westmount—Saint-Louis et moi, nous aurons évidemment beaucoup de questions à poser à M. le ministre. Et donc c'est hyperimportant de faire ce travail-là et puis de regarder, en espérant... parce que M. le ministre le dit tout le temps qu'il espère la collaboration des oppositions. Bien, nous, là, à l'opposition officielle, on a fait plein de propositions constructives, on est très collaboratifs. Mais, encore là, il y a des principes à respecter. Et là-dessus, bien là, on ne fera pas de concession. Et ça, ça m'apparaît tout à fait essentiel et important.

• (12 heures) •

Je termine en disant et en citant à nouveau le rapport de la Conférence des juges municipaux, dans les dispositions transitoires et finales, l'article 67 du projet de loi : «Il est difficile de comprendre comment s'appliqueront les dispositions transitoires quant à l'affectation des juges municipaux aux différentes cours municipales.» Et, encore là, cela, comme ils le soulignent, soulève plusieurs questions : «Par exemple, est-ce que les juges municipaux deviendront, à compter du 1^{er} juillet 2024, [de fait] nommés aux cours municipales où ils sont présentement nommés en titre...» Que va-t-il arriver? Est-ce que c'est le juge en chef qui va décider où ils seront affectés? Que va-t-il arriver de leur obligation d'établissement de leur résidence? On ne le sait pas.

Cependant, sur une note quand même positive, la Conférence des juges municipaux dit : «...le projet de loi déposé ne règle pas tous les enjeux. Il en règle d'importants, notamment en ce qui a trait aux modes de rémunération, et ça, ce sera un avantage, clairement.

Cependant, compte tenu des enjeux fondamentaux que j'ai soulevés en ce qui a trait à l'indépendance judiciaire, en ce qui a trait à l'indépendance des poursuivants, en ce qui a trait au nouveau régime qui va être mis en place puis qui sera, évidemment, déterminé et fixé par règlement du gouvernement, vous conviendrez avec moi que ce projet de loi, tel qu'il est présentement, soulève énormément de questions et il soulève aussi des enjeux de taille, notamment en ce qui a trait à l'indépendance des tribunaux. Et je le souligne encore une fois, et c'est important de le rappeler, l'indépendance judiciaire, ce n'est pas pour les juges, c'est pour les citoyens. Et, croyez-moi, M. le Président, je l'ai fait dans le passé et je vais continuer à le faire, quand un projet de loi peut faire en sorte que l'exécutif va poser des gestes qui pourraient atteindre l'indépendance des tribunaux, bien, moi, je vais me lever, je vais en parler puis je vais le dénoncer, puis on va tout faire pour que ça n'arrive pas.

Et, pour toutes ces raisons-là, à l'étape du principe, compte tenu de ce que j'ai mentionné, compte tenu des enjeux soulevés par le projet de loi, je vais être contre le principe, M. le Président, et je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de l'Acadie. Donc, je cède maintenant la parole à M. le député de Jean-Talon. Nous sommes toujours sur l'adoption du principe du projet de loi n° 40. M. le député de Jean-Talon.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Merci beaucoup, M. le Président. Les cours municipales sont les instances judiciaires les plus proches des citoyens. Elles entendent les litiges du quotidien, les questions de voisinage, les questions de règlements municipaux, les infractions au Code de la route. C'est véritablement la porte d'entrée de plusieurs citoyens dans le système de justice, et c'est souvent sur leur impression de l'efficacité des cours municipales que les citoyens basent leur jugement premier sur l'efficacité du système de justice en général. Moi-même ayant été, dans une première vie, procureur dans des cours municipales, je déclare aujourd'hui un amour pour ce système de justice de proximité qui a prouvé son efficacité au fil des décennies. Donc, c'est important de réfléchir à améliorer le fonctionnement de ces cours municipales, à voir comment on peut améliorer le système, évidemment, au bénéfice des justiciables, mais aussi en regroupant, en mobilisant l'ensemble des intervenants de la justice sur les objectifs et sur les moyens qu'on va utiliser. C'est important, donc, pour la confiance des justiciables, mais c'est important aussi pour l'accès à la justice.

Il y a beaucoup d'éléments positifs, pour nous, dans ce projet de loi, qui fait, je l'annonce tout de suite, que nous allons voter en faveur de l'adoption, aujourd'hui, du principe, pour qu'on puisse l'étudier plus en détail. La question d'encadrer, de moderniser l'encadrement de l'administration des cours municipales nous semble une bonne idée, donc de parler de nomination, d'affectation des juges municipaux, de moderniser cette façon de faire. L'idée, aussi, de mettre fin au statut de certains juges municipaux qui ne sont pas à temps plein, donc qui exercent leurs fonctions non exclusivement comme juges, pour ce qui est de l'indépendance, justement, de la magistrature, de l'efficacité et de la confiance envers le système, ça nous semble être une bonne idée, M. le Président. Confier la direction ou l'administration des cours municipales à un juge municipal en chef, qui va ensuite être appuyé par des juges coordonnateurs, pour quatre grandes régions de coordination des cours municipales, ça nous semble être une bonne idée aussi. Toute la question du traitement des juges municipaux, donc de l'uniformisation du traitement des juges municipaux, ça aussi, je pense que c'est un pas en avant.

L'habilitation des municipalités à tenter des poursuites pénales en lien avec les infractions à la Loi sur la fiscalité municipale, là aussi, bonne idée. La question, aussi, de faire de la clarté sur les charges ou les emplois qui sont incompatibles avec la fonction de procureur municipal, là aussi, bonne idée, question de mieux encadrer le travail des procureurs, des pas dans la bonne direction.

Toute la question des sanctions administratives pécuniaires, là aussi, il y a des éléments inspirants dans d'autres endroits. Le ministre évoque notamment l'exemple de Toronto, où on a vraiment rendu plus efficaces les cours municipales grâce à ce système qui permet de simplifier le traitement de certaines infractions à responsabilité stricte, notamment la question des fameux constats d'infraction en matière de sécurité routière. Je pense que c'est une avenue qui est prometteuse, qui mérite qu'on s'y attarde. C'est ce qu'on appelle aussi la justice sans rendez-vous, qui fait en sorte que les citoyens n'ont plus besoin d'arriver tôt le matin, passer toute une journée à regarder d'autres causes en attendant d'être appelés au rôle. Ça aussi, je pense que c'est une bonne idée.

Donc, il y a des avancées, comme je le disais, qui fait en sorte que nous, on a le goût d'aller étudier ce projet de loi là en détail. Il y a, par contre, des enjeux qui méritent qu'on se pose un certain nombre de questions. Notamment, le premier, c'est celui de l'indépendance judiciaire. Donc, certains mémoires qui ont été déposés et certaines personnes qui ont été entendues dans les premières consultations en commission parlementaire indiquent certaines préoccupations. Pour certains groupes, ce sont des préoccupations très sérieuses, pour d'autres, ce sont des questions qui sont soulevées. Donc, il s'agit ici de faire un bon équilibre entre le respect de ce principe absolument fondamental au bon fonctionnement de notre État de droit, c'est-à-dire de respecter l'indépendance de la magistrature, l'indépendance du judiciaire, tout en la conciliant avec les besoins de modernisation, les besoins d'efficacité dans l'administration de la justice, le tout, bien sûr, M. le Président, dans l'intérêt supérieur des justiciables.

• (12 h 10) •

Il y a deux articles de la Loi sur les tribunaux judiciaires qui sont modifiés par le projet de loi n° 40 qui ont attiré l'attention de plusieurs groupes : l'article 192, qui confère, donc, des pouvoirs de gestion aux juges et qui indique les éléments dont ils vont devoir tenir compte dans l'exercice de leurs fonctions, et l'article 196, qui indique quelles informations sont transmises, montent des cours municipales vers les juges coordonnateurs, vers le juge municipal en chef, mais aussi sont transmises par la suite au ministre de la Justice. Donc, de manière intéressante, certains mémoires soulignent que ces articles pourraient porter atteinte à l'indépendance du judiciaire, d'autres disent qu'ils portent atteinte à l'indépendance du judiciaire. Je pense que c'est une thématique qui demande encore d'être éclaircie d'un côté comme de l'autre.

Nous avons entendu le ministre faire preuve d'ouverture en disant qu'il était prêt aussi à discuter du libellé, à discuter d'aménagements. Pour nous, je pense que c'est cette question, donc, de ce juste équilibre entre l'indépendance judiciaire et l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement des cours et de quels éléments on peut tenir compte... on doit tenir compte lorsqu'on analyse ce principe. Donc, à voir, il y a encore du temps pour qu'on discute de ces questions lors de l'étude détaillée.

La question des procureurs, aussi, municipaux, je pense qu'il y a des points... je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a des points positifs, mais il y a des questions qui sont posées, justement, sur le respect de leur indépendance dans la prise des décisions judiciaires à titre de procureurs. Là aussi, M. le Président, c'est une question de juste équilibre entre

ce besoin d'améliorer l'efficacité, dans ce besoin d'encadrement dans le contexte de la réforme proposée, mais aussi, donc, de respect du rôle fondamental de l'autonomie et de l'indépendance du procureur dans ses décisions. Là aussi, je pense qu'il va y avoir une question de libellé à travailler.

La question des sanctions administratives et pécuniaires, on l'a mentionné tout à l'heure, il y a là un pas intéressant, un pas important pour l'accès à la justice au Québec. Nous avons hâte d'avoir plus d'informations. Hier, le ministre nous disait, en commission parlementaire, qu'il semblait y avoir des informations qui sont issues de l'expérience de Toronto. Donc, quels résultats, quelles avancées, quels enjeux, on a hâte d'en savoir plus pour permettre de mieux s'en inspirer ici, au Québec, si c'est un bon exemple et s'il y a d'autres exemples dont on peut s'inspirer.

La question du respect des droits fondamentaux des défendeurs dans un processus qui vise à accélérer la justice est, évidemment, essentielle. On veut être plus efficaces, mais on doit faire attention, en faisant ces pas en avant, de ne pas laisser derrière des droits à la défense pleine et entière qui sont absolument essentiels au bon fonctionnement de notre système.

De manière générale, il y a... pour plusieurs intervenants, c'est encore un point d'interrogation, comment va fonctionner ce système, quelle est la mécanique, quel type de contrôle judiciaire y a-t-il des décisions qui sont prises par des intervenants, maintenant, qui vont devoir ou qui vont pouvoir rendre la justice plus rapidement, c'est un point d'interrogation. Et là la presque totalité du régime, imaginez, de sanctions administratives et pécuniaires est confiée à la zone réglementaire, M. le Président, donc la loi fait juste dire : On va prévoir tout ça par règlement. Et certains intervenants en commission parlementaire et dans leurs mémoires mentionnent que peut-être qu'il y a des éléments qui sont de hauteur législative et qui mériteraient qu'on s'y attarde dès l'adoption de ce projet de loi. Donc, pour savoir, pour mieux savoir de quoi on parle, peut-être qu'il y a des éléments qui doivent être éclaircis dès maintenant et ne pas être uniquement laissés au domaine législatif.

La question, bien sûr, du financement de ce système est importante, et on n'a pas encore la réponse à ces questions-là. Donc, on confie de nouvelles responsabilités aux municipalités, et, d'un côté, c'est très bien, c'est l'autonomie municipale, on envoie donc des nouvelles responsabilités, des nouvelles fonctions, mais aussi des nouvelles dépenses, et donc il va falloir s'assurer, bien sûr, notamment quand on parle du pacte fiscal, que les moyens vont être donnés aux municipalités, vont suivre ces responsabilités nouvelles qu'on leur confie.

Donc, pour nous, il y a quand même d'importantes questions qui demeurent, M. le Président, et ici l'enjeu est peut-être un de rapidité. Le ministre nous a informés de sa volonté d'aller très rapidement. Il n'y a pas péril en la demeure. Le système des cours municipales est fonctionnel, actuellement, est-ce qu'on a besoin... est-ce que c'est une question de jours pour adopter ce projet de loi? On se pose la question. Peut-être, M. le Président, qu'il vaudra la peine de bien prendre notre temps pour bien cadrer certaines des dispositions qui semblent causer ou être l'objet de discussions, notamment celles sur l'indépendance judiciaire.

Un point aussi sur l'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du système de la justice. Ici, on parle beaucoup des juges, on parle beaucoup des procureurs, mais il y a, bien sûr, tous les greffiers et les employés de soutien qui, actuellement, désertent le système. Il y a une véritable... il y a un véritable problème, actuellement, d'attraction, mais aussi de rétention du personnel de soutien dans notre système de justice, dans tous les palais de justice et aussi dans le système municipal. Ce sont des actifs humains qui sont absolument essentiels au maintien du système, et je pense qu'on a là une occasion aussi de parler de l'ensemble de ces acteurs. Donc, il faut les conserver, il faut les avoir avec nous dans le cadre de cette réforme pour qu'elle atteigne ses objectifs.

Donc, nous, on vote en faveur du principe de ce projet de loi et on a hâte d'en discuter en détail. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Jean-Talon. Je reconnais, comme prochaine intervenante, Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.

Mme Jennifer Maccarone

Mme Maccarone : Merci beaucoup, M. le Président. C'est un plaisir pour moi d'intervenir sur le projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice. J'ai l'honneur, le grand plaisir d'accompagner notre porte-parole en matière de justice, le député de l'Acadie, en ce qui concerne le débat pour ce projet de loi. Puis je dois noter, M. le Président, il fait un excellent travail; non seulement que c'est ludique, c'est informatif, mais son expérience dans son ancienne vie nous aide énormément lors de nos échanges au début des consultations particulières en ce qui concerne ce projet de loi.

Ce n'est pas un gros projet de loi, M. le Président, c'est 76 articles, 76 articles qui souhaitent accomplir plusieurs choses, dont modifier la Loi sur les tribunaux judiciaires afin de créer une nouvelle partie traitant des juges municipaux et de leur nomination et de leur affectation. Désormais, ces juges exerceraient tout à titre exclusif et bénéficieraient d'un même traitement, du même régime de retraite et de mêmes autres avantages sociaux que les actuels juges municipaux qui exercent à titre exclusif. Ça va créer un poste de juge municipal en chef, sous l'autorité de qui sont placés les juges municipaux. Ça divise le Québec en quatre régions de coordination et prévoit la nomination des juges coordinateurs et de juges coordinateurs adjoints, s'il y a lieu. Ça habilite les municipalités à tenter une poursuite pénale en lien avec toute infraction à la Loi sur la fiscalité municipale. Ça va habiliter le gouvernement à déclarer des fonctions, des charges ou des emplois incompatibles avec des fonctions de procureur agissant en poursuites en matière criminelle ou pénale. Ça va accroître les pouvoirs du DPCP, lui permettant de veiller au respect des directives qu'il établit à l'intention des poursuites. Et ça vise aussi à permettre d'encadrer l'établissement d'un régime de sanctions administratives pécuniaires.

C'est important de mentionner tout ceci parce que c'est quand même robuste, à l'intérieur de 76 articles, mais malheureusement ça va être difficile de faire un débat robuste par rapport à toutes ces modifications qui sont souhaitées.

Pourquoi? Parce que la raison d'empressement du ministre d'aller vers l'avant rapidement... De nombreux groupes, comme mon collègue a mentionné, n'ont pas pu venir témoigner en commission parlementaire, ils n'ont même pas pu déposer un mémoire, chose qui est peut-être complexe.

Les gens ne comprennent pas qu'au moment qu'on termine les consultations particulières le président de la commission va dire : Rendu là, bon, je reçois tous les mémoires qui ont été envoyés des groupes qui n'ont pas pu venir témoigner en personne ou en virtuel, ça termine. Après ça, les gens peuvent nous envoyer des communiqués, des messages, des lettres, des documents, mais ce n'est pas considéré un mémoire que nous pouvons évoquer puis utiliser à ce titre. C'est dommage, parce que ce que le ministre et le gouvernement souhaitent faire, c'est quand même une réforme importante. Le but, c'est de désengorger, là, nos cours municipales. Le but, c'est d'accélérer l'accès à la justice pour les citoyens et citoyennes, chose que personne ne peut être à l'encontre. Mais ça reste qu'au moment qu'on dépose un projet de loi ici, à l'Assemblée nationale — M. le Président, vous me connaissez, ce n'est pas la première fois que je le dis — ça n'appartient plus au gouvernement, ça appartient aux citoyens et citoyennes du Québec, et ils ont leur droit de parole. C'est ça, la démocratie. Nous sommes des porte-parole.

• (12 h 20) •

Alors, évidemment, je partage la déception de mon collègue en ce qui concerne cet empressement, parce qu'on n'a pas pu vraiment entendre tous les groupes. Puis c'est important parce que, nous, ce qu'on souhaite... Comme il l'a mentionné aussi, le député de l'Acadie, nous sommes collaboratifs. Notre but, c'est de bonifier le projet de loi. Les remarques qu'il avait partagées avec nous tantôt, M. le Président, ce n'est pas parce qu'on est contre les idées qui ont été présentées, mais la façon que le projet de loi est rédigé, le libellé, évidemment, ça prend des modifications, parce que ça soulève beaucoup de préoccupations.

Puis, à l'intérieur de deux jours, nous avons entendu sept groupes, seulement sept groupes, puis ça va être la première fois depuis que je suis députée que je vais lire tous les groupes qui sont venus témoigner parce que c'est tellement court, comme liste des témoignages que nous avons entendus : la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, l'Association des greffiers de cours municipales du Québec, qui n'ont même pas eu le temps de déposer leur mémoire en avance de leur présentation, la ville de Montréal, ville de Gatineau, l'Association québécoise des avocats et avocates à la défense et le Barreau du Québec, sept groupes pour nous aider à être mieux aguerris en ce qui concerne cette réforme substantielle, importante, qui peut avoir un impact important sur notre population.

Nous avons quand même reçu des commentaires, des lettres, puis ce que les gens ont dit, c'est : Merci de l'invitation, mais malheureusement je n'ai pas eu assez de temps, dans le délai très restreint que vous m'avez imposé, de consulter mes groupes, de consulter mes membres, chose que je comprends. Nous aussi, on fait partie d'un caucus, c'est rare qu'on va sortir puis qu'on va prendre une position sans avoir consulté nos membres, nos députés de nos caucuses. Mais c'est la même chose pour tous les groupes qui souhaitent venir témoigner en commission parlementaire, c'est un élément très important de s'assurer qu'on a un consensus en ce qui concerne les positions qu'on prend. Alors, c'est important de ne pas... de s'assurer qu'on a une démocratie qui est saine puis qui fonctionne à l'intérieur de nos commissions. Ça fait que, voilà, je partage la déception de mon collègue.

Mais ça reste qu'évidemment on ne peut pas être contre la vertu. On salue les mesures pour désengorger les cours municipales, mais ça reste que nous avons quand même des préoccupations. Puis on n'est pas les seules personnes qui ont des préoccupations. Tu sais, je souhaite citer, dans le mémoire de la juge en chef adjointe de la Cour du Québec, qui est responsable des cours municipales et du Conseil de la magistrature... à l'intention des membres de la Commission des institutions. Puis pourquoi? Parce que la juge nous dit, et je cite : «[Ce projet de loi contient] des amendements qui n'ont jamais fait l'objet de discussions entre les principaux acteurs concernés et qui sont susceptibles, avec respect, de porter fatalement atteinte à l'indépendance des juges municipaux et des cours municipales.» C'est quand même un enjeu fondamental et important.

Puis là je vais citer le député de l'Acadie, parce qu'il m'a beaucoup inspirée lors de son intervention : L'indépendance judiciaire n'est pas pour les juges, c'est pour les citoyens. C'est pour les citoyens. Alors, ce n'est pas n'importe quoi, quand on dit que la juge en chef adjointe de la Cour du Québec dit que... nous sommes préoccupés. Il y a quand même des modifications à faire à l'intérieur de ce projet de loi.

Alors, ça explique pourquoi nous sommes quand même contre le principe, parce que c'est un projet de loi qui est mal ficelé, qui a besoin, évidemment, d'être bonifié. Est-ce qu'on souhaite continuer le débat en ce qui concerne ces modifications? Oui, mais, malheureusement, ce projet de loi, il a été vite fait, vite déposé, même pas eu le temps d'avoir des bonnes consultations pour adresser les préoccupations que nous avons entendues.

La juge dit aussi : «...il comporte aussi des reculs tout aussi majeurs, qui portent atteinte à l'un des principes fondamentaux de notre démocratie : l'indépendance judiciaire.» Ça fait que, voilà, M. le Président, ça fait partie, quand même, des préoccupations.

Puis là je vais quand même continuer sur la lignée de mon collègue, de qu'est-ce qu'il avait partagé, le député de l'Acadie. Il a parlé de l'article 192 du projet de loi, dans le fond, qui est introduit par l'article 9, qui va obliger les juges de se soumettre aux ordres du juge en chef, à ses directives. Les juges doivent répondre aux objectifs de performance et aux besoins des municipalités. C'est quand même inquiétant, puis tellement inquiétant que je vais le lire, l'article 9, qui propose d'insérer la section de juges municipaux :

«Le juge municipal en chef est chargé de la direction des cours municipales.

«À ce titre, il a notamment pour fonctions, outre celles qui lui sont conférées par la Loi sur les cours municipales :

«1° de coordonner, répartir et de surveiller le travail des juges dans un souci d'efficacité et d'assiduité de la justice; les juges doivent se soumettre à ses ordres et directives, répondre aux besoins de performance et aux besoins des municipalités.»

Je ne suis pas avocate, M. le Président. Je ne suis pas juge. Je suis simple citoyenne et simple députée, mais ma lecture de ça est probablement la vôtre : ça porte à confusion. Ça donne vraiment l'impression qu'il y aura une ingérence

en ce qui concerne les orientations puis les objectifs des municipalités et le travail des juges. Alors, je comprends que ce n'est peut-être pas l'orientation puis ce qui est désiré, mais ça reste que c'est quand même un article qui a besoin d'être modifié. S'il vous plaît, on peut-tu faire les choses comme il faut? Parce qu'on n'est pas les seules personnes qui ont cité, quand même, nos préoccupations.

Il y a plusieurs groupes qui nous ont dit qu'il y a quand même une inquiétude en ce qui concerne l'indépendance de la magistrature versus la performance de la ville. La ville de Gatineau, elle l'a soulevé. L'Association québécoise des avocats et avocates de la défense l'ont soulevé. Le Barreau du Québec, cours municipales, juges en chef adjoints, ils ont mentionné... Pourquoi? Parce que, comme mon collègue l'a mentionné, l'importance de l'indépendance de la magistrature, c'est l'indépendance judiciaire des juges municipaux, c'est l'indépendance qu'on ne peut pas mettre en compromis pour nos citoyens et citoyennes. Pour avoir un accès au système impartial et juste, nous avons besoin de modifier cet article. Puis même, je dirais, l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense nous dit de le rayer complètement, ça fait qu'on devrait le rayer.

Alors, voilà, c'est ça, la recommandation, parce que nous avons entendu quand même... autre recommandation lors de nos très courtes consultations, la ville de Gatineau nous disent que, bien, ce serait peut-être intéressant qu'on ajoute «clientèle» ou «citoyen» dans le libellé pour assurer ce qu'on souhaite accomplir avec ce type d'article. Alors, on a entendu que ça se peut qu'il y aura de la flexibilité de la part du gouvernement en ce qui concerne l'article 192, mais il me semble que ça va être très important. Ça a fait le sujet de beaucoup de discussions que nous avons eues lors des auditions.

On a posé des questions, puis c'est de très bonnes questions, dont personne n'avait la réponse. Ça va coûter combien? Combien que ça va coûter? Parce que ça reste que c'est quand même une réforme assez importante, puis je suis étonnée, M. le Président, qu'il n'y ait aucune analyse d'impact qui a été faite avant le dépôt de ce projet de loi. Les villes ont soulevé quand même des préoccupations. Tu sais, c'est... Les cours municipales ne doivent pas devenir un fardeau financier pour les municipalités, puis je leur comprends, parce qu'il n'y a personne qui a une idée de comment ça peut coûter. Il n'y a personne qui l'a chiffré, mais tout le monde dit : Ça ne peut pas coûter plus cher. Puis je comprends, pour les municipalités, c'est sûr, c'est un enjeu puis une préoccupation, mais pas juste en ce qui concerne les coûts derrière ça. Comment ça va fonctionner, on a très peu d'informations. La ville de Montréal, dans leur mémoire, soulève autres préoccupations, comme la réorganisation du système de justice municipale, parce que ça va être eux qui vont quand même être responsables, puis eux, ils disent : «L'opérationnalisation de la réorganisation proposée soulève toutefois plusieurs questions et défis. La section suivante contient quelques éléments susceptibles de bonifier considérablement le projet de loi à cet effet.»

Ils continuent à partager leurs préoccupations, le personnel affecté, par exemple : «...la ville souhaite obtenir des précisions sur le terme "affecter" qui est utilisé dans le projet de loi.» Nous aussi, on souhaite avoir plus de clarté puis plus de compréhension. Parce qu'eux, ils disent : «Devant une telle structure déjà en place, la ville s'interroge sur la part de responsabilité qui sera dévolue au ministère de la Justice ainsi que les implications d'une éventuelle réorganisation sur les ressources humaines et matérielles de la cour municipale.»

Ils continuent, ils parlent de l'article 40, quand on parle de règlement en cour municipale, ils disent que c'est : «...introduit une modification qui aurait pour effet de nécessiter l'accord majoritaire de tous les juges municipaux du Québec pour modifier les règles qui seront propres à Montréal. La ville de Montréal est préoccupée par les impacts d'une mesure...» On a des questions, c'est normal. Nous avons des préoccupations, les villes aussi ont des préoccupations.

Puis ce n'est pas les seuls éléments dont nous avons des questionnements. On peut aussi soulever des préoccupations que nous avons en ce qui concerne la rédaction de l'article 5 de la Loi sur le DPCP, qui va obliger les procureurs à informer le directeur de tout défaut ou irrégularité dans l'application d'une directive à laquelle ils sont soumis, qui est imprécis et large et ne dit pas qu'il y aura des sanctions. Ça fait que ça soulève quand même des préoccupations du fonctionnement, M. le Président, puis, encore une fois, nous ne sommes pas les seuls à soulever ces préoccupations. Le Barreau du Québec, dans leur mémoire, dans leur témoignage hier, en consultation, nous avons dit que «le projet de loi impose aux procureurs municipaux d'informer le DPCP de tout défaut de conformité ou [...] toute irrégularité dans l'application d'une directive à laquelle ils sont soumis. Bien que cet objectif soit louable, nous trouvons que le libellé [du] projet de loi porte à confusion.» Ils disent que ça semble «imposer une obligation aux procureurs municipaux de dénoncer leurs [propres] collègues [et] de s'autodénoncer, si une irrégularité ou un défaut de conformité est noté dans l'application d'une directive». Tu sais, ils proposent de faire des modifications à l'article 18, que... Nous espérons que le gouvernement sera à l'écoute en ce qui concerne ces modifications, parce que les irrégularités de l'application de la directive portent à confusion, puis ça va être important de l'adresser.

• (12 h 30) •

Le ministre va aussi... puis mon collègue l'a très bien décrit, mais c'est un élément que j'ai trouvé fort intéressant lors de nos échanges avec les groupes, puis un élément intéressant dans ce projet de loi, c'est... le ministre va créer la possibilité pour les villes de se doter d'un régime de sanctions administratives pécuniaires — ça fait qu'on appelle ça le SAP, pour éviter toutes ces syllabes, M. le Président — mais il y a plein de questionnements en ce qui concerne ce nouveau régime. Combien que ça va coûter? Qu'est-ce que nous allons entendre à l'intérieur des SAP? Parce que les modalités vont être établies par règlement. On n'en débat pas, des règlements, à l'intérieur de l'étude détaillée, M. le Président, nous n'avons même pas une copie. Ça fait que les orientations, c'est très flou. On a entendu que ça se peut que ça va être établi pour des contestations de stationnement, par exemple, on n'est pas contents, j'ai reçu un billet de contravention, je n'avais pas le droit de stationner quelque part. Puis, bien que tout le monde peut accueillir favorablement cette possibilité, ça reste comme... Pour les villes comme Gatineau, nous avons dit : C'est 5 %, c'est 5 % de toutes leurs activités, alors c'est très peu. Puis on n'a toujours pas les orientations du gouvernement. Ça fait que le Barreau nous dit qu'il y a quand même des aspects et les notions fondamentales du nouveau régime de SAP qui devraient être définis dans le projet de loi, puis je suis 100 % d'accord. Est-ce que les citoyens vont avoir le droit à l'appel, par exemple? C'est qui, les personnes qui vont être chargées d'entendre la contestation? C'est des éléments fondamentaux, on a besoin d'avoir la preuve d'impartialité, de célérité. Est-ce que c'est des mandats renouvelables?

Ce n'est pas une question d'enlever tout le pouvoir du gouvernement de mettre en place quand même un encadrement, mais ça reste qu'il y a quand même des choses que nous devons... Et les gens nous avons dit, lors des auditions puis les échanges que j'ai eu le privilège d'avoir avec ces groupes : Nous devons les enchâsser dans la loi. Il devrait y avoir quand même un encadrement qui est clair, un encadrement qui doit encadrer le règlement. On ne va pas rouvrir cette loi lors de son adoption prochainement, il va falloir que ce soit bien ficelé maintenant, les exigences de nomination, les garanties d'indépendance.

On a aussi entendu... puis c'était très intéressant d'entendre les greffiers qui sont venus témoigner. C'était fort intéressant, parce que c'est eux qui sont quand même les responsables de toute l'administration en ce qui concerne la fixation des séances puis eux qui ont dit dans... à l'intérieur de l'article 61, c'est manquant parce que leur rôle est manquant. Parce que, ce que ça dit, c'est que la fixation des séances serait faite par le juge coordonnateur et non par le greffier, chose que, si on comprend la façon que ça fonctionne, notre système judiciaire, c'est un manque de compréhension du rôle du greffier en ce qui concerne l'attribution, parce que c'est eux vraiment qui comprennent tout ce qui se passe, tous les besoins, que ce soient les juges, que ce soient les citoyens, que ce soit le fonctionnement de la cour que ce soient les disponibilités, choses qui ont très bien décrites. Et je leur remercie pour leur mémoire qu'eux, ils ont déposé après leur présentation, malheureusement, en audition, parce qu'évidemment il n'y avait pas assez de temps pour eux de nous déposer ça auparavant. Mais c'est fort intéressant. Puis ce n'est pas le seul groupe qui nous ont dit qu'ils pensent que c'est un article de cette loi qui doit être amendé, que ce soit un ajout des greffiers ou bien tout, 100 %, que ce soient les greffiers et non les juges coordonnateurs. Parce que ça reste aussi que les greffiers sont indépendants de tout à l'intérieur de ce processus.

J'ajouterais, M. le Président, avec le... Je vois le temps qui file, c'est la préoccupation en ce qui concerne l'indépendance administrative des juges. Puis pourquoi? Parce que... puis, encore une fois, je me réfère au mémoire de la juge en chef adjointe de la Cour du Québec, puis mon collègue lui aussi l'a soulevé, mais il me semble que c'est important de revenir sur ce point, parce qu'on parle de le transmettre, un rapport, au ministre de la Justice, puis ça fait partie des débats que nous avons eus, puis ce n'est pas parce qu'on est contre avoir accès à de l'information, puis tout le monde souhaite avoir une cour qui est performante, puis transparente, puis efficace, encore une fois, on ne peut pas être contre la vertu, mais il soulève quand même des préoccupations en ce qui concerne l'atteinte de l'indépendance administrative des tribunaux, soit l'identification du juge ayant présidé chaque séance et aussi l'obligation de transmettre sans délai son rapport au ministre de la Justice. Transmettre son rapport sans délai, si... Je comprends la préoccupation, parce que, c'est quoi, l'objectif de cet envoi sans délai, hein, parce que, selon eux, ça risque d'avoir de l'ingérence politique. Alors, je pense qu'encore une fois nous avons des moyens de bonifier puis de modifier la façon que ce projet de loi est écrit, ficelé, alors j'espère que le gouvernement va avoir une oreille d'écoute et de l'ouverture.

Comme mon collègue a dit, nous, nous sommes là pour essayer de bonifier ce projet de loi, mais, pour le moment, la façon que c'est écrit, c'est malheureux, parce que, comme je l'ai mentionné d'emblée, M. le Président, on ne peut pas être contre une efficacité à l'intérieur de notre système de justice, l'accès à la justice, mais il y a tellement de préoccupations à l'intérieur de ce projet de loi, parce qu'on va trop vite, le gouvernement va trop vite, qu'évidemment nous allons voter contre le principe du projet de loi n° 40. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Westmount—Saint-Louis. Je reconnais, comme prochain intervenant, M. le député de Nelligan. Non? Alors, il n'y a pas d'autre intervenant? Parfait.

Alors, dans ce cas-là, le principe du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice, est-il adopté?

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Un vote électronique a été demandé?

Une voix : ...

Vote reporté

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, conformément à la demande du leader adjoint du gouvernement, ce vote sera reporté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Pour la suite de nos travaux, je vous demanderais de bien vouloir appeler l'article 3 du feuilleton.

Projet de loi n° 35

Adoption du principe

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'article 3 du feuilleton, M. le ministre des Finances propose l'adoption du principe du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions.

Alors, comme prochain intervenant, je reconnais M. le leader adjoint du gouvernement et néanmoins député de Chapleau.

M. Mathieu Lévesque

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, M. le Président, pour cette belle introduction et présentation. Je suis vraiment très heureux aujourd'hui d'intervenir à l'étape de l'adoption du principe du projet de loi n° 35, comme vous le savez, M. le Président, la Loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant également d'autres dispositions.

D'entrée de jeu, j'en profite pour remercier, remercier le collègue ministre des Finances pour sa confiance de me permettre d'intervenir aujourd'hui. J'en profite aussi pour saluer les collègues de la banquette gouvernementale, également les collègues de l'opposition.

Et, M. le Président, ce projet de loi permet notamment de mettre en oeuvre des mesures du dernier budget. Il comprend des initiatives qui n'ont pas nécessairement été annoncées dans le cadre du budget mais qui nécessitent des modifications législatives afin de répondre à des préoccupations administratives. Donc, le regroupement de ces modifications législatives permet d'éviter évidemment la multiplication de projets de loi et de donner suite aux objectifs gouvernementaux.

Et donc peut-être faire une certaine nomenclature des mesures, M. le Président, qui sont incluses dans ce projet de loi et qui touchent aussi une multitude de sujets et qui vont permettre au gouvernement, notamment — puis là on en a une, belle liste, restez avec moi et écoutez bien, c'est très intéressant — d'adapter le Régime de rentes du Québec aux nouvelles réalités des Québécois afin d'accroître leur sécurité financière et de faciliter leur maintien en emploi, de revoir le rôle de Retraite Québec, de moderniser la Loi sur l'équilibre budgétaire pour la rendre plus flexible et plus simple tout en maintenant la contrainte liée au respect de l'équilibre budgétaire, de réduire aussi graduellement la dette nette du Québec et de revoir les revenus consacrés au Fonds des générations, de prévenir, M. le Président, le blanchiment d'argent dans les casinos et les salons de jeux du Québec, de confier à RECYC-QUÉBEC la responsabilité de produire périodiquement un avis visant principalement à s'assurer du financement à long terme du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage, d'encadrer aussi les guichets automatiques de cryptoactifs et d'optimiser l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires, on le sait, que c'est une nouvelle réalité de notre monde moderne, également de permettre d'améliorer la protection des renseignements personnels contenus dans les dossiers fiscaux et les dossiers relatifs à la perception des pensions alimentaires, de bonifier les mesures administratives en matière de biens non réclamés et de perception des pensions alimentaires, de récupérer les sommes non utilisées par le Tribunal administratif des marchés financiers pour le projet Virage technologique des tribunaux administratifs, M. le Président, de simplifier le processus d'adjudication des emprunts par appel d'offres des municipalités, d'alléger également le processus relatif au transfert d'un fonds d'amortissement et de simplifier le processus d'approbation des investissements universitaires.

• (12 h 40) •

Et donc, comme vous voyez, M. le Président, c'est un... ce sont de nombreuses mesures qui vont, justement, améliorer la vie des Québécois et des Québécoises au quotidien dans le volet financier. Donc, c'est très, très intéressant, ce projet de loi. Et donc c'est un peu ce qui résume, justement, le projet de loi n° 35. Et donc c'est très costaud, ces mesures-là, ça va permettre d'intervenir dans plusieurs sphères, M. le Président, évidemment, toujours dans l'intérêt des Québécois.

Donc, je demande donc aujourd'hui aux collègues dans cette Assemblée d'en adopter le principe afin que la Commission des finances publiques puisse entreprendre l'étude détaillée de l'ensemble des mesures qu'il contient dans les meilleurs délais. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le leader adjoint du gouvernement. Et, comme prochain intervenant, je reconnais M. le leader de l'opposition officielle, député de Nelligan.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Oui, bonjour, M. le Président. Donc, très heureux de prendre la parole pour parler pour le principe de ce projet de loi, donc projet de loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions.

Il y a un seul point où je suis d'accord avec le leader adjoint du gouvernement, c'est un projet de loi costaud. C'est un projet de loi costaud où il y a pas mal, pas mal, pas mal de choses. Il y a des choses où on est d'accord, des choses où on n'est pas d'accord et des choses où on est complètement en désaccord avec le gouvernement, surtout en ce qui a trait au Fonds des générations. Et vous le savez très bien, M. le Président, qu'il y a une valeur très, très chère pour le Parti libéral du Québec, c'est l'équité intergénérationnelle. C'est une des valeurs du Parti libéral, et on va toujours, toujours, toujours se lever pour le décrier à l'intérieur de cette Assemblée qu'on ne peut pas négocier en ce qui a trait à l'équité intergénérationnelle.

Donc, juste rapidement, nous avons eu des échanges intéressants avec pas mal de participants que je tiens à remercier, prendre le temps, parce que nous avons eu un échange avec un actuaire qui était très au fait, un de nos experts, au Québec, du Régime de retraite. Nous avons eu aussi la présence de M. Luc Godbout, qui n'a pas besoin d'être présenté à l'intérieur de cette Assemblée, qui nous a parlé de ce projet de loi. Mais, avant d'aller un peu plus dans le détail, je l'ai mentionné, que ce projet de loi, premièrement, il modifie le Régime de rentes du Québec afin principalement d'établir un mécanisme... on parlait beaucoup de mécanisme d'ajustement des cotisations et des prestations supplémentaires qui seraient applicables à partir de 2042. Il y a aussi de fixer l'âge de 72 ans, l'âge d'admissibilité à une rente de retraite maximale, et de prévoir que la rétroactivité de la rente de retraite d'un cotisant de plus de 65 ans s'applique sur demande.

Donc, la partie... une partie qui est aussi très importante, c'est la partie qui modifie les fonctions de Retraite Québec afin de lui permettre d'analyser la situation financière des Québécois et d'établir un portrait de leur épargne et de leur niveau de préparation en vue de retraite. Quand je vous lis ça comme ça, c'est très beau, hein, c'est excellent, M. le Président,

de voir que Retraite Québec va analyser la situation financière des Québécois, établir un portrait de leur épargne. On le voit, le coût de la vie qui frappe beaucoup de gens, les gens s'inquiètent par rapport aux revenus, mais ils s'inquiètent aussi par rapport à leur retraite, et surtout le niveau de préparation en vue d'une retraite.

Mais vous allez me permettre, M. le Président, ce n'est pas récent, ce débat, à l'intérieur de cette Assemblée, c'est tout ce qui touche les retraites par rapport aux personnes invalides, donc, ça a été soulevé par notre collègue la députée de La Pinière, mais, malheureusement, lors de l'échange que j'ai eu avec l'actuaire... Oui, c'est possible de le faire à l'intérieur du régime, mais c'est un choix politique, c'est un choix politique que le gouvernement va traîner avec lui. C'est un choix que M. le ministre des Finances a opté de faire, de ne pas payer et ajuster, mais de continuer la poursuite au niveau judiciaire par rapport à cette demande faite par ces personnes. Donc, ça, sur ce point, on n'est pas d'accord avec le gouvernement. Moi, je pense que le moment, il est venu qu'à l'intérieur de la loi on règle cette question une fois pour toutes. J'ai eu l'échange avec l'actuaire, on parle d'un pourcentage, le régime est en bonne santé. Mais ce que les Québécois doivent comprendre, aujourd'hui, c'est que, si on ne le fait pas, ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'argent. Il y a de l'argent. Il y a de l'argent. Est-ce qu'on a une énorme marge de manoeuvre? Non. Mais est-ce que c'est ces gens-là qui doivent payer aujourd'hui? Je pense que non.

Donc, sur ce point, je pense que le gouvernement rate la cible. Le ministre des Finances rate la cible. C'est son choix politique. Il l'expliquera en temps opportun à ces gens qui attendent une action du gouvernement. Ils sont venus au Parlement nous interpellés pas une fois, pas deux. On s'est levés à plusieurs reprises pour demander au gouvernement de changer, d'adopter, d'amender, d'agir, de payer. Malheureusement, le gouvernement a choisi de ne pas agir et dire que, bon, le régime n'a pas une marge de manoeuvre. Donc, ça, c'est le premier point.

Deuxième point, M. le Président, le projet de loi remplace la loi sur l'équilibre budgétaire, afin notamment de permettre la prévision d'un déficit budgétaire uniquement dans certaines circonstances et, dans tel cas, de prévoir la production et la diffusion d'un rapport expliquant ces circonstances. Production d'un rapport expliquant les circonstances, je pense que tout le monde est d'accord, au Québec, que la Loi sur l'équilibre budgétaire, c'est une loi extrêmement importante. On parle beaucoup de rigueur budgétaire, on parle beaucoup de finances publiques.

Et là vous allez me permettre, M. le Président, de prendre quelques minutes pour parler du contexte récent. Aujourd'hui, on vient de voir le décret qui a été publié, des 7 millions. Vous allez me dire : Ecoutez, 7 millions, sur un budget de 155 milliards, ce n'est pas énorme, mais ce n'est pas ça, l'enjeu. Ce n'est pas l'enjeu, M. le Président. Gérer 7 millions ou gérer 7 milliards, c'est la même chose, au Parti libéral, c'est la rigueur, l'état des finances publiques. Donc, si un gouvernement est incapable de gérer 7 millions en suivant les règles, bien, il sera incapable de gérer 7 milliards ou 155 milliards. Et, d'ailleurs, on le voit, on le voit, malheureusement, on le voit. Elle est où, la rigueur? Vous savez, ce qui s'est passé avec les Kings, ce n'est pas... au-delà des Kings... oubliez les matchs de hockey, oubliez l'arrivée de trois ou quatre équipes, ou deux équipes pour quatre jours, un camp d'entraînement, on va remplir un stade. C'est la démarche derrière.

Et là le ministre des Finances, aujourd'hui, qui dit non à une partie de la population... Je viens de vous expliquer qu'au niveau de la caisse de Retraite Québec, qui est une caisse quand même fiable, il y a de l'argent dedans, mais il n'a pas eu la même rigueur, il n'a pas eu la même rigueur. Et donc, quand on parle de la loi de l'équilibre budgétaire... Vous savez, un budget, il y a deux cases : revenus et dépenses, qu'il doit équilibrer. S'il prévoit qu'il n'y a pas un retour à l'équilibre budgétaire, il doit le dire. Et là, oui, on est d'accord, on est d'accord sur ce point, la production d'un rapport expliquant les circonstances. Mais je déplore que le même ministre des Finances qui, pendant sa mise à jour économique, disait qu'il n'y avait plus de marge et que son fonds de provision ne dépassait pas un demi-milliard — pas 1 milliard, un demi-milliard — c'est le même ministre des Finances qui nous demande plus de prévisibilité par rapport à l'avenir.

Il prévoit aussi, dans le même projet de loi, présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsque le déficit budgétaire constaté pour une année financière donnée dépasse les revenus comptabilisés au Fonds des générations pour cette année précise, le cas où un tel plan peut être remplacé. Encore une fois, M. le Président, le projet de loi qui remplace la Loi sur l'équilibre budgétaire, nous sommes favorables. Mais, comme je viens de le mentionner, l'enjeu, l'enjeu majeur, c'est vraiment la façon avec laquelle les finances publiques sont gérées de la part de ce gouvernement.

Et je ne peux pas ne pas parler des ratés du ministre des Finances. Regardez combien ça nous a coûté, l'échec électoraliste caquiste : 3,5 milliards de dollars. La liste devient de plus en plus longue, d'une mauvaise gestion du budget. Donc, j'espère qu'au-delà du plan qu'on va présenter sur le retour à l'équilibre budgétaire... Vous avez vu les derniers chiffres du PIB, encore une fois, vous avez vu les chiffres de l'inflation, on est toujours... l'inflation frappe toujours fort, au Québec, contrairement aux autres provinces canadiennes.

Là, je vais passer à un autre point où je vais demander votre attention : «Le projet de loi modifie également la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin notamment — et là :

«1° de prévoir une reddition [comptable] de l'état de la dette basée sur la dette nette plutôt que sur la dette brute — ça, il y a un consensus au niveau canadien;

«2° de plafonner le ratio de la dette nette par rapport au produit intérieur brut pour les années financières 2032-2033 [...] 2037-2038;

«3° de modifier les revenus devant être portés au crédit du Fonds des générations.»

• (12 h 50) •

Et c'est là, M. le Président, que... Vous avez suivi le débat sur le Fonds des générations. Le Fonds des générations, ce n'est pas la petite caisse de la CAQ. Le Fonds des générations, c'est pour l'équité intergénérationnelle. C'est ce qu'on doit comprendre, dans ce salon. Vous savez, vous et moi, à un certain moment, on sera plus là. Nous sommes en train de légiférer pour les générations futures, nous sommes en train de voter des lois pour l'avenir du Québec. Il y a quelques années, nous avons, en tant que société, pris la décision d'avoir un fonds des générations. Ce Fonds des générations, c'est pour favoriser l'équité intergénérationnelle. Les groupes jeunes nous ont demandé de faire attention. Ils nous ont interpellés.

Mais, vous le savez, le gouvernement, qui se dit aujourd'hui... fait face à une crise où il n'y a plus de marge de manoeuvre. Il était où, ce gouvernement, quand les marges étaient là? On dirait que c'est quelqu'un qui vient de se réveiller en gagnant des milliards et, face aux milliards qu'il a hérités, il a commencé à dépenser à droite et à gauche. Il n'y avait pas de vision. Vous savez, quand on se lève et on se dit : Elle est où, la vision caquiste? C'est démontré. Quand tu envoies des chèques électoralistes à coup de 500 \$, après, tu dis : Votez pour moi, vous allez recevoir le reste; quand tu investis dans des campagnes où parfois tu as des doutes, regardez ce qui se passe avec Northvolt, Flying Whales, la liste énorme du ministre des Finances, elles sont où, les retombées? Les exportations sont en baisse. Ce sont les revenus. Je ne vais même pas vous perdre votre temps pour parler des revenus autonomes de l'État.

Donc, M. le Président, un gouvernement qui est incapable de gérer un budget où il y avait assez d'argent. On parlait de 7 milliards, mais c'est presque 8 milliards que le gouvernement libéral a laissés, le même gouvernement qui disait qu'on a trouvé les finances publiques saines. La saine gestion libérale a laissé 8 milliards. Et, par la suite, M. le Président, on assiste à quoi? Une dilapidation de l'argent public. Mais, encore une fois, c'est parce qu'on voulait aller chercher de l'argent quelque part pour financer les baisses d'impôt. La seule chose que le gouvernement a trouvée, c'est une petite caisse. Parce que cette petite caisse, elle est là, et elle là pour qui? C'est pour les générations futures. C'est pour, justement, une... C'était, justement, une demande des jeunes pour le principe de l'équité intergénérationnelle.

Alors, M. le Président, sur ce point, vous allez comprendre que, tout ce qui touche le Fonds des générations, on va voter contre. On ne peut pas cautionner ça au nom du Parti libéral. Et, vous savez, au-delà des slogans, on est le parti des jeunes, parce qu'il y en a qui se disent partis des jeunes, mais ils sont d'accord pour piger dans le Fonds des générations. Nous, les paroles vont suivre nos actes. On ne peut pas dire une chose à l'extérieur du parlement et faire le contraire à l'intérieur de ce parlement. Si on se prétend pour l'équité intergénérationnelle, on doit le démontrer. Il a une occasion en or. Cautionner ce que ce gouvernement va faire dans ce projet de loi en institutionnalisant l'attaque frontale au Fonds des générations, je ne ferai jamais cela, M. le Président.

Alors, c'est un choix politique, encore une fois. Rappelez-vous ce que j'ai dit au début par rapport à la Régie des rentes, par rapport à Retraite Québec, c'est un choix politique. Ce n'est pas un choix comptable. La marge de 0,1 %, 10,9 %, oui, on peut toujours avoir des questions par rapport à la rentabilité du fonds, je parle de la retraite, mais, encore une fois, on laisse des gens démunis avec une rente qui n'est pas à la hauteur. C'est parce qu'on a peur d'une extrapolation d'un régime qui risque de ne pas être rentable. Et je vous épargne tous les débats de comptabilité, de marges, d'intervalles, de confiance, de minimax. Les gens ne vont pas suivre ce débat. C'est un débat d'actuaire, de spécialistes.

Ce que les gens veulent savoir, c'est que leur gouvernement a pris une décision politique pour ne pas les payer. Donc, c'est la même chose avec le Fonds des générations. On hypothèque l'avenir, surtout la retraite et les revenus d'une partie vulnérable de la population. C'est la même logique. Et on attaque l'équité intergénérationnelle des jeunes. Si vous allez me dire : Écoute, essaie de me rendre ça beaucoup plus facile, parce que, sinon, c'est du chinois pour beaucoup de gens... C'est deux choses. Retraite, on ne règle pas le problème d'une bonne partie de la population, une bonne partie... une partie de la population. Puis tout le monde est d'accord que le gouvernement s'entête à aller en cour et continue à aller en cour. C'est un choix politique. Je tiens à le préciser, c'est un choix politique.

L'autre sujet où on est en désaccord complet, c'est le Fonds des générations. C'est ça, le résumé. Les autres points, M. le Président, on peut philosopher. Moi, l'équilibre budgétaire, retour à l'équilibre budgétaire, un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire... Je viens de vous expliquer le raisonnement du ministre des Finances, en donnant 5,6 millions de dollars. Non, vous voulez me parler de la rigueur? Appliquez-la, appliquez la rigueur. Donc, il se contredit dans ses énoncés. Et je sais qu'on est très loin de l'époque Carlos Leitão, M. le Président.

Donc, je reviens à l'équilibre budgétaire. J'ai bien hâte d'avoir le plan. C'est un consensus, le retour à l'équilibre budgétaire. Et là le gouvernement fera ses choix, fera ses choix, parce que ça a été clair dans le dernier énoncé de la mise à jour économique, ils l'ont dit, dernière page... Je ne l'ai pas devant moi, mais c'était très clair que, s'il y avait un enjeu, c'est une réduction des dépenses. Une réduction des dépenses, ça veut dire qu'il y a moins d'argent pour les missions essentielles de l'État.

Mais, par contre, un autre point bas pour le ministre de l'Économie, on voit maintenant que tout ce qu'on a dépensé en subventions ne suit pas la création de la richesse. Encore une fois, on peut questionner les choix économiques de ce gouvernement, qui se disait gouvernement de l'économie, alors que les indicateurs ne suivent pas, M. le Président.

Il y a d'autres points où nous sommes d'accord, M. le Président. On va avoir quelques questions lors de l'étude détaillée. Notamment, «le projet de loi confère à la Société des loteries du Québec et à ses filiales le pouvoir de vérifier l'identité des clients et la provenance des sommes ou [...] biens remis dont la valeur dépasse un seuil déterminé par la société». Ça touche aussi les services monétaires, Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires.

Le projet de loi aussi modifie la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

Je vais essayer de terminer, M. le Président, sur un élément extrêmement important pour nous. On va prendre le temps nécessaire pour analyser ce projet de loi en étude détaillée et surtout faire notre travail, comme on le faisait toujours. C'est un projet de loi qui revêt d'une importance particulière, parce que, comme je l'ai mentionné au début, il vient baliser deux éléments excessivement importants pour le Québec, l'équité intergénérationnelle, le Régime des rentes du Québec, la Loi sur l'équilibre budgétaire et les versements faits dans le Fonds des générations.

Donc, je vous ai dit, aujourd'hui, au nom de ces deux populations, personnes en âge de la retraite, mais surtout la sous-catégorie qui, aujourd'hui, elle est discriminée, on ne peut pas, aujourd'hui, en tant qu'élus, continuer cette discrimination. On doit continuer à la marteler. À chaque fois qu'on a une occasion pour interpeler le gouvernement sur ses choix politiques, de dire : Le gouvernement a fait un choix politique, ce n'est pas une question d'argent, je vous le dis, c'est des intervalles, c'est des pourcentages. Je ne veux pas réduire mon implication politique. Est-ce que je cautionnerais quelque chose qui risque de nuire à une population vulnérable, où tout le monde est d'accord, tout le monde est d'accord? Mais le gouvernement continue son chemin au niveau judiciaire. Donc, ça, c'est un élément important.

L'autre élément important, M. le Président, c'est tout ce qui touche l'équité intergénérationnelle. L'équité intergénérationnelle, c'est une des valeurs fondamentales et c'est une des raisons pour laquelle je me suis impliqué en politique. J'ai vu ce mouvement, j'ai vu l'émergence de ce mouvement. D'ailleurs, j'ai plein d'amis qui nous regardent, qui nous disent : Continuez le combat pour les jeunes, sauvegardez le Fonds des générations et surtout ne touchez pas aux versements qu'on doit... que le gouvernement doit faire à l'intérieur de ce fonds.

Donc, M. le Président, fidèles à nos valeurs à la fois de l'équité intergénérationnelle, fidèles aussi à nos valeurs de défendre une population très vulnérable, on va analyser ce projet de loi avec ces deux regards. Et, bien entendu, la loi sur le retour à l'équilibre budgétaire est une loi extrêmement importante. Nous aurons l'occasion de poser les bonnes questions au ministre des Finances pour s'assurer qu'on va avoir une bonne lecture par rapport à la loi sur l'équilibre, le retour à l'équilibre budgétaire. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Je comprends, M. le député de Nelligan, que vous avez complété votre intervention?

M. Derraji : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Vous souhaitez poursuivre un peu plus tard?

M. Derraji : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Parfait.

Alors, compte tenu de l'heure, nous allons suspendre nos travaux jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 heures)

(Reprise à 15 heures)

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Bon après-midi, chers collègues. Je vous invite, s'il vous plaît, à bien vouloir prendre place et à vous asseoir.

Alors, cet après-midi, l'Assemblée poursuit le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions. M. le député de Nelligan, vous aviez utilisé 19 min 7 s de votre premier temps de parole. Alors, vous pouvez poursuivre, s'il vous plaît, votre intervention.

M. Derraji : Merci, M. le Président. Et très heureux de continuer ce débat très important par rapport à ce projet de loi, projet de loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023. Je l'ai mentionné tout à l'heure, que c'était un projet de loi costaud, où il y a beaucoup de lois et de changements à l'intérieur de ce projet de loi.

Avant de se quitter, M. le Président, j'ai insisté sur deux volets, le volet des aînés, surtout les retraités invalides, où le gouvernement a pris la décision d'aller poursuivre le groupe par rapport à ce qu'il demande, et bien entendu, là, bien entendu, la valeur chère au Parti libéral, l'équité intergénérationnelle, qui est une valeur non négociable à l'intérieur de notre formation politique.

Alors, M. le Président, tout à l'heure, je vous ai... j'ai commencé à parler de l'équité intergénérationnelle, mais ce qui nous inquiète, et ça rejoint le groupe Force Jeunesse, c'est qu'ils disaient que la rédaction du projet de loi pourrait ouvrir la porte à ce que le gouvernement du Québec puisse faire passer les régimes de retraite de ses employés de régimes à prestations déterminées en régimes à prestations cibles par voie réglementaire dans le futur. Donc, ça, c'est un.

L'autre point que le fonds... concernant Force Jeunesse, c'est tout ce qui est les revenus du Fonds des générations pour financer la baisse d'impôt. Donc, tout à l'heure, j'ai parlé qu'on ne peut pas... On peut promettre... le gouvernement peut promettre ce qu'il veut, c'est un choix, ils ont promis une baisse d'impôt, ils ont envoyé des chèques électoralistes, ça a été un choix. Maintenant, c'est le financement que nous, on déplore, financement de la petite caisse, qui est le Fonds des générations, qui... selon nous, ce n'est pas une petite caisse.

Mais je vais quand même soulever un drapeau rouge par rapport au Fonds des générations. Ce que Force Jeunesse est venu nous dire, c'est que la CAQ réduit les versements, ça, c'est un fait, au Fonds des générations pour financer la baisse d'impôt, mais le problème, c'est que le gouvernement retire définitivement les sources des revenus du Fonds des générations. Et on le voit, la totalité des revenus miniers perçus par le gouvernement, c'est 484 millions de dollars pour 2022-2023, 500 millions, presque un demi-milliard, provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, des revenus provenant... non réclamés, qui représenteront 55 millions de dollars en 2022-2023. C'est à peu près 1 milliard de dollars, qui représentent l'équivalent de la baisse d'impôt. Les sommes provenant des revenus miniers ne resteront pas fixes dans le temps, et il est probable qu'on va retirer les mêmes sommes dans le futur, et ça, c'est là, M. le Président, de prévoir l'impact à long terme sur le Fonds des générations.

Vous savez, quand on a une vision très court terme, c'est que cette vision baisse d'impôt, qui est là pour rester, ce n'est pas juste une année... Et le gouvernement, pour la financer, il est allé chercher trois sources de revenus : les revenus miniers, taxe spécifique sur les boissons alcooliques et un 55 millions provenant de biens non réclamés. Le problème, c'est que le groupe nous disait : Il est plus difficile de prévoir quel sera l'impact à long terme comme les sommes sont beaucoup plus variables.

Et c'est là où... je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est là le fond de notre désaccord, au Parti libéral, avec la Coalition avenir Québec, c'est qu'aujourd'hui, dans ce projet de loi, nous sommes contre les choix budgétaires qui ont été faits par le ministre des Finances. Ça, ses choix... je ne parle même pas des 7 millions de dollars des Kings, parce que ce n'est rien devant un budget de 155 milliards de dollars. Et il nous a démontré à plusieurs reprises son incapacité à prévoir l'évolution de notre économie dans un contexte difficile. Donc, le contexte, il est difficile, on le voit avec le PIB, on le voit avec l'inflation, où le ministre des Finances s'est trompé complètement lors de la 42e législature. Souvenez-vous du débat entre mon ex-collègue Carlos Leitão et le ministre des Finances, où on nous disait à l'intérieur de cette Chambre : Il n'y aura pas une augmentation énorme de l'inflation, alors que, M. le Président, on est les champions en termes d'inflation au Canada.

Donc, pour nous, cette attaque frontale au Fonds des générations, qui viendra affecter à long terme la capacité des générations futures à payer pour des services publics équivalents à ce qui est disponible pour les générations actuelles... Donc, il n'y a aucune garantie que l'équité intergénérationnelle, qui était... qui est toujours une valeur fondamentale au sein du Parti libéral et aussi une valeur fondamentale pour la jeunesse québécoise... Aujourd'hui, avec le choix du ministre des Finances, c'est une attaque frontale, selon nous, au Fonds des générations.

J'ajouterai la façon avec laquelle le ministre des Finances interprète le surplus... D'ailleurs, nous avons eu un échange, en commission, avec l'actuaire, et je comprends la logique derrière conserver 20 points de base de marge de manoeuvre. Je comprends la marge de manoeuvre au niveau de notre régime de retraite, mais, excusez-moi, M. le Président, il y a des gens qui se sentent lésés, qui ont gagné la bataille, que le gouvernement a décidé de poursuivre et non pas de régler et de passer à autre chose. Quand on a posé la question, ça a été que c'est un choix politique.

Donc, vous allez comprendre qu'on est prêts à étudier le projet de loi. Nous avons des désaccords sur deux éléments, un qui touche les jeunes par rapport au Fonds des générations, l'autre, ça touche les aînés mais par rapport au retour à la loi... Le retour à l'équilibre budgétaire, tout ce qui touche la dette nette, la dette brute, nous sommes en faveur. On va voir un peu le plan, je l'ai mentionné tout à l'heure, qu'il faut juste que le ministre soit cohérent. On ne peut pas donner 7 millions de dollars aux Kings sans réelles retombées économiques et être exigeant pour les autres aspects. Soit on l'est ou on ne l'est pas. On ne peut pas utiliser un passe-droit pour donner un 7 millions de dollars pour les Kings et ne pas avoir une bonne rigueur par rapport aux autres aspects quand il s'agit de gestion des finances publiques de l'État.

Alors, M. le Président, très heureux de commenter ce projet de loi. On commence l'étude détaillée à partir de demain et, clairement, on va essayer de changer ou d'amender, si c'est possible, les quelques articles dans ce projet de loi. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, M. le député de Nelligan. Alors, je reconnais maintenant le prochain intervenant, et ce sera M. le député de Maurice-Richard.

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Merci, M. le Président. Donc, je vais intervenir sur deux volets particuliers du projet de loi, la partie qui touche au RRQ et la partie qui touche aux réformes des lois budgétaires.

En ce qui concerne le RRQ, essentiellement, on est d'accord avec les changements ou la majorité des changements proposés, notamment de permettre de repousser à 72 ans la prise de la rente, de permettre aux personnes de 65 ans et plus d'être dispensées de poursuivre leurs cotisations au régime si elles le souhaitent. Et surtout nous sommes évidemment contents que les interventions que nous avons menées avant même le dépôt du projet de loi ont permis d'éviter le rehaussement de l'âge minimum d'accessibilité au-delà de 60 ans, considérant que ce choix... en fait, un non-choix pour plusieurs personnes, surtout les moins nantis.

Ceci étant dit, sur les congés de cotisation, on ne voit pas pourquoi est-ce que les employeurs seraient dispensés de ces congés-là, étant donné que les politiques sont officiellement dans leur objectif... ont l'objectif de garder des personnes à l'emploi et d'avoir des politiques publiques qui les poussent à rester à l'emploi. Évidemment, le fait qu'ils ne cotisent plus pour le RRQ leur permet d'avoir plus de revenus, à ce moment-là, mais on ne voit pas pourquoi est-ce que les employeurs auraient droit de tels cadeaux, étant donné que ça ne change rien pour eux. À la base, c'est eux qui sont à la recherche d'employés, étant donné le manque d'employés qualifiés qu'on peut avoir dans plusieurs domaines. On remarque, en gros, par la bande, en fait, des cadeaux peut-être là où on aurait pu distribuer de l'argent aux employeurs d'une autre manière plutôt que cela. Et ça permettrait, en plus, aux travailleurs d'accumuler de l'argent pour le RRQ même s'ils ne cotisent plus eux-mêmes.

• (15 h 10) •

Évidemment, on ne peut pas passer sous silence l'éléphant dans la pièce qui sont le RRQ des personnes invalides. Dans le travail en commission parlementaire qui a précédé le dépôt de ce projet de loi là, concernant le RRQ, malheureusement, ces personnes-là n'ont pas été entendues. Ils ont déposé un mémoire. Plusieurs associations ont quand même relié leurs voix au sein même de l'Assemblée. Avec les différentes oppositions, nous avons tenu à ce que ce point-là se retrouve dans le rapport final de cette consultation, et, malheureusement, dans le projet de loi, donc, qui a été déposé à la suite de ces consultations-là, encore une fois, l'erreur historique qui a été faite, de pénaliser les personnes invalides une fois qu'elles arrivent à l'âge de 65 ans et à la retraite, n'a pas été corrigée. On trouve ça évidemment très décevant, étant donné les difficultés que ces personnes-là vivent.

En ce qui concerne les lois budgétaires, bien, il y a des positionnements généraux des solidaires qui sont assez connus concernant les questions de gestion de dette. Généralement, nous sommes contre le carcan... — woups! — contre le carcan qui est imposé pour la gestion de la dette. Il y a toute la question du dogme qui entoure le déficit zéro, qui est un dogme qui est partagé par les autres partis et qui a été, en fait, initié, d'ailleurs, historiquement, par le Parti québécois

il y a maintenant un quart de siècle. Évidemment, nous sommes d'accord avec un certain nombre d'allègements qui se retrouvent dans ce projet de loi.

Ceci étant dit, plus généralement, on comprend mal cette obsession, je dirais, idéologique face au déficit zéro, étant donné qu'il est tout à fait possible, théoriquement, d'avoir des déficits, année après année, qui croît moins vite que le PIB, donc avoir un ratio PIB-dette ou dette-PIB qui, lui, n'augmente pas, voire même diminue. Donc, on ne comprend pas pourquoi s'enfermer dans des restrictions dogmatiques sur ce point-là, alors que, plus généralement, évidemment, on n'est pas obligé. Il y a toutes sortes de combinaisons qui font que ça peut être un mauvais choix de s'enfermer dans les dettes zéro, et on pense qu'en fonction des réalités politiques du moment l'État doit se garder des portes ouvertes concernant les possibles déficits, encore une fois, ne serait-ce que parce que le rapport avec le PIB peut rester très positif.

L'autre partie, ça concerne que le projet de loi prend pour acquis qu'un niveau d'endettement bas est préférable à toute autre chose. Et donc la question qui se pose, c'est : Pourquoi est-ce qu'on serait mieux avec un projet... avec une dette de 30 %, équivalant à 30 % du PIB, et des politiques publiques de lutte contre la crise climatique, de résistance face à la crise climatique qui sont très déficitaires ou une dette, disons, de 50 % avec une meilleure résilience face à la crise climatique, quand on sait qu'il y a des études, aujourd'hui, qui montrent que 1 \$ investi aujourd'hui nous permet d'économiser 13 \$ à la fin du siècle en matière d'adaptation à la crise climatique? Les gens qui naissent aujourd'hui, et, quand on parle de justice intergénérationnelle, on pense que c'est important, et qui, donc, seront, on l'espère, vivants à la fin du siècle, vont se retrouver à se demander pourquoi est-ce qu'on dépense 13 fois plus, donc, à la fin du siècle plutôt que d'avoir dépensé le dollar qu'on aurait dû mettre en place pour des questions de résistance et de résilience à la crise climatique.

C'est aussi vrai pour les différents investissements sur les infrastructures, laisser des ponts, du transport en commun se dégrader, des routes, des écoles, etc., sous prétexte d'un déficit zéro et d'un ratio dette-PIB qu'il ne faut pas dépasser. Évidemment, en plus, on peut comprendre que c'est une dette, en fait, qu'on laisse aux prochaines générations, d'avoir une fonction publique en très mauvais état, des infrastructures en très mauvais état. Et, encore une fois, la question climatique, évidemment, est l'exemple par excellence de genres de dettes qu'on laisse aux générations suivantes.

Notons qu'évidemment détourner une partie de l'argent qui irait au Fonds des générations vers des baisses d'impôt, évidemment, ne règle en rien les dettes intergénérationnelles, et on pense que ce choix-là qui a été fait par le gouvernement, de manière récurrente, en fin de compte, parce que c'est tous les ans qu'on perd 1,7 milliard de dollars, par rapport à la baisse d'impôt qui a été faite, est spécialement irresponsable d'un point de vue équité intergénérationnelle.

Je vais me permettre aussi de rentrer dans un aspect plus technique sur la question du Fonds des générations. Actuellement, le fait de mettre de l'argent dans le Fonds des générations a comme contrepartie que nous n'utilisons pas ces sommes-là pour réduire les emprunts sur lesquels nous payons des intérêts, c'est un peu la logique. Donc, plutôt que de mettre de l'argent pour payer nos dettes, on va le mettre dans ce fonds, qui va se fructifier et qui, à un moment donné, va servir à payer la dette, plus tard.

Ceci étant dit, je vais prendre quelques chiffres ronds. Donc, si on prend... et puis c'est illustratif, là, mais, si on prend une dette, disons, de 200 milliards et qu'à chaque année on met 2 milliards de côté dans le fonds, donc, au bout de 10 ans, ça fait 20 milliards. Ça fait qu'en fin de compte on est en train de se retrouver à... plutôt que mettre les 2 milliards dans le service de la dette, donc, on le garde dans le fonds. Jusqu'ici, tout va bien, on aurait mis cet argent-là du côté du fonds, évidemment... des dettes, évidemment, elles auraient diminué.

La question qui se pose, c'est sur les intérêts qui se rajoutent là-dessus. Donc, ce 20 milliards là qu'on n'a pas payé dans les dettes, disons qu'il nous coûte 800 millions en intérêts sur ces 20 ans là. Au bout de 20 ans, bien, l'argent que le Fonds des générations fait en intérêts vient se rajouter au fonds lui-même, et donc, de l'autre côté, du côté de la dette, ce 20 milliards là qu'on n'a pas mis sur nos dettes se retrouve, en fin de compte, à gonfler de manière artificielle, parce qu'évidemment il y a des intérêts sur les dettes impayées. Donc, je répète, si on veut, on a le 200 milliards de dette, on a mis, en 20 ans, 20 milliards dans un fonds à côté. L'argent de 20 milliards qu'on n'a pas mis sur nos dettes à nous, bien, ça fait des intérêts qu'on paie en plus sur le niveau de la dette, qui vient augmenter la taille de la dette de manière artificielle et qui vient, de ce fait même, restreindre les capacités de l'État à gérer son budget. Nous, on pense qu'au minimum les intérêts qu'on fait, les revenus qu'on fait au niveau du Fonds des générations devraient directement aller repayer la dette ou, au moins, la partie d'intérêts associée aux 20 milliards.

J'espère que je n'ai perdu personne ici, mais, je pense, c'est important, parce qu'on se retrouve, encore une fois, à avoir des artifices qui augmentent nos... cette impression de dette, même quand elle n'a pas lieu, étant donné qu'on se... N'oublions pas que ce fonds-là, en fin de compte, pourrait servir directement à payer la dette, plutôt qu'à le garder dans le fonds. Nous, à Québec solidaire, plus largement, on pense que la plus grosse dette qu'on a envers les prochaines générations, c'est une dette climatique, et il faut absolument utiliser des leviers qu'on a, financiers, pour pouvoir les investir dans la lutte à la crise climatique et puis l'adaptation, la résilience, si on veut, de notre société par rapport aux changements, qui, malheureusement, pour une partie d'entre elles, sont inéluctables.

Et on ne pense pas que le dogme, encore une fois, dans lequel ce genre de législation nous enferme, d'un côté, en parlant de déficit zéro de manière très structurelle, alors qu'économiquement, sans même avoir à être de gauche, on voit bien qu'on est capable d'avoir un ratio dette-PIB qui n'augmente pas, même s'il y a des déficits... et, de l'autre côté, se retrouver à avoir un fonds des générations qui vient, de manière artificielle, restreindre les capacités de l'État à gérer ses finances publiques avec plus de souplesse ou d'augmenter cette perception de difficultés financières quand, parfois, il n'y en a pas.

Plus largement, M. le Président, dans la logique de notre... du fait qu'on ait voté contre les... Même s'il y a des éléments avec lesquels nous sommes en accord, comme nous l'avons dit au début, nous voterons contre ce projet de loi, en cohérence avec le fait que nous avons déjà voté contre le budget que ce projet de loi met en oeuvre. Merci beaucoup, M. le Président.

• (15 h 20) •

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, M. le député de Maurice-Richard. Alors, je reconnais maintenant la prochaine intervenante, Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Merci beaucoup, M. le Président. Merci aux différents collègues qui sont intervenus sur, donc, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 35, évidemment, le député de Chapleau, de l'autre côté, mon collègue de Nelligan et le député de Maurice-Richard, qu'on vient d'entendre. J'ai eu... J'aimerais aussi, donc, remercier, donc, à ce stade-ci, donc, les différents groupes, comme on a... comme c'est l'usage, donc, de le faire ici, en cette Chambre, à l'occasion des consultations particulières, qui nous ont éclairés, et, je vous dirais, on l'a dit souvent, mais je pense que c'est particulièrement vrai cette fois-ci, parce qu'il s'agit d'un projet de loi relativement technique. Je suis une profane dans le secteur de la finance, M. le Président, donc ça a été extrêmement utile, donc, d'avoir ces différents experts qui sont venus nous expliquer différents éléments afin que nous puissions nous faire une tête, à titre de parlementaires, et que nous puissions aller de l'avant, dès demain, avec l'étude détaillée du projet de loi.

Personnellement, j'ai eu l'occasion, donc, d'être partiellement présente aux consultations particulières et d'entendre Jean-Claude Ménard, ancien actuaire en chef du RRQ et du RPC, expert international en sécurité sociale, Force Jeunesse, un groupe que j'affectionne tout particulièrement, et le Pr Pierre-Carl Michaud, professeur titulaire à HEC Montréal, de la chaire Jacques-Parizeau, et fellow du CIRANO.

Donc, avec les différents éléments que nous avons entendus... Et la raison pour laquelle j'interviens sur ce projet de loi, ici, M. le Président, c'est que je suis porte-parole pour la jeunesse, je l'ai mentionné souvent, et donc, sans surprise, je concentrerai mon allocution sur le Fonds des générations, comme vous avez entendu les collègues de Nelligan et de Maurice-Richard parler du Fonds des générations.

Je veux aussi vous mentionner d'emblée que nous voterons contre le projet de loi n° 35. Évidemment, donc, il y a différents éléments, donc, qui font consensus dans ce projet de loi, mais l'un des points d'achoppement, l'un des points principaux d'achoppement, c'est vraiment, donc, la question du Fonds des générations. Donc, je vous dirais, donc, puisque je suis porte-parole pour la jeunesse et que la question du Fonds des générations m'interpelle plus particulièrement, c'est certain qu'à titre personnel, donc, c'est avec beaucoup de conviction que nous allons de l'avant avec cette proposition de vote, avec égard pour le gouvernement, bien évidemment.

Donc, le Fonds des générations, qu'est-ce que c'est? Mes collègues, donc, en ont parlé, mais je vais prendre le temps de le mentionner, surtout pour ceux qui nous écoutent à la maison, qui viennent d'entendre le collègue de Maurice-Richard sur l'optimalité, dirons-nous... dirions-nous, du fonds, donc l'importance, donc, de bien cadrer ce que c'est et la raison pour laquelle nous souhaitons préserver l'intégralité des versements. Donc, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, celle que nous ouvrons aujourd'hui, donc la première, donc elle a été adoptée le 15 juin 2006 sous un gouvernement libéral avec l'objectif de réduire le fardeau de la dette du Québec. Donc, le fonds est affecté exclusivement au remboursement, donc, de la dette du Québec pour réduire le fardeau des générations futures, puisque, comme l'a mentionné le collègue de Nelligan, l'équité intergénérationnelle, c'est un principe extrêmement important pour nous, au Parti libéral du Québec. C'en est même devenu une valeur, à l'initiative de notre commission jeunesse, il y a quelques années déjà. Donc, c'est notre neuvième valeur et c'est un élément... en fait, notre huitième, la neuvième étant la protection de l'environnement, notre huitième valeur, et donc un principe fondamental qui guide nos différentes actions et nos prises de position, même à titre de parlementaires.

Donc, un des éléments sur lequel je veux tabler, qu'on a moins entendu cet après-midi, c'est, dans le fond, d'où viennent les fonds, d'où viennent les sommes du fonds. Donc, le Fonds des générations est alimenté par des revenus dédiés, donc, c'est-à-dire, donc, des sources de revenus qui sont consacrées, donc, au remboursement de la dette, donc, pour financer le fonds. Donc, la première, donc, c'est, bien évidemment, donc, notre ressource collective renouvelable la plus importante, M. le Président, donc, c'est elle qui est mise à contribution, l'eau, l'or bleu du Québec. Et donc les revenus dédiés sont notamment constitués des redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité. Le Fonds des générations bénéficie aussi des sommes relatives à l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, à une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, aux revenus miniers, et j'y reviendrai, M. le Président, à la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et à la liquidation des biens non réclamés administrés par Revenu Québec. Donc, voici la constitution du fonds.

Les sommes qui sont consacrées au Fonds des générations sont ensuite déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et administrées suivant, donc, la politique de placement déterminée par le ministre des Finances, en collaboration avec la caisse. Donc, jusque-là, donc, on a établi, donc, la base factuelle. Et je continuerais donc en disant, donc, à ce stade-ci, donc : La valeur comptable du fonds est établie à 19,1 milliards de dollars. Et donc, par ce fait même, donc, compte tenu des versements effectués depuis la création du fonds et ceux qui sont prévus, ainsi que l'utilisation du fonds pour rembourser les emprunts sur les marchés financiers, voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Maintenant, la raison pour laquelle, de notre côté, l'intervention de principe... la position de principe, plutôt, est fondamentale, et c'est là où mes propos vont différer de ce que vous venez d'entendre du député de Maurice-Richard, c'est que, quand on regarde les rendements qui ont été générés par le fonds, donc, on réalise que, sur 15 ans, donc, on va dire, donc, depuis un peu plus de 15 ans, maintenant, mais, disons, donc, sur une période, donc, de 15 ans établie, le fonds a généré, en moyenne, un rendement de 6,3 %. Sur 15 ans, le taux de dette sur les sommes empruntées a été de 3,1 %. Je le répète pour bien nous situer, donc, sur cette même période, donc, le fonds a généré, donc, ce rendement de 6,3 %, donc, essentiellement, deux fois plus que le taux d'emprunt, qui était de 3,1 %. Donc, on a réalisé un rendement net de 3,2 %.

Donc, quand... Et ce n'est pas pour attaquer mon collègue de Maurice-Richard, au contraire, c'est quelqu'un pour lequel j'ai le plus profond des respects, mais je pense que ça nous permet d'alimenter le débat et la conversation sur le

fonds cet après-midi, mais, quand je l'entends dire que la dette... en fait, que le service de la dette augmente, donc, avec la création des déficits accumulés et qu'il serait plus à propos, donc, de verser directement, donc... de cesser ou de diminuer les versements au Fonds des générations afin de les affecter au remboursement du service de la dette de façon immédiate... Étant donné ses différents rendements sur le long terme, au net, on est gagnants en maintenant l'intégralité des versements au Fonds des générations. Donc, au net... On entend, là, que cette dette-là, donc, qui augmente, donc, génère des intérêts qui eux-mêmes augmentent. Mais, puisque ces intérêts augmentent moins vite que les rendements que nous sommes en mesure de faire sur le Fonds des générations, bien, on comprend que, lorsque... que, pris isolément, donc, c'est... La réflexion qu'il a, elle est crédible, mais nous ne la partageons pas, puisqu'en faisant les calculs de façon plutôt holistique on réalise qu'il est plus avantageux pour les Québécois de maintenir, donc, encore une fois, donc, ces versements et de nous assurer qu'ils puissent générer, donc, ce rendement qui est supérieur.

Et, si vous avez une politique de placement personnel, M. le Président, bien, probablement que vos conseillers financiers vous disent : Ah! même en période de turbulences, ne retirez pas vos actifs, maintenez-les sur le long terme, parce que c'est toujours gagnant. C'est un petit raccourci, c'est certain, mais on est un peu, donc, dans cette même perspective là. J'utilise cette allégorie pour que vous puissiez comprendre un peu dans quelle perspective... avec quelle perspective j'appuie mes propos quand j'indique que de maintenir, donc, ces versements sont... et donc maintenir ces versements est une politique avantageuse, est une mesure avantageuse pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

Donc, vous comprendrez, donc, avec ça que le Fonds des générations, ce n'est pas juste un outil pour maintenir une bonne cote de crédit. On l'a moins mentionné, avec toutes ces histoires de rendement, mais c'est ça aussi, mais évidemment, donc, ça nous offre une crédibilité internationale, donc, vous le comprendrez. Et donc ce sont aussi des rendements qui serviront à la prochaine génération et qui, donc, permettront, donc, à la prochaine génération d'avoir une certaine liberté pour non seulement s'attaquer au poids des déficits, mais aussi faire des choix, là, qui sont conséquents avec leurs propres valeurs, donc, en se basant sur les jeunes, en les consultant sur la suite des choses.

• (15 h 30) •

Donc, plus tôt cette année, M. le Président, j'ai eu l'occasion de réclamer au gouvernement, donc, avant le dépôt du budget au printemps dernier, qu'il maintienne ces versements, parce que, donc, se priver de plusieurs, donc, milliards de dollars en rendement, au bénéfice des prochaines générations, ça ne nous apparaissait pas responsable. Je l'ai mentionné à ce moment-là et je le réitère, que c'est encore important de les maintenir, pas pour des raisons dogmatiques, mais bien parce que, donc, les jeunes générations, la mienne mais surtout celles qui suivront, donc, seront confrontées au vieillissement de la population, un vieillissement qui s'accélère, et donc à un défi démographique immense, dans le contexte où notre fardeau financier sera déjà plus élevé que celui des générations précédentes. Donc, on ne peut pas se permettre de l'alourdir avec une dette nette s'établissant, comme l'a mentionné le collègue de Maurice-Richard, à près de 200 milliards de dollars.

Donc, je reviens, donc, ici. Donc, on a établi le tout, M. le Président. Donc, j'ai mentionné, donc, les distinctions, donc, entre nos différentes positions et les raisons qui nous incitent, nous, au Parti libéral du Québec, donc, de vouloir maintenir l'intégralité des versements au Fonds des générations. Nous nous y attaquons aujourd'hui parce que c'est l'un des points du projet loi n° 35. Mais, puisque nous ouvrons, donc... ou si nous mettons en oeuvre, donc, certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars dernier, l'un des éléments qui se retrouvaient dans le budget, donc, c'était la décision du gouvernement, du ministre des Finances de réduire ces versements de 40 % pour financer une baisse d'impôt. Mettons qu'on ouvrirait la porte à une réduction des versements du fonds, probablement que de financer une baisse d'impôt, donc, cette décision-là, donc, pourrait être considérée comme le pire des motifs pour le faire.

Et on a eu l'occasion, amplement, de le mentionner en cette Chambre à l'époque, au printemps, mais, étant donné les calculs que je viens de vous faire sur les versements, autant j'entends le collègue de Maurice-Richard qui dit : Il faudrait l'affecter directement au service de la dette, vous avez entendu mon argumentaire et les raisons qui nous incitent à dire que ce motif-là, donc, n'est pas à l'avantage des Québécois, bien, le motif du ministre des Finances, M. le Président, non seulement il n'est pas à l'avantage des Québécois, il n'est pas au bénéfice des Québécois et Québécoises, mais il s'agit d'une décision que nous avons jugée peu responsable à l'égard des prochaines générations.

Aujourd'hui, dans le projet de loi n° 35, ce qu'on voit, donc, au-delà, donc, d'ouvrir, donc, certains articles de loi pour, donc, nous assurer que le gouvernement, donc, puisse mettre en oeuvre, donc, cette décision budgétaire pour y arriver, le gouvernement fait pis encore, il retire définitivement des sources de revenus du Fonds des générations. Plus tôt, au sein de mon allocution, M. le Président, je vous ai parlé de la question des revenus dédiés. Vous m'avez suivie, vous m'avez entendue, donc, parler, donc, des, donc, revenus, donc, qui proviennent, donc, des ressources et redevances hydrauliques, mais également des revenus miniers, de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les revenus provenant des biens non réclamés.

Bien, écoutez, M. le Président, dans ce projet de loi, dans le projet de loi n° 35, nous y retrouvons certaines dispositions qui retirent définitivement certaines de ces sources de revenus. Donc, la totalité des revenus miniers perçus par le gouvernement, qui, aujourd'hui, sont estimés à 484 millions de dollars, donc, en 2022-2023, on parle d'un montant de 500 millions de dollars par année provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, et les revenus provenant des biens non réclamés qui représenteront 55 millions \$ en 2022-2023, donc, non seulement, donc, on diminue les versements au Fonds des générations de l'ordre de 40 % pour financer une baisse d'impôt, mais, pour ce faire, on ne ponctue pas, donc, à travers un certain ratio, on élimine certains revenus dédiés.

J'accentuerai donc ce qui s'en vient, donc, sur les revenus miniers en particulier. Donc, vous m'avez entendue parler, donc, des revenus, de la valeur que représentent les biens non réclamés, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques. Nous nous opposons donc au retrait de ces deux catégories, mais en prenant un pas de recul objectif. Nous comprenons que ces sommes-là, elles sont moins élevées, mais les revenus miniers, en particulier, qui sont déjà, donc, estimés, donc, à un certain montant, nous apparaissent... Cette décision, donc, de retirer, donc, tous ces revenus, mais particulièrement, donc, les revenus dédiés qui sont des revenus miniers, ne nous apparaît pas au bénéfice des prochaines générations.

Tout d'abord, bien, on le sait, nous en avons parlé pas plus tard qu'aujourd'hui, lors de la période de questions, donc, la filière batterie en est une qui est en développement. Donc, nonobstant les bonifications, les questions que nous avons lorsque nous jouons notre rôle d'opposition officielle, nous comprenons que c'est une filière, donc, qui est en cours. Ceci dit, justement, parce que, donc, il y a un écosystème qui se crée, aujourd'hui, au Québec, avec la filière batterie, il semble que de retirer des revenus dédiés du Fonds des générations, des revenus miniers qui sont perçus par le gouvernement, n'est non seulement pas à l'avantage... en fait, n'est tout simplement pas à l'avantage des prochaines générations et n'est pas en phase, n'est pas en cohérence avec la proposition de développement économique que le gouvernement met de l'avant avec la filière batterie. Donc, sachant que le cumul des sommes perçues pour les revenus miniers, donc, représenteront peut-être 1 milliard de dollars d'ici la fin de l'année, ce qui, en passant, est l'équivalent de la baisse d'impôt, là, les sommes qui proviennent des revenus miniers ne resteront pas fixes dans le temps, et il est probable que nous retirerons, à terme, des sommes beaucoup plus grandes, dans un contexte, donc, de probable boom minier. Donc, vous comprendrez, M. le Président, que, sur cet élément, nous demeurerons d'une certaine fermeté.

Les autres revenus sont plus variables, donc c'est plus difficile. Nous faisons preuve d'une certaine honnêteté intellectuelle, donc, en disant ça. Donc, nous comprenons que l'impact à long terme sera plus difficile à prévoir pour ces éléments-là, mais l'intégralité est importante pour nous. Mais, lorsque l'on mentionne les revenus miniers, je pense et nous pensons que c'est dans... Des différentes manières dont le ministre aurait pu s'y prendre pour réduire les versements au Fonds des générations, le faire en retirant ces différentes catégories là ne nous apparaît pas comme la manière la plus prudente de le faire.

Je ne suis pas la seule à le penser, nous ne sommes pas les seuls à le penser. Je vous ai parlé des groupes qui sont venus témoigner, l'un étant Force Jeunesse, qui a mis de l'avant, donc, un argumentaire similaire en ajoutant, et nous entendons, donc, la cohérence de leurs propos lorsqu'ils nous disent ça, en ajoutant le fait que, même sur le plan de l'équité intergénérationnelle, nous avons, donc, différentes générations qui ont profité de l'exploitation d'une ressource non renouvelable et de ces différents gains là. Donc, par souci de cohérence pour les prochaines générations, au-delà, donc, des revenus qui risquent d'augmenter dans ce secteur, ils nous indiquent, donc, qu'il faudrait, donc, définitivement, donc, conserver ces redevances minières, donc, dans les différents revenus dédiés. Donc, ils nous disent, donc : Les revenus tirés de l'exploitation de ressources non renouvelables devraient être partagés équitablement entre les générations, ce que les versements au Fonds des générations permettent de faire.

Je vais aussi vous parler du Pr Michaud, donc, un Fellow CIRANO, une personne d'une grande stature. Nous avons eu une discussion très intéressante sur la question du Fonds des générations. Il nous a parlé de soutenabilité versus l'optimalité financière. J'ai beaucoup appris à travers ce court échange. Et, je vous le dis, M. le Président, nous ne partageons pas toujours le même point de vue sur le fonds, et c'est très correct à une époque où c'est attaché au principe d'équité intergénérationnelle, et on respecte ça, mais, nonobstant cette approche, il a été très clair, donc, c'est là que vous voyez que, même à travers, donc, différents points de vue sur la viabilité du Fonds des générations et ce qu'il faudrait faire, les différentes parties prenantes sont en accord sur un principe, c'est que, donc, par exemple, le Pr Michaud n'était pas confortable avec la proposition de retirer des catégories de revenus dédiés dans le projet de loi. Donc, je l'ai questionné sur cette question-là, puis, s'il fallait s'y prendre pour diminuer des versements, ce n'est pas la façon dont lui s'y serait pris. Vous comprendrez que notre position, donc, c'est véritablement, donc, ce maintien intégral, mais, même pour quelqu'un qui ne partage pas cette vision, la proposition qui est mise de l'avant aujourd'hui dans le projet de loi, de retirer ces revenus dédiés, ne lui apparaît pas prudente ou confortable. Ici, vous comprendrez que je pèse mes mots.

Donc, sachant cela, M. le Président, sachant que les différents intervenants que nous avons vus, tous ceux qui ont des opinions très intelligentes, très crédibles sur le Fonds des générations, ils mettent un voyant rouge à l'idée d'ôter ces différents revenus dédiés, nous, définitivement, nous aurons des conversations très intéressantes dès demain, lors de l'étude détaillée du projet de loi. D'ici là, alors que nous en sommes à l'adoption du principe, parce qu'il s'agit d'une attaque frontale au Fonds des générations, nous allons voter contre le principe du projet de loi. Merci, M. le Président.

• (15 h 40) •

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Y a-t-il d'autres interventions? Il n'y en a pas.

Mise aux voix

Alors, le principe du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, est-il adopté?

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Adopté sur division. M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la Commission des finances publiques

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Conformément à l'article 243 de notre règlement, je fais motion afin que le projet de loi n° 35, la Loi concernant la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, soit déferé à la Commission des finances publiques pour son étude détaillée et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : M. le leader adjoint du gouvernement, pour la suite de nos travaux.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Je vous demanderais d'appeler l'article 1 du feuilletton à ce stade-ci.

Débats sur les rapports de commissions**Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à des consultations particulières sur le rapport de mise en oeuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale 2015-2019 intitulé *IncurSION au coeur du code d'éthique et de déontologie : de la théorie à la pratique***

Le Vice-Président (M. Lévesque) : À l'article 1 du feuilletton, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui, le 21 novembre 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le rapport de mise en oeuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale 2015-2019 intitulé *IncurSION au coeur du Code d'éthique et de déontologie : de la théorie à la pratique*. Ce rapport, qui a été déposé le 28 novembre 2023, contient des observations et neuf recommandations.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 95 du règlement, la prise en considération du rapport donne lieu à un débat restreint d'au plus deux heures et qu'aucun amendement n'est recevable. Je vous rappelle également qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 95 ce débat n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Je vous informe que la répartition du temps de parole pour ce débat restreint s'effectuera comme suit : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, 28 min 46 s sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 21 min 11 s sont allouées au deuxième groupe d'opposition, 7 min 4 s sont allouées au troisième groupe d'opposition, 1 min 30 s sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans le cadre de ce débat, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un ou l'autre des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies précédemment. Mis à part ces consignes, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps. Enfin, je vous rappelle, aux députés indépendants, que, s'ils souhaitent intervenir au cours de ce débat, ils ont 10 minutes à partir de maintenant pour en aviser la présidence.

Alors, je cède maintenant la parole au premier intervenant, et ce sera Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel.

Mme Karine Boivin Roy

Mme Boivin Roy : Merci beaucoup, M. le Président. Merci également aux collègues. Alors, tout d'abord, je tiens à saluer et reconnaître le travail du Commissaire à l'éthique pour son rapport et ses recommandations au sujet du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Également, je veux remercier les participants des consultations particulières et ceux ayant déposé des mémoires d'avoir pris le temps de partager leur expertise et leurs recommandations à ce sujet. De plus, je remercie mes collègues de la Commission des institutions de la banquette gouvernementale ainsi que ceux dans l'opposition pour leurs interventions, qui ont encouragé un dialogue constructif et fort intéressant sur ce mandat.

On le reconnaît tous, M. le Président, que l'encadrement de l'éthique et la déontologie au sein de notre organisation est essentiel pour le maintien du lien de confiance entre les citoyens et les parlementaires autant que pour la prévention des situations qui pourraient mettre en péril le fonctionnement adéquat des travaux parlementaires ainsi que les valeurs et l'intégrité de l'Assemblée nationale. C'est par l'entremise d'un code de conduite qui reflète les valeurs et l'évolution de la société que nous, les législateurs, pouvons être pleinement impliqués dans une pratique responsable de nos fonctions et démontrer notre volonté et notre engagement absolu envers nos obligations et responsabilités pour le bien-être des Québécois et des Québécoises et le progrès de notre province.

En découvrant ce rapport du Commissaire à l'éthique 2015-2019, nous prenons en compte le grand portrait de l'éthique politique au Québec. En l'absence de cet organisme, les risques d'abus éthiques et déontologiques seraient plus élevés, soulignant ici le rôle essentiel du commissaire dans le renforcement de l'intégrité, de la transparence, de la confiance au sein des institutions politiques. Donc, ce rapport nous montre où on en est par rapport à l'idée de base du code d'éthique et de déontologie, avec des zones où on doit s'améliorer et des idées de changement. Ce n'est pas seulement le travail du commissaire, mais aussi un mixte pertinent des idées des gens, des politiciens et même des expériences et de l'application de normes éthiques et déontologiques à travers le monde.

Les 22 recommandations de ce rapport sont autant d'invitations à la réflexion qu'un tremplin pour les activités du commissaire dans une seconde décennie. On espère que ce contenu, tout comme le travail quotidien au sein de l'institution, continuera à renforcer la confiance de la population envers ses élus. Notre collaboration à l'application du code à l'Assemblée nationale et notre implication, de manière générale, témoignent de nos efforts communs et de notre bonne foi, et ce, indépendamment de notre allégeance politique.

Maintenant, plus spécifiquement, si on regarde les recommandations du rapport, pour ce qui est de la recommandation 1, elle propose d'instaurer une obligation de formation pour les députés et les membres du Conseil exécutif dans les six mois de leur mandat. Il est prévu que se tiennent des reprises de formation obligatoire pour chaque mandat subséquent également. C'est un pas crucial vers l'amélioration et la transparence et également vers la responsabilité face à notre système politique.

Premièrement, donc, une formation initiale permettrait aux nouveaux députés de comprendre pleinement les tenants et aboutissants de leurs responsabilités, du code d'éthique et de déontologie lui-même, ainsi que des normes éthiques attendues dans l'exercice de leurs fonctions à la fois à l'Assemblée et sur le terrain, dans leurs comtés respectifs. Cela contribuerait à éviter des erreurs involontaires liées à des méconnaissances des règles déontologiques.

Deuxièmement, pour ce qui est des reprises de formations obligatoires pour chaque mandat subséquent, bien, il s'agit là d'une reconnaissance pragmatique de l'évolution constante des enjeux éthiques et déontologiques. Le paysage politique évolue, et les élus doivent continuellement être informés des nouvelles normes, des défis émergents et des ajustements potentiels dans le code. Cette approche garantit une adaptation constante et changeante à toutes ces exigences de notre milieu politique.

L'importance de la formation continue pour les députés élus est essentielle pour les maintenir informés des évolutions législatives, des enjeux éthiques en constante mutation et des meilleures pratiques de gouvernance. Elle permet d'assurer une représentation informée, compétente et alignée sur les normes éthiques, contribuant ainsi à une gouvernance à la fois efficace et responsable en bout de ligne, le tout pour le bon service de la population.

En outre, cela envoie un signal clair sur l'engagement en faveur de l'intégrité et du professionnalisme au sein de l'Assemblée nationale. La formation régulière souligne l'importance de maintenir des standards éthiques élevés et renforce la confiance du public en démontrant un engagement concret envers la transparence et la responsabilité.

En conclusion, M. le Président, cette recommandation pour une formation obligatoire initiale et ensuite continue représente une mesure proactive et positive pour renforcer l'éthique et la déontologie au sein de notre institution politique, contribuant ainsi à une gouvernance plus éthique, transparente et responsable.

• (15 h 50) •

Maintenant, pour ce qui est de la recommandation 2 du rapport du Commissaire, celle-ci nous invite à rendre publiques dans un registre certaines mesures préventives de conflits d'intérêts sous forme de filtre anti-conflits. Cela constitue une démarche transparente et responsable qui mérite notre soutien.

D'une part, nous aurons l'air un peu redondants, mais n'est-ce pas un des points les plus importants, M. le Président? Nous pensons que la transparence accrue renforce la confiance du public dans le processus décisionnel des parlementaires. En divulguant des mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts potentiels, les citoyens ont une visibilité directe sur l'engagement des représentants élus à préserver l'intégrité dans toutes leurs actions.

D'autre part, la publication de ces mesures contribue à prévenir tout soupçon de partialité ou de favoritisme. En exposant de manière proactive les filtres anti-conflits d'intérêts, les parlementaires démontrent leur volonté de mettre en place des garde-fous rigoureux, renforçant ainsi la crédibilité de l'institution politique dans son ensemble.

En outre, cette transparence favorise une culture de responsabilité au sein de l'Assemblée nationale. Elle incite aussi les parlementaires à réfléchir, et ce, de manière continue, sur les conflits potentiels et encourage l'adoption de pratiques préventives, renforçant ainsi la vigilance éthique souhaitée au fil du temps.

En conclusion, M. le Président, rendre publiques ces mesures préventives à travers un registre de filtres anti-conflits d'intérêts constitue une démarche proactive pour instaurer une transparence accrue, renforcer la confiance du public et promouvoir une culture de responsabilité au sein de l'Assemblée nationale.

En terminant, c'est en soutenant ces deux premières recommandations du rapport du commissaire visant à instaurer une formation obligatoire pour les députés et membres du Conseil exécutif ainsi que la mise en place de filtres anti-conflits d'intérêts publics que nous pensons embrasser une vision proactive de l'amélioration continue de l'éthique et de la transparence au sein de l'Assemblée nationale. Ces mesures témoignent de notre engagement envers une gouvernance éthique en renforçant la compétence des élus et en établissant des garde-fous préventifs, contribuant ainsi à consolider la confiance du public dans nos institutions démocratiques. Ces initiatives incarnent un pas significatif vers une représentation politique responsable et exemplaire, qui pourra être affirmée par un travail impeccable de tous et chacun.

Pour ma part, M. le Président, par ma participation dans cette commission, j'ai pu constater et témoigner du grand ouvrage, de l'intérêt et de la collaboration des différentes parties impliquées, et ce, dans l'objectif général de diriger nos pratiques et nos prises de responsabilité selon des normes éthiques qui assureront qu'on continue à contribuer au travail vertueux de l'Assemblée nationale et à bâtir un gouvernement dont on ne peut être que fiers. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel. Et je reconnais maintenant, pour son intervention, M. le député de Nelligan.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Merci, M. le Président. Et je seconde ma collègue sur l'excellent travail de l'ensemble des élus qui ont assisté dans cette réunion pour discuter du code de déontologie. C'était une excellente commission. Nous avons eu la chance d'entendre pas mal d'intervenants. Nous avons, par la suite, eu une séance de travail pour statuer sur les recommandations de la commission.

Mais vous allez me permettre, M. le Président, quand même, de vous partager quelques éléments qui m'ont un peu choqué, c'est que le rapport qu'on étudie, c'est un rapport qui a été déposé au Parlement en 2019. 2019. Nous sommes en 2023. Ça veut dire quatre ans plus tard, et je ne voulais pas faire toute la genèse de ce qu'on a fait depuis le dépôt de ce rapport.

Depuis le dépôt de ce rapport, nous avons demandé une rencontre officielle avec le gouvernement. Ça a été envoyé... Le rapport a été déposé le 5 décembre 2019. Quelques jours plus tard, nous avons envoyé une demande pour qu'on puisse se réunir pour commencer à l'étudier, parce qu'il y avait pas mal de points qu'on jugeait nécessaires à analyser. Donc, le gouvernement a pris un temps, je dirais... Comme vous pouvez le constater, la 42^e législature... Nous sommes à la 43^e, et, finalement, je dirais, finalement, nous avons eu la chance d'étudier les 23 recommandations du rapport de la commissaire de 2015-2019.

Tout au long des interventions et de nos échanges avec Mme la commissaire, j'ai senti, et même avec les autres intervenants, une volonté de l'ensemble des élus autour de la table d'avoir un code qui reflète... et des recommandations, en fait, qui reflètent aussi l'avis de 2023-2024 des élus, et même, par la suite, M. le Président, aller plus en détail sur le rôle de la juriconsulte, le rôle de la Commissaire à l'éthique, le rôle des autres intervenants, par rapport au code qui nous guide à l'intérieur de l'Assemblée nationale.

Donc, ceci étant dit, M. le Président, au-delà des recommandations, parce qu'il y a pas mal de recommandations où nous étions tous presque d'accord, par rapport à rendre la formation obligatoire... et je tiens à préciser que notre formation politique a déjà pris l'initiative de rendre la formation obligatoire. L'ensemble de nos membres et nos collègues dans les bureaux de comté, ici, sur la colline Parlementaire, suivent ou suivront des formations obligatoires par rapport à l'éthique, donc, de la part de la Commissaire à l'éthique, mais aussi le lobbyisme. Donc, nous avons salué cette décision que l'ensemble des parlementaires veulent, veulent permettre à leurs membres de suivre d'une manière obligatoire les deux formations pour nous aider dans notre quotidien et avoir un comportement qui suit les recommandations de la commissaire, mais aussi qui reflète le code qu'on s'est donné, tous, à l'intérieur de ce parlement.

Il y a d'autres aspects et des recommandations, comme le filtre anti-conflit d'intérêts, et ça, c'est un élément important, parce que, vous le savez, M. le Président, nous sommes tous interpellés, et, surtout au début, quand on commence au Parlement, il y a toutes sortes de personnes qui nous contactent, mais, quand il s'agit de conflits d'intérêts, quand on commence, c'est très important d'avoir ces échanges en amont, et, au-delà d'avoir les échanges pour éviter toute situation de conflit d'intérêts, mais d'avoir un filtre anti-conflit d'intérêts.

Les autres recommandations. Nous avons jugé, les autres recommandations, que le fait d'avoir l'Autorité des marchés publics, ça nous épargne que la Commissaire à l'éthique soit partie prenante dans les contrats octroyés par le gouvernement, mais ça a été quand même des commentaires constructifs de la part de la commissaire par rapport à ces constats. Il y a aussi l'encadrement des situations de harcèlement par le code. Il y a aussi d'autres demandes que la commissaire nous a avisés, surtout la recommandation 11, que les demandes d'enquête ne puissent être présentées dans un délai de quatre mois précédant la date du scrutin à l'occasion d'une élection générale.

Et donc, tout au long des échanges, M. le Président, j'ai senti une réelle, réelle volonté de la part de l'ensemble des collègues. Il y avait un climat d'échange intéressant. Mon seul regret, c'est qu'aujourd'hui on ne se donne aucun autre moyen pour ne pas revivre la même situation que nous avons vécue dans le passé. C'est qu'aujourd'hui on étudie le rapport de 2019. J'ai déposé une motion dans ce sens pour qu'on puisse étudier le prochain rapport au courant de ce mandat. Si nous étions tous d'accord ou presque sur les recommandations de la commissaire, si l'ensemble des collègues partageaient les recommandations du code, qu'on améliore le code et qu'on se donne des moyens et des filtres anti-conflit d'intérêts, bien, on parle d'un épisode qui date de 2019. En fait, le rapport, il couvre la période de 2015-2019. C'est pour bientôt 10 ans. Il couvre la période de 2015-2019. Il y a beaucoup de choses qui ont changé depuis 2019, et la commissaire nous a avisés, elle a avisé tous les collègues, qu'elle déposera son prochain rapport l'année prochaine.

Donc, M. le Président, le seul regret que j'ai, c'est qu'il n'y a aucun engagement aujourd'hui, en 2023, que l'Assemblée nationale étudiera le prochain rapport au courant de ce mandat. Donc, si je suis le dernier constat, qu'on étudie quatre ans plus tard, donc on risque d'étudier le prochain rapport en 2030, en 2029-2030. Donc, je reste quand même inquiet que le prochain rapport... qu'il risque de nous ramener d'autres aspects. Souvenez-vous, M. le Président, depuis 2019, à part les rapports d'enquête déposés par Mme la Commissaire à l'éthique concernant que ce soient les comportements d'élus, concernant le comportement de ministres... mais aussi elle aussi suit ce qui se passe. Elle nous a parlé de l'utilisation des pages Facebook, elle nous a informés de beaucoup de choses qu'elle est en train de suivre. Son rapport, il est presque prêt. Il n'est pas rédigé. Je ne suis pas dans les secrets de la commissaire, mais on va avoir un dépôt d'un rapport l'année prochaine.

• (16 heures) •
Donc, M. le Président, c'est la seule inquiétude que j'ai. J'espère que, le prochain rapport, on ne va pas l'étudier après 1 436 jours. J'ai les chiffres devant moi. Il a été déposé le 5 décembre, ça a pris trois ans, 11 mois et cinq jours, c'est l'équivalent de 1 436 jours. Donc, soyez rassurés, les gens qui nous écoutent et qui nous suivent, M. le Président, qu'une fois le rapport est déposé on va interpeler le gouvernement pour qu'on puisse l'étudier. Et j'espère que ce que j'ai entendu de la part de la collègue la députée d'Anjou—Louis-Riel, d'avoir cette discussion... Le code, il est fait pour tout le monde. Peu importe, élus de l'opposition ou élus du gouvernement, c'est un code pour les 125 élus. Donc, si on veut vraiment le suivre et le bonifier, l'amender, ayons ces discussions. N'envoyons pas le message qu'on n'est même pas capables d'étudier un plan ou un rapport qui a été déposé il y a quatre ans.

Donc, M. le Président, sans doute de très bonnes discussions, des recommandations, où il y avait quand même un consensus autour de la table d'avoir des recommandations qui vont refléter la réalité des élus en 2023-2024. Nous espérons et nous souhaitons que le prochain rapport sera étudié une fois... il est déposé au Parlement pour qu'on puisse l'appliquer avant les prochaines élections. Et, sur ce, merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, M. le député de Nelligan. Alors, je suis prêt à reconnaître la prochaine intervenante, et ce sera Mme la députée de Vimont.

Mme Valérie Schmalz

Mme Schmalz : Merci, M. le Président. Je tiens aussi à saluer mes studieux collègues dans le salon.

Alors, débutons, M. le Président, par rappeler que le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale a été adopté à l'unanimité en décembre 2010. Ce code détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles et en confie la responsabilité au Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

J'aimerais souligner l'excellent travail, lors des dernières années, du bureau du Commissaire à l'éthique, qui a dû négocier avec quelques dossiers plus sensibles que d'autres. Nous allons ici aborder le rapport étudié en commission la semaine dernière avec la discussion sur deux recommandations de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie, en soulignant à nouveau son importance... et de son rôle dans le maintien de l'intégrité et de l'éthique au sein de notre institution parlementaire. Cependant, malgré cette reconnaissance, il est essentiel de souligner nos réserves concernant certaines propositions.

Le rôle de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie est principalement axé sur la surveillance de l'éthique et de la déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Ses responsabilités comprennent la réception des déclarations d'intérêts financiers des députés, bien sûr, la prévention des conflits d'intérêts et la formulation de recommandations pour améliorer l'éthique parlementaire. Cependant, son rôle ne peut être intégré dans l'établissement des conditions de travail des législateurs, car il se concentre davantage sur la surveillance éthique individuelle que sur les aspects organisationnels globaux, tels que les conditions de travail. La détermination des conditions de travail relève généralement du Bureau de l'Assemblée nationale, un organe interne qui permet une représentation équitable de tous les partis élus. Nous entendons le commentaire de la commissaire, mais il faut avoir une vision plus large et bien baliser le poids de ces recommandations.

Les membres de la commission ont toutefois discuté de la possible instauration d'un comité indépendant permanent chargé de définir les conditions de travail des personnes élues, tel que suggéré par la commissaire. Cette proposition, au premier regard, pourrait sembler être envisageable, mais doit être étudiée de manière plus approfondie avant toute chose. L'origine de cette recommandation trouve ses racines dans les travaux du Comité consultatif indépendant sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, créé sous la présidence de Mme Claire L'Heureux-Dubé en 2013. Nous ne souscrivons pas à cette recommandation de la Commissaire à l'éthique, M. le Président. Le maintien des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale en tant qu'entité responsable de déterminer les conditions de travail des membres de la députation est fondamental, et plusieurs raisons soutiennent cette approche.

Le Bureau de l'Assemblée nationale est composé habituellement de représentants de chaque parti élu, garantissant ainsi une représentation équitable et démocratique de divers points de vue. Un processus menant aux décisions affectant les conditions des membres élus a eu lieu, et le cheminement s'est fait selon l'ordre habituel des consultations. Cette structure permet une discussion inclusive où chaque parti a l'opportunité de contribuer aux décisions concernant les conditions de travail des élus. En outre, le Bureau de l'Assemblée nationale offre un forum où les membres peuvent négocier et ajuster les conditions de travail en fonction des besoins spécifiques de la législature en cours. Cette flexibilité est cruciale pour répondre aux évolutions politiques, aux enjeux émergents et aux changements dans la composition de l'Assemblée. Cette dernière doit demeurer en adéquation avec le reste des corps d'emploi comparables dans le réseau. Certains pourraient sursimplifier et avanceraient : chacun son métier, et les vaches seront bien gardées. Je dirai plutôt que cette façon de faire reflète la capacité de l'Assemblée à s'autogérer de manière responsable. Laisser le Bureau de l'Assemblée nationale déterminer les conditions de travail des députés est conforme à une approche démocratique et autonome. Cette structure interne favorise une prise de décision collaborative et ajustée aux réalisations... aux réalités parlementaires.

J'ai envie de terminer, M. le Président, en parlant de l'intégrité et de la transparence qui forment les piliers fondamentaux d'une société équilibrée et prospère. L'intégrité réside dans la cohérence entre nos valeurs et nos actions dans le respect des normes morales et éthiques. Elle représente la force intérieure qui guide nos décisions et actions vers l'honnêteté et la droiture. La transparence, quant à elle, implique l'ouverture et la clarté dans nos interactions, communications ou encore processus. C'est la volonté de partager de manière franche et ouverte les informations pertinentes, sans dissimulation ni tromperie. La transparence favorise la confiance, renforce les relations et encourage la responsabilisation.

Lorsque l'intégrité et la transparence se rencontrent, elles créent un environnement propice à la confiance mutuelle, à la collaboration et, bien sûr, à la croissance. Elles façonnent des institutions robustes, des entreprises responsables. Cultiver ces valeurs dans nos vies personnelles et professionnelles contribue à édifier une société où l'éthique et la justice guident nos actions, où la confiance est solidement ancrée et où chacun prospère dans un climat de respect et d'équité. Voilà, M. le Président, tout est dit, je n'ai plus rien à ajouter. Merci.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, Mme la députée de Vimont. Et je cède maintenant la parole à M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Merci, M. le Président. À mon tour, donc, d'intervenir sur le rapport, là, de la mise en oeuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale de la Commissaire à l'éthique, là, qu'on a eu le plaisir d'entendre il y a quelques jours maintenant. On a eu l'occasion de délibérer, les députés des différents partis, et nous sommes arrivés à quelques consensus qui se retrouvent, donc, dans le document, là, que nous sommes en train d'étudier.

• (16 h 10) •

Je ne m'épancherai pas vraiment sur la majorité d'entre eux, considérant qu'ils font justement l'objet d'un certain consensus. Je déplorerais certainement deux manquements importants, à mon avis. Le premier, c'est un délai avec

lequel on devrait se donner l'obligation de traiter les rapports de la Commissaire à l'éthique, parce que celui-là date de 2019, c'est écrit sur le dessus de la page couverture. C'est un peu absurde, là, M. le Président, qu'on soit rendu en 2023, donc quatre ans plus tard, et puis un mandat plus tard, une élection plus tard. Ça aurait dû être traité dans l'ancienne législature avec les députés de l'époque. On le traite aujourd'hui, un an après les élections, d'autant plus. Ça ne peut pas se reproduire, ça, ça ne peut pas être : On discutait librement, là, puis, ah, bien, la pandémie est venue ralentir les choses. D'accord, mais ça fait quand même longtemps qu'on demande à traiter ce rapport-là, M. le Président. La pandémie nous a ralenti plusieurs choses, mais elle ne peut pas justifier toutes les choses, M. le Président.

Alors, vraiment, je suis déçu que ça ne se retrouve pas dans le rapport, que mes collègues d'en face n'aient pas jugé bon de le rajouter. Ils ont dit : Bien, on va se faire confiance, on verra, etc., alors que, justement, la preuve étant que ça n'avait pas suffi, ça, la confiance puis le bon vouloir, si, quatre ans plus tard, c'est enfin là qu'on avait à étudier le rapport. Alors, on a manqué une belle occasion de se donner des contraintes et une façon de travailler pour aller plus vite là-dessus.

Deuxième chose qui me chagrine profondément, et je ferai, donc, un suivi de ce que ma collègue venait de dire précédemment, c'est le fameux débat sur le comité indépendant, hein, on en a parlé en long et en large en juin dernier dans cette Chambre, en long et en large en commission parlementaire aussi. Et vous pouvez être certains que je n'allais pas manquer l'occasion, lors de l'étude du rapport, pour référer à la recommandation n° 21, à savoir «qu'un mécanisme indépendant soit instauré afin de déterminer les conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale», un truc très simple, une phrase, des termes clairs.

J'ai pris le temps de questionner Mme la commissaire lors de son passage en commission, j'ai questionné aussi d'autres personnes, par exemple la juriste, des groupes qui sont venus nous parler, s'ils étaient d'accord avec la commissaire et le rapport de la commissaire. C'était unanime, M. le Président, tout le monde disait que c'était important, cette revendication-là, qui découle évidemment, là, du rapport L'Heureux-Dubé dont parlait précédemment ma collègue. C'est un peu fâchant, parce que c'est un consensus social, hein, les sondages étaient clairs, les gens qui écrivaient au bureau pendant le plus fort de la crise de l'an dernier nous disaient, de manière unanime, là : Mais voyons, pourquoi c'est les députés qui votent eux-mêmes le salaire? Pourquoi vous vous mettez dans cette situation-là de conflit d'intérêts? Pas juste d'apparence, là : on vote son propre salaire, on est en conflit d'intérêts. Évitez-vous ça.

Puis ce n'est pas parce qu'on pense qu'on mérite, nous, des moins bons salaires. Je veux dire, le débat n'a jamais été là-dessus. C'est vrai que ça a été fixe pendant des années. Il reste qu'il faut qu'on sorte ça des mains des élus, ce n'est pas normal que ce soit ça. La juriste, si je me rappelle bien, dans notre échange, nous disait qu'on avait trouvé une formule intéressante, avec les juges, notamment, où les juges avaient... bon, il y avait des comités extérieurs de gens qui décrétaient un peu leurs nouvelles conditions de travail.

On aurait pu faire des compromis, hein? J'ai eu des discussions nombreuses avec le ministre de la Justice et le leader parlementaire, qui pilotait son projet de loi, l'année passée, le n° 24, si je me rappelle bien, pour l'augmentation du salaire des élus, j'avais eu... Il y a toutes sortes de pistes de compromis qu'on aurait pu avoir qui auraient respecté l'esprit, là, de la démarche de la juge L'Heureux-Dubé, de la Commissaire à l'éthique, de notre parti. Le Parti québécois était d'accord avec nous sur ce sujet-là aussi. Alors, j'ai vraiment trouvé ça regrettable qu'en séance de travail ce soit refusé, autant par le Parti libéral que par la CAQ, M. le Président, cette avenue-là.

On aurait même pu le référer à l'étude, tu sais, juste donner un peu de chance, donner un peu d'air. Non, c'était la fermeture. C'était la certitude, du côté de mes amis d'en face, que tout cet épisode-là qui avait été difficile, la session passée, ce n'était pas grave, c'est là-dessus qu'on veut fonctionner, puis, la prochaine fois, on retombera dans le même film puis on rejouera le même scénario. On referra un autre rapport d'un comité soi-disant indépendant, on retournera en commission, on retournera en étude détaillée, on revotera là-dessus, ça fera un autre scandale, ça fera encore des sondages, des lettres ouvertes, des éditoriaux, des chroniques. Pourquoi on veut s'imposer ça, là? Pourquoi on veut répéter, ad nauseam, la même erreur, année après année, législature après législature? Ça n'a pas de bon sens. C'est quasiment vouloir se fouetter puis espérer que ça revienne dans une couple d'années. Ce n'est pas une bonne façon de procéder. Tout le monde nous le dit. Les gens que nous mettons dans des positions importantes, comme la Commissaire à l'éthique, comme la juriste, où on leur dit : Réfléchissez à ça, faites-nous des propositions, ils nous disent, de manière unanime, qu'on ne devrait pas procéder comme ça.

Encore une fois, j'insiste là-dessus, M. le Président, une dernière fois : sur le fin détail de comment on pourrait procéder, il y en a, de la place pour la discussion, il y en a, de la place pour les compromis. Québec solidaire, on est toujours présent pour faire des compromis, mais, au moins, ayons cette discussion-là. Puis elle n'est même pas possible, elle n'est même pas possible, c'est final, c'est barré, c'est rangé, on ne touchera plus jamais à ça. C'est dommage, à mon avis. Une occasion manquée, je me permets de le souligner. Je me permets de le dénoncer aussi, M. le Président, c'est un mot important, parce que je suis profondément en désaccord avec ce qui est dit en cette Chambre sur le sujet. En tout respect de mes collègues, je pense que c'est une mauvaise piste, c'est une mauvaise décision, et qu'on manque encore une belle opportunité de régler ce problème-là. Parce que c'est un problème.

Ce sera, encore une fois, donc, dans le futur, un nouvel épisode. Est-ce que je serai encore là? Est-ce que vous serez encore là? Est-ce que vous, M. le Président, vous serez encore là? On verra bien. On se le souhaite, bien sûr. Peut-être un petit peu moins de députés de votre côté, là, pour balancer la chose, mais ça, ce n'est pas à nous de décider, c'est aux électeurs. Blague à part, M. le Président, on rejouera dans le même film, visiblement, c'est dommage. Mais les gens qui nous écoutent, les gens qui se sont fâchés par rapport à cette manière-là, en juin dernier, peuvent continuer à compter sur ma formation politique pour mener cette bataille-là. On ne lâchera pas le morceau. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve. Alors, la prochaine intervenante, Mme la députée de Laval-des-Rapides.

Mme Céline Haytayan

Mme Haytayan : Merci, M. le Président. La partie du rapport dont je vais vous parler est celle qui concerne l'équilibre des plus délicats que représente l'ouverture d'enquêtes au sein de nos institutions parlementaires. Les témoignages recueillis mettent en lumière les implications significatives, tant sur le plan juridique, politique, professionnel, que personnel que peut entraîner une enquête, qu'elle soit fondée ou non. Dans cette perspective, nous avons été collectivement invités à examiner ces recommandations et à délibérer sur la manière dont notre institution peut mieux équilibrer la nécessité de prévenir des enquêtes non fondées, tout en préservant la confidentialité lorsque cela s'avère crucial.

Une fausse accusation à l'encontre d'un député ou d'une députée peut entraîner des répercussions dévastatrices, tant sur le plan professionnel, familial, que personnel. Sur le plan professionnel, elle peut entacher la réputation politique du député, compromettant ainsi sa crédibilité et sa capacité à exercer ses fonctions de représentation. Cela peut également entraîner des conséquences politiques, telles que des pertes de confiance au sein du groupe parlementaire et une diminution de l'efficacité quant à la réalisation de ses mandats. Souvent, il devient une distraction pour sa formation politique, le forçant personnellement à se retirer ou à être exclu du groupe. Sur le plan personnel, une fausse accusation peut engendrer un impact émotionnel et psychologique considérable. Le député peut faire face à des épisodes de stress importants, voire une importante dégradation de sa santé mentale, ainsi que des effets négatifs sur sa vie familiale. Les conséquences financières ne sont également pas négligeables, avec des coûts associés à la défense de sa réputation, par exemple, diffamation, et à la résolution de la situation. Dans l'ensemble, une fausse accusation peut donc mettre en péril une carrière politique d'un député, d'une députée, altérer sa qualité de vie et miner la confiance du public dans le système démocratique.

La nécessité de prévenir de telles situations injustes souligne l'importance de mécanismes justes et équilibrés pour évaluer la validité des plaintes dès leur déclenchement. Il a été souligné par les personnes entendues la nécessité d'instaurer un processus d'examen préalable afin de restreindre les effets potentiellement néfastes d'enquêtes non fondées. La recommandation 5 du rapport sur la mise en oeuvre du code suggère que tout examen préalable doit être réalisé dans un délai circonscrit, un aspect crucial pour maintenir l'efficacité du processus. De plus, l'imposition d'un délai défini offre une réponse rapide aux circonstances, minimisant ainsi les retombées prolongées sur la personne visée par l'enquête. Cela contribue également à atténuer les conséquences potentiellement néfastes sur le plan professionnel, personnel, familial, tout en démontrant un engagement envers la diligence raisonnable.

• (16 h 20) •

Un délai circonscrit sert l'intérêt public en évitant des retards inutiles dans le processus décisionnel, faut-il le mentionner également? Cela permet de maintenir la confiance du public en démontrant la capacité de l'institution à traiter rapidement, diligemment, promptement les questions éthiques tout en assurant une évaluation rigoureuse. En outre, cette mesure favorise une culture de responsabilité en encourageant une gestion efficace des enquêtes. Elle incite aussi à une évaluation rapide et approfondie des éléments de la plainte, évitant ainsi des situations prolongées d'incertitude et de spéculation. De plus, la lourdeur des procédures d'enquête impose un fardeau, en termes de temps et de ressources, pour le commissaire.

Un autre point débattu est le fait d'avertir le leader du groupe parlementaire dès le déclenchement d'une enquête. Les avis divergent sur la pertinence de ce mécanisme, certains soutenant qu'il permet d'informer des implications potentielles au sein du groupe parlementaire, tandis que d'autres expriment des réserves liées au caractère confidentiel de certaines situations. Nous sommes d'accord avec cette recommandation de la commissaire. Informer le leader du groupe parlementaire visé dès le début d'une enquête permet une gestion proactive des implications potentielles au sein du groupe parlementaire. Cette mesure peut être cruciale dans des situations où les enquêtes sont susceptibles d'interpeller d'autres membres du groupe parlementaire. En anticipant ces implications, le leader peut prendre des mesures appropriées pour gérer la situation de manière à préserver l'intégrité du groupe et à éviter des conflits internes.

Toutefois, il est également important de reconnaître les réserves exprimées en raison du caractère confidentiel de certaines situations. Certains témoins soulignent que la divulgation précoce peut compromettre la confidentialité nécessaire à certaines enquêtes, M. le Président, ce qui pourrait entraver la qualité et l'objectivité du processus. L'efficacité du travail d'enquête de la commissaire dépend, donc, étroitement de la collaboration avec des témoins et des lanceurs d'alerte, qui jouent un rôle fondamental en fournissant des informations essentielles.

Cependant, malgré la valeur de leur contribution au travail d'enquête de la commissaire, le code actuel ne prévoit aucune protection contre les représailles auxquelles ces citoyennes et ces citoyens peuvent être exposés. À la lumière de l'importance capitale des lanceurs d'alerte dans les enquêtes du commissaire, les personnes entendues recommandent vivement d'interdire formellement les mesures de représailles à l'encontre de toute personne communiquant des renseignements ou collaborant à une enquête. Cette recommandation souligne l'impératif de protéger ceux et celles qui contribuent à l'intégrité du processus d'enquête, créant ainsi un environnement propice à la libre expression des faits et de la vérité. Leur contribution est souvent cruciale pour éclairer les enquêtes et révéler des situations qui pourraient autrement rester dissimulées et ne jamais être dévoilées.

En garantissant une protection formelle contre les représailles, on encourage ces individus à s'exprimer sans crainte de conséquences néfastes pouvant affecter leur vie professionnelle ou personnelle. En garantissant l'anonymat de lanceurs d'alerte, on encourage ainsi un climat de confiance incitant d'autres individus aussi bien informés à partager également des informations cruciales qu'ils possèdent. Cela sert l'intérêt public en favorisant la divulgation d'informations importantes pour la préservation de l'éthique et de la déontologie.

De nombreux pays reconnaissent l'importance d'éviter et de prévenir les représailles contre ceux qui signalent des irrégularités, soulignant ainsi la nécessité d'assurer une protection juridique et institutionnelle adéquate à ces acteurs essentiels du système. On s'aligne, donc, sur des pratiques internationales qui sont éprouvées.

En fin de compte, la mise en oeuvre de ces recommandations modernisera non seulement le cadre éthique, mais consolidera également notre engagement envers une gouvernance responsable et intègre, assurant ainsi la pérennité de notre démocratie et la confiance durable de ceux que nous servons. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, Mme la députée de Laval-des-Rapides. Alors, je cède maintenant la parole à M. le député de Saint-Jean.

M. Louis Lemieux

M. Lemieux : Merci. Je ne peux pas vous expliquer pourquoi mes camarades sont aussi enthousiastes à ce que je prenne la parole, c'est pour que je finisse de prendre la parole, je pense. Mais, M. le Président, permettez-moi, avant de rentrer dans le vif du sujet et de clore ce débat sur ce rapport de la Commission des institutions, de prendre quelques secondes pour partager ma solidarité et mes pensées avec mes citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui vivent, depuis 48 heures maintenant, une panne d'eau, pas juste potable, mais d'eau, point, vraiment préoccupante à Saint-Jean-sur-Richelieu. D'ailleurs, la mairesse Andrée Bouchard a déclaré l'état d'urgence local en début d'après-midi.

Cela dit, pour faire plaisir à mes camarades qui sont pressés, je vais entrer dans le vif du sujet au sujet de ce rapport que nous avons effectivement étudié en Commission des institutions. C'étaient des consultations particulières, c'est le système et la procédure qui nous y obligent, pour considérer le rapport de la mise en oeuvre du code d'éthique et de déontologie. Vous savez, l'éthique et la déontologie, M. le Président, c'est deux choses bien différentes. Ça va bien ensemble, vous allez me dire, comme le dit la chanson, là, mais c'est deux choses bien différentes. Et il y en a une là-dedans, l'éthique, qui est très à la mode en ce moment. Et ce n'est pas péjoratif, là, je n'essaie pas de minimiser l'importance de l'éthique, au contraire, c'est une bonne chose, c'est tendance. C'est même une tendance lourde que pas juste les Québécois, mais les Québécois aussi accordent autant d'importance à l'éthique.

Cela dit, pour faire plaisir à mes camarades qui sont pressés, je vais entrer dans le vif du sujet au sujet de ce rapport que nous avons effectivement étudié en Commission des institutions. C'étaient des consultations particulières, c'est le système et la procédure qui nous y obligent, pour considérer le rapport de la mise en oeuvre du code d'éthique et de déontologie.

Vous savez, l'éthique et la déontologie, M. le Président, c'est deux choses bien différentes. Ça va bien ensemble, vous allez me dire, comme le dit la chanson, là, mais c'est deux choses bien différentes. Et il y en a une là-dedans, l'éthique, qui est très à la mode en ce moment. Et ce n'est pas péjoratif, là, je n'essaie pas de minimiser l'importance de l'éthique, au contraire, c'est une bonne chose, c'est tendance. C'est même une tendance lourde que pas juste les Québécois, mais les Québécois aussi accordent autant d'importance à l'éthique.

Et moi, j'y vois quelque chose d'important, parce que vous conviendrez avec moi que les années... Il me semble avoir dit ça il y a cinq ans dans mon premier discours ici, et je pense que je pourrais le dire encore plus longtemps et plus fort, il y a une crise de confiance, c'était vrai avant la pandémie, après la pandémie, on l'a senti encore plus fort, crise de confiance des citoyens envers leurs élus, envers les médias, envers d'autres groupes de citoyens.

Puis je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails. Vous comprenez qu'à partir du moment où on a une crise de confiance, où on vit dans un cynisme ambiant polluant, bien, là, au final, il faut utiliser tout ce qu'on a à notre disposition pour arriver à bout de cette crise. Et il n'y a pas de doute que l'éthique, qui est vraiment une tendance lourde, nous permet de faire un pas vers ça.

D'ailleurs, le code qu'on a, à l'Assemblée nationale du Québec, il n'a pas 15 ans, d'ailleurs, la collègue le disait tout à l'heure, c'était en décembre 2010, donc, un nouveau code en éthique, un code d'éthique qui est tout neuf, pour le dire comme ça, là, considérant l'institution et son âge. Je vais faire une comparaison. Mes comparaisons sont toutes boiteuses, M. le Président, mais vous allez comprendre où je veux aller. C'est vrai pour les ordinateurs, surtout les vieux comme vous puis moi, qui parlent de Pentium I, Pentium II, Pentium III, vous vous souvenez, dans la bonne époque. C'est vrai aussi pour les autos électriques aujourd'hui, hein? Le modèle d'aujourd'hui a deux fois plus d'autonomie que le modèle d'il y a deux ans. Je le sais, j'en ai un d'il y a cinq ans. Ça fait que ça vous donne une idée.

Là où je veux en venir, c'est que notre code, il est tout neuf, il est tout frais et il est probablement un des plus beaux, un des meilleurs sur le marché des institutions comme la nôtre, parce qu'on est une des dernières juridictions à s'être dotée d'un code d'éthique et de déontologie. Ça a ses très bons côtés. On est à jour. Mais on ne s'en est jamais servi. Puis, quand on l'a adopté, bien, on ne savait pas vraiment ce que ça allait donner. Donc, c'est ça, l'importance de l'exercice qu'on a fait à la Commission des institutions, c'est de voir ce qu'on pouvait faire... Vous allez dire que je suis en élections. Ce n'est pas vrai pantoute. Il faut faire plus, il faut faire mieux avec ce code-là, si on peut, M. le Président.

Donc, on s'est retrouvés, avec la Commission des institutions, à considérer ce rapport-là. Bon, il y a un éléphant dans la pièce. Mon collègue de Nelligan, le camarade, aussi, d'Hochelega-Maisonnette — remarquez, camarade, Hochelega-Maisonnette — en tout cas, les deux collègues de Nelligan et d'Hochelega-Maisonnette ont fait grand cas du calendrier. Ils ont vraiment étiré et ils ont dit : On avait bien travaillé ensemble, c'est vrai, on a fait des belles choses ensemble, c'est vrai, mais... Il y avait un «mais». Et le «mais», entre autres, du collègue de Nelligan, l'éléphant dans la pièce, ce que j'appelle, moi, c'est la date, c'est parce que ce rapport-là qui a été déposé par la commissaire est daté du 5 décembre 2019.

• (16 h 30) •

Je vais faire une histoire courte pour que vous puissiez suivre. Je vais vous donner le punch à la fin. Selon l'article 114 du code, le commissaire doit faire un rapport à tous les cinq ans sur la mise en oeuvre du code et sur l'opportunité de le modifier en passant par la Commission des institutions. Il fallait, donc, à la Commission des institutions, étudier le rapport, souvenez-vous, du 5 décembre 2019 avant 2024. Quand est-ce que la commissaire va déposer son rapport en 2024? On ne le sait pas, mais on convient qu'elle est probablement en réflexion. Puis probablement qu'elle a commencé

la rédaction, mais, avant de vraiment savoir quoi écrire, il fallait qu'elle sache ce que la Commission des institutions allait avaliser de son rapport du 5 décembre 2019.

Il n'y a pas juste la pandémie, M. le député de Nelligan, puis c'est vrai aussi pour les commentaires du député d'Hochelaga-Maisonneuve. Faisons le tour du calendrier à partir de décembre 2019. Les travaux parlementaires reprenaient fin janvier 2020, lorsque le rapport venait d'être déposé, là. Fin février, on a eu le premier cas de COVID-19 au Québec. Il y aura eu plus ou moins un mois de travail parlementaire avant d'aller en circonscription pour deux semaines, en mars 2020. Et, comme ils disent en latin, «the rest is history», le reste, c'est de l'histoire, l'histoire de la pandémie. Le 11 mars, les premières mesures de santé publique, blablabla. Là, je vous fais grâce des étapes de la pandémie.

Toujours est-il que nous avons, après des élections en octobre 2022, parce que la fin de la vague n° 7 de la pandémie... excusez, 7, de la pandémie, c'était au printemps 2022, et il y avait les élections à date fixe à l'automne 2022. Donc, élections générales en octobre 2022. On a repris les travaux parlementaires avec la 43e législature, celle-ci, le 29 novembre 2022, souvenez-vous, on a eu un automne quand même un peu... avec de nouveaux collègues, avec des nouvelles habitudes.

Bon, alors, on a commencé à travailler, et puis, bien là, veux veux pas, la session a pris fin le 10 décembre, après seulement deux ou trois semaines. Ça nous laissait 10 jours de travaux parlementaires, ce qui fait que c'est maintenant que la Commission des institutions a reçu le mandat d'aller au coeur de ce rapport, un rapport dont je vous ferai grâce des conclusions, dans la mesure où on les a discutées avec des témoins en commission, en consultations particulières, on les a discutées entre nous.

C'est assez touffu. C'était quand même considérable comme rapport. Ça avait pour titre *IncurSION au coeur du code d'éthique et de déontologie : de la théorie à la pratique*. Et, au final, il y a quand même beaucoup d'observations, beaucoup de recommandations. Il y a des phrases que j'adore. Après les recommandations de la commissaire dans son rapport : «La commission accueille favorablement la recommandation.» Aïe! C'est-tu beau, ça, hein? Ça veut dire qu'on était tous d'accord, ils ont raison. Les députés de Nelligan et d'Hochelaga-Maisonneuve et les autres qui ont participé savent que, pendant cette séance de travail, on était contents de s'entendre sur certaines choses, parce qu'on était entre nous. C'est à huis clos, ça, une étude comme celle-là, une séance de travail. On était entre nous puis on pouvait finalement, après avoir entendu ce que tous les autres en pensaient, on pouvait voir ce que nous, on en pensait entre nous, tous partis confondus, puis, après ça, s'entendre sur ce qu'on allait faire avec. «La commission accueille favorablement la recommandation» : de la musique à mes oreilles. On a travaillé avec ça comme ça.

Et il y avait autant de ce qu'on appelle des observations que des recommandations. Vous savez la différence, monsieur? Ben oui, évidemment, M. le Président, vous savez la différence, hein? Un vieux routier comme vous. Donc, si on est ici pendant sept heures et quelques pour parler de ce sujet, c'est parce que la Commission des institutions a déposé une belle liste d'observations, ça, ça aurait pu passer direct sur la tablette, mais non, de recommandations, et on vient en parler ensemble.

Et c'est ce que mes camarades ont fait. Oui, mes camarades de Laval-des-Rapides, celle de Vimont et celle aussi d'Anjou—Louis-Riel vous ont très bien découpé ce rapport-là, qu'on a déposé la semaine dernière, que la Chambre a... on a travaillé là-dessus la semaine dernière, et la Chambre en a pris connaissance mardi matin... mardi après-midi, donc, mes trois camarades ont fait le tour des recommandations, des principes derrière ces recommandations, des observations, de l'importance de ces observations pour la suite des choses. Il y a des choses qu'il va falloir considérer, ce que nous ferons. Et n'ayez crainte, chers amis de Nelligan et d'Hochelaga-Maisonneuve, on n'attendra pas cinq ans, quatre ans et quelques après le dépôt du prochain rapport de la commissaire pour étudier son rapport, parce qu'on veut, nous aussi, faire avancer ce code d'éthique avec lequel on est en train d'apprendre à vivre, à travailler, à moderniser, à bonifier. C'est ce que la commissaire nous a demandé de faire, et c'est ce que nous ferons, M. le Président. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Merci beaucoup, M. le député de Saint-Jean. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Il n'y en a pas. Alors, cela met fin au débat sur le rapport de la Commission des institutions.

Pour la suite de nos travaux, M. le leader adjoint du Gouvernement.

Ajournement

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, M. le Président, je vous demanderais de bien vouloir ajourner nos travaux à demain, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Alors, est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Lévesque) : Alors, en conséquence, nous ajournons nos travaux à demain, jeudi 30 novembre 2023, à 9 h 40.

(Fin de la séance à 16 h 35)